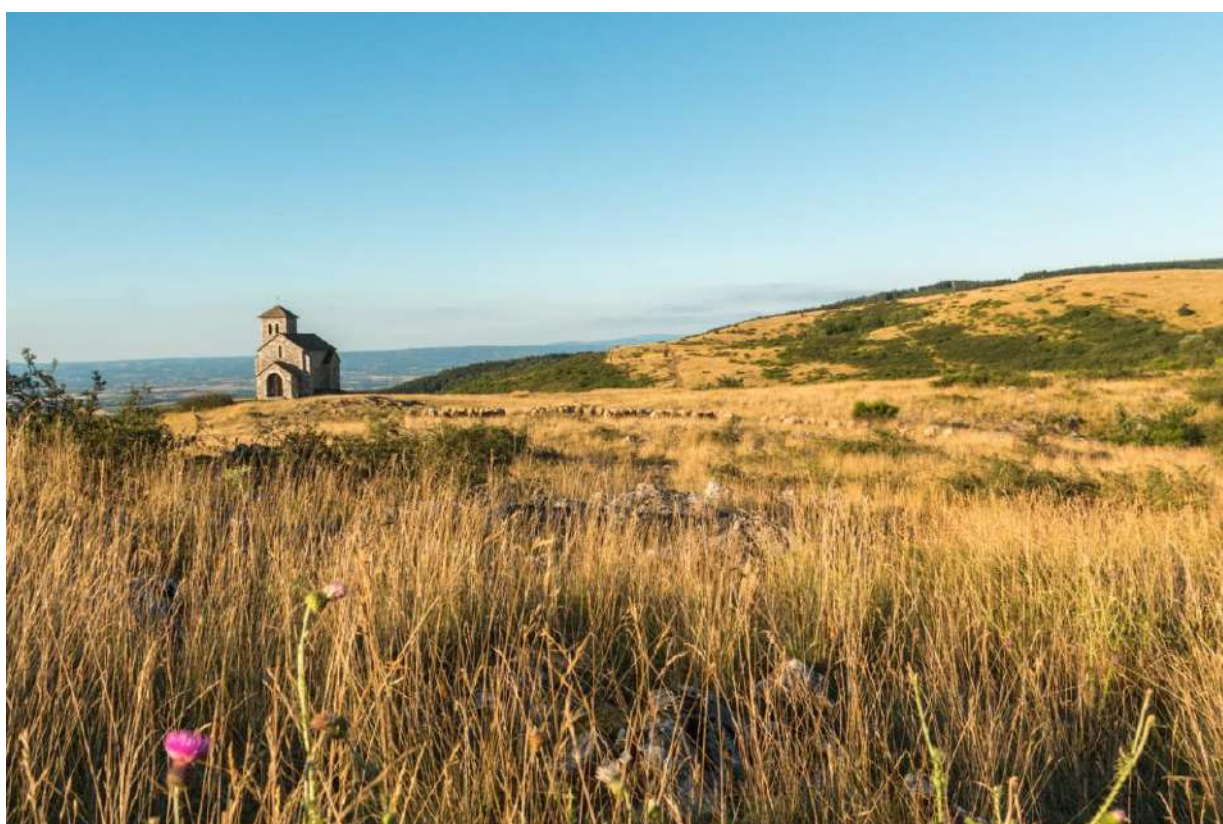


CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PETR DU PAYS DE COCAGNE 2021-2026



ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne,

Représenté par Mr Bernard CARAYON, Président,

Ci-après désigné par « le PETR » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

EN ASSOCIATION AVEC :

- **La Communauté de communes Tarn Agout (CCTA)**, représentée par Mr Gérard PORTES, Président ;
- **La Communauté de communes du Lautrécois – Pays d'Agout (CCLPA)**, représentée par Mr Thierry BARDOU, Président ;
- **La Communauté de communes Sor et Agout (CCSA)**, représentée par Mr Sylvain FERNANDEZ, Président ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	4
Présentation du territoire	
ARTICLE 2 : AMBITIONS DU TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE	10
ARTICLE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES	12
ARTICLE 4 : PLAN D’ACTIONS	13
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat	22
4.2 Validation des actions.....	22
4.3 Actions de coopération interterritoriale	23
ARTICLE 5 : MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	23
ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	23
6.1 Dispositions générales concernant les financements	23
6.2 Le territoire du Pays de Cocagne.....	24
6.3 L’Etat, les établissements et opérateurs publics	24
6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	25
6.5 Maquette financière	25
ARTICLE 7 : GOUVERNANCE DU CRTE	25
7.1 Comité de pilotage	25
7.2 Comité technique.....	26
ARTICLE 8 : SUIVI ET EVALUATION DU CRTE	26
ARTICLE 9 : RESULTATS ATTENDUS DU CRTE	26
ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	26
ARTICLE 11 : EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE.....	27
ARTICLE 12 : RESILIATION DU CRTE.....	27
ARTICLE 13 : TRAITEMENT DES LITIGES	27
ANNEXES.....	28
Annexe 1- Diagnostic de territoire	
Annexe 2- Orientations stratégiques et mesures opérationnelles	
Annexe 3- Fiches-mesures	
Annexe 4- Liste indicative de projets	
Annexe 5- Annexe financière	
Annexe 6- Maquette financière 2021	

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR du Pays de Cocagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

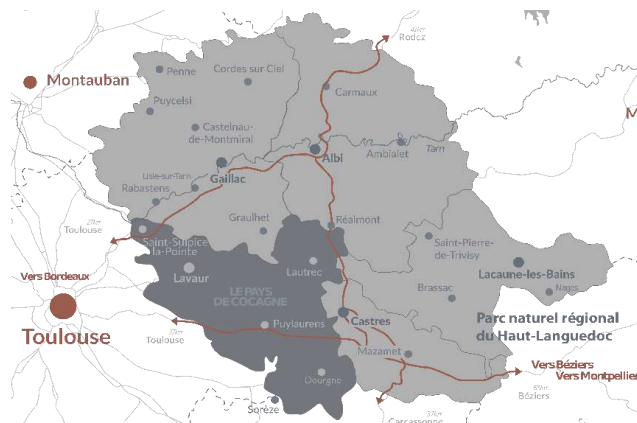
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Pays de Cocagne et les Communautés de communes qui le constituent ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire du Pays de Cocagne

(voir le diagnostic complet en annexe 1)



Le Pays de Cocagne, situé au sud-ouest du département du Tarn, est constitué de 75 communes, regroupées en 3 communautés de communes :

- Communauté de communes Tarn Agout ;
- Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout ;
- Communauté de communes Sor et Agout.

Il couvre une superficie de 1 022 km² et compte une population de 68 000 habitants, soit une densité moyenne de 66,5 hab./km².

Cet indicateur recouvre toutefois de fortes disparités infra-territoriales. A l'Ouest la Communauté de communes Tarn Agout offre une densité de 110 hab./km², contre 61 hab./km² sur la Communauté Sor et Agout et seulement 37 hab./km² sur la Communauté du Lautrécois - Pays d'Agout au centre. Il révèle surtout la proportion importante de petites communes rurales : sur les 75 qui composent le Pays, 59 ont moins de 1 000 habitants, dont 43 moins de 500.

Le Pays se positionne à la croisée entre les agglomérations de Toulouse (1,2 millions d'habitants) à l'Ouest, de Castres-Mazamet (78 000 habitants) à l'Est et du Grand Albigeois (81 000 habitants) au Nord.

Constitué fin 2004 en association, le Pays s'est transformé en syndicat mixte (PETR) en juillet 2015. Son périmètre initial a subi plusieurs transformations au fil du temps et s'est récemment élargi à la Communauté de communes de Sor et Agout qui adhérait auparavant au Pays de l'Autan. Sa cohésion interne et sa dynamique de projets restent donc encore à conforter.

Une démographie dynamique

Depuis deux décennies, le territoire a connu une forte croissance démographique, sous l'effet conjugué de l'autoroute A68 et du desserrement des agglomérations de Toulouse et de Castres-Mazamet.

En l'espace de 20 ans, il a ainsi gagné près de 20 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 2%, parmi les plus élevés du département du Tarn, qui tend toutefois à s'atténuer depuis quelques années (+ 1 700 hab. entre 2013 et 2018, soit +0,5% par an).

Cet essor démographique se polarise surtout sur les extrémités Ouest et Est du Pays, à proximité des bassins d'emplois toulousain et castrais et le long des principaux axes de communication mais il se diffuse peu à peu vers la majeure partie du territoire. Il est porté de manière déterminante par les flux migratoires et les nouveaux arrivants qui sont composés en majorité de jeunes ménages actifs.

Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avec l'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de la future autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue d'ici 2025. Les projections établies par les deux SCot du PETR estiment en effet à près de 17 000 le nombre d'habitants supplémentaires d'ici 2035 (+ 13 000 sur le territoire Tarn Agout et + 4 000 sur Sor et Agout) et ces chiffres ne tiennent pas compte du Lautrécois Pays d'Agout.

La répartition par tranches d'âge révèle une structure de population sensiblement plus jeune que sur le reste du département, notamment à l'Ouest du territoire. Les moins de 25 ans forment 25% de la population totale. Cela n'exclut pas dans le même temps un phénomène de vieillissement de la population, qui est surtout marqué sur les zones rurales du centre et de l'Est du territoire. Les plus de 60 ans représentent 26% de la population du Pays et les plus de 75 ans, 10%.

Une offre de services relativement satisfaisante autour des bourgs-centres

L'armature urbaine du territoire apparaît assez équilibrée. Lavaur (11 000 hab.) se distingue en qualité de petite ville. C'est un pôle important qui regroupe la majorité des équipements et des services de

proximité avec la présence de lycées, d'un hôpital public et de la plupart des spécialités médicales, ainsi que de grandes surfaces commerciales. Son attractivité rayonne sur la grande moitié Ouest du périmètre du Pays.

A un niveau inférieur, on trouve un maillage de bourgs-centres relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Puylaurens, Saix, Sémalens, Soual et Dourgne. Ces pôles intermédiaires disposent des services essentiels à la population de leurs bassins de vie respectifs : services publics, crèches, établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite, services de santé, ...

De manière générale, le territoire bénéficie d'une couverture en services relativement satisfaisante :

- Education : 9 écoles maternelles, 23 écoles élémentaires et 31 écoles primaires ; 8 collèges dont 6 publics et 2 privés ; 3 lycées dont 1 lycée d'enseignement général et 2 lycées agricoles ;
- Sécurité : 6 brigades de gendarmeries et 5 centres de secours et d'incendie ;
- Poste : 17 points de contact dont 10 bureaux de poste, 7 agences communales postales et 2 relais commerçants ;
- Maisons France Services : 4 maisons aujourd'hui en fonctionnement (Lavaur, Saint-Sulpice, Serviès et Puylaurens), 1 MSAP (Dourgne) et un projet de France Services candidat à la labellisation (Sémalens) ;
- Petite enfance et enfance-jeunesse : 13 crèches, 2 micro-crèches et 2 lieux-passerelles (416 places) ; 3 relais d'assistantes maternelles (1 200 agréments) ; 12 centres de loisirs (ALSH) ;
- Vieillesse : 8 EHPAD et 2 maisons de retraite non médicalisées (680 lits) et 2 foyers-logements (100 places) ;
- Handicap : 3 établissements d'accueil pour enfants et 9 structures pour adultes ;
- Santé : environ 400 professionnels de santé dont 58 médecins-généralistes ; un éventail à peu près complet de spécialistes à Lavaur ; plusieurs structures de soins collectives, tant publiques (2 MSP à Soual-Sémalens et à Verdalle, Pôle de santé de Vielmur) que privées (2 pôles médicaux à Lavaur et 1 à Saint-Sulpice) ;
- Culture : une offre assez inégale, composée de 10 bibliothèques-médiathèques, 2 cinémas (Saint-Sulpice et Lavaur), 2 antennes du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (Saint-Sulpice et Lavaur), 1 Musée de France (Musée du Pays Vaurais) ; de nombreuses associations culturelles de qualité (arts plastiques, spectacle vivant) mais qui pâtissent toutefois d'un manque de salles adaptées ; un important réseau de structures socio-culturelles et associations d'éducation populaire (foyers ruraux, MJC) ;
- Sports : une assez bonne couverture pour une majorité d'installations (terrains de grand jeu, courts de tennis, équipements équestres, boulodromes, golf 18 trous, circuits et pistes de sports mécaniques, sites d'activités aériennes, ...) mais une part non négligeable d'infrastructures vieillissantes ; un déficit de centres aquatiques de qualité, malgré l'inauguration prochaine de la piscine communautaire L'Ô Pastel à Lavaur et de salles multisports.

Principaux défis à relever :

- Préserver le maillage des services publics de proximité ;
- Compléter l'offre d'accueil et d'animation pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ;
- Consolider l'offre de soins, notamment sur les zones les plus fragiles ;
- Développer et diversifier les formules d'accueil collectives pour les personnes âgées ;
- Moderniser les équipements sociaux, culturels et sportifs, améliorer leur mise en réseau et la mutualisation des usages.

Un habitat assez peu diversifié, dominé par les maisons individuelles

Le parc résidentiel se compose à 88,5% de maisons individuelles et 11,5% de logements collectifs (appartements). Les résidences principales représentent 88,3% du total, contre 4% à peine pour les résidences secondaires. Le nombre de logements vacants s'élève quant à lui à 7,7% avec des disparités intra-territoriales : le cœur du Pays (Pays d'Agout, Puylaurentais) enregistre les plus forts taux de vacance, tandis que les zones situées aux extrémités Ouest et Est, soumises à une forte pression de la demande, ont des taux bien inférieurs à la moyenne départementale.

Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par :

- Une relative ancienneté : plus de 40% des résidences principales ont été construites avant 1970 et la majorité d'entre elles présentent des performances thermiques médiocres ;
- La faible part de l'offre locative (à peine 26%) et en particulier du logement social ;
- La faible proportion des logements de petite taille qui ne représentent que 17,5% du parc.

Principaux défis à relever :

- Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- Rénover le parc de logements vieillissants des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées) et permettre des parcours résidentiels complets.

Un tissu économique équilibré, marqué par l'importance relative de l'industrie et de l'agriculture

Emploi

Le Pays de Cocagne se situe à cheval sur 2 grandes zones d'emplois aux caractéristiques et aux évolutions contrastées :

- A l'Ouest, le bassin d'emplois de Toulouse (1,4 million d'habitants – 608 000 emplois) qui englobe le territoire Tarn Agout, l'Ouest du Pays d'Agout jusqu'à Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Sor et Agout autour de Cuq-Toulza ;
- A l'Est, le bassin de Castres-Mazamet (133 000 habitants – 49 000 emplois), auxquels se rattachent le Laurécois, l'Est du Pays d'Agout et la majeure partie de la Communauté Sor et Agout.

Comme tous les territoires sous influence métropolitaine, un nombre important d'emplois est pourvu à l'extérieur. L'indicateur de concentration d'emploi est ainsi de 69% à l'échelle du Pays (contre 91% au niveau du Département), avec de fortes disparités territoriales. Il atteint 83% en Tarn Agout où les flux domicile-travail sont principalement dirigés vers l'agglomération toulousaine (près de 5 000 flux quotidiens sortants). Il est de 52,5% sur la Communauté de Laurécois – Pays d'Agout et de 61% sur la Communauté Sor et Agout où les flux sortants se font principalement en direction du pôle d'emplois de Castres – Mazamet (respectivement 1 250 et 3 300 flux journaliers).

Le Pays de Cocagne présente un tissu économique assez diversifié, dominé par le secteur tertiaire mais dans lequel les activités productives (agriculture et industrie) conserve une place relativement importante.

Industrie

Le secteur industriel fait coexister des activités traditionnellement ancrées telles que l'agro-alimentaire et la pharmacie et des filières nouvelles. La dermo-cosmétique occupe une place très importante avec les *Laboratoires Pierre Fabre* qui emploient près de 1 000 salariés sur les sites de Soual et de Lavar et contribuent à l'activité de nombreux sous-traitants. Au cours des dernières décennies, le tissu industriel s'est enrichi par l'émergence progressive de nouveaux créneaux : transformation de matières plastiques, mécanique, réseaux électriques, matériaux de construction, biologie moléculaire, imprimerie, logistique, ... Ces activités industrielles se concentrent surtout aux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et des principaux axes routiers (A68, D630, D112 et N126).

Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activité destinées à attirer ces nouveaux acteurs industriels et accueillir les entreprises locales en développement. Ces zones sont aujourd'hui une vingtaine sur l'ensemble du territoire. Elles représentent un foncier de plus de 600 hectares. Les principales sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavar (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et un nouveau parc d'activités, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn ») est actuellement en cours d'aménagement, à Saint-Sulpice, à la pointe Ouest du territoire.

Principaux défis à relever :

- Définir une stratégie globale d'accueil des entreprises et aménager de nouveaux fonciers, dans une logique de sobriété, en lien avec la future autoroute A69 ;
- Qualifier l'offre des zones d'activités existantes, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et améliorer les taux d'occupation ;
- Développer de nouveaux produits immobiliers locatifs ;
- Consolider les services d'appui et d'accompagnement des entreprises dans les diverses phases de développement : création, formation/recrutement, transmission/reprise, etc.

Agriculture

Les terres agricoles occupent 63% de la surface totale du Pays et plus de 1 200 exploitations sont aujourd'hui en activité. Plusieurs systèmes agricoles coexistent au sein du territoire : une production majoritairement céréalière à l'Ouest et sur la plaine castraise ; une tradition d'élevage encore bien présente au Sud, vers la Montagne Noire, sur le territoire Sor et Agout ; un système mêlant polycultures-élevage et poly-élevages, principalement au Nord du territoire, sur le Lautrécois – Pays d'Agout. Cette agriculture repose sur de nombreux signes de qualité : ail rose de Lautrec, veau fermier du Lauragais, pois chiches et fruits du Vaurais, ...

L'ensemble des entreprises liées au secteur (exploitations agricoles, fournisseurs, clients) regroupe environ 2 200 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 millions d'euros. Toutefois, l'économie agricole est confrontée à d'importants défis :

- Diminution de la surface cultivée, surtout significative sur la partie Ouest du territoire, sous l'effet de l'urbanisation et de l'étalement résidentiel ;
- Baisse du nombre des exploitations ;
- Vieillesse de la population agricole et difficultés de transmission.

Principaux défis à relever :

- Protéger le foncier agricole contre l'étalement urbain et le mitage ;
- Accompagner le secteur agricole dans sa transition agro-écologique, afin de prévenir les risques liés au changement climatique ;
- Améliorer la valeur ajoutée à l'hectare pour favoriser la transmission des exploitations ;
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité.

Commerce

Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire : Saint-Sulpice, Lavaur, Puylaurens, Saïx ou Soual. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale vers les agglomérations voisines au territoire (Toulouse, Castres, Albi).

Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces de proximité s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité (Vielmur-sur-Agout, Cuq-Toulza, Sémalens, ...).

Principaux défis à relever :

- Redynamiser l'activité commerciale dans les centres-bourgs ;
- Contribuer au maintien des derniers commerces dans les pôles intermédiaires et les villages ;
- Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des besoins et des modes de consommation.

Tourisme

Le Pays de Cocagne se présente comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale.

Le poids du tourisme y est encore limité. Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume : à peine 2 950 lits, soit 8% de la capacité d'accueil départementale. De plus, le territoire ne compte pas de sites de visite majeurs. La fréquentation annuelle moyenne est évaluée entre 450 et 500 000 nuitées, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 20 millions d'euros.

Le territoire dispose pourtant de réels atouts pour développer ce secteur d'activité :

- un positionnement privilégié, au cœur d'un triangle formé par Toulouse, Albi et Carcassonne ;
- un patrimoine bâti et vernaculaire riche : villages de caractère, églises, châteaux, moulins, pigeonniers, ... ;
- un panel diversifié d'activités de loisirs : trois bases aquatiques (Aquaval, Base des Etangs à Saïx et Ludolac à Saint-Lieux-lès-Lavaur), des sentiers de randonnée, de nombreuses fermes équestres, le petit train de Saint-Lieux, ... ;
- des productions agricoles de qualité, un réseau de producteurs fermiers tournés vers la vente directe et de nombreux marchés de plein vent.

Le PETR a pour mission de fédérer et de coordonner les 3 offices de tourisme communautaires (6 bureaux d'informations, 10 agents permanents) et de promouvoir la destination « Pays de Cocagne ».

Principaux défis à relever :

- Consolider et qualifier l'offre touristique, autour des principales filières professionnelles (hébergements, restauration) et de quelques filières thématiques (bases de loisirs, activités de pleine nature, tourisme d'affaires, agritourisme) ;
- Renforcer la professionnalisation et la mise en réseau des offices de tourisme et des sites de visite du territoire ;
- Dynamiser la promotion du territoire, sous une marque commune « Pays de Cocagne » ;
- Accroître les retombées générées par le tourisme sur le tissu économique local.

Un territoire accessible, des mobilités quotidiennes fortement dépendantes de la voiture individuelle

Le Pays est globalement bien irrigué en voies de communication et en transports en commun, tant routiers que ferroviaires.

Sur le plan routier, l'Ouest du territoire est desservi par l'A68 qui relie Toulouse à Albi, grâce aux 2 échangeurs de Saint-Sulpice. Deux axes est-ouest (D630/D112 et N126) traversent le Pays et permettent de relier les principaux bourgs-centres entre eux et avec les agglomérations extérieures (Castres et Toulouse). Cette bonne desserte routière devrait encore s'améliorer avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera l'Est du territoire à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes de bus (liO Tarn) : 11 lignes régulières sillonnent le territoire et relient ses principaux pôles urbains.

Le Pays dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice. Elle est empruntée par 4 lignes TER différentes, dont la ligne n°9 Toulouse – Castres qui dessert les gares de Lavaur, Damiatte et Vielmur-sur-Agout. Avec 75 trains par jour, elle joue un rôle important dans les flux pendulaires entre le territoire et l'agglomération toulousaine.

En dépit de cette offre de transports en commun, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidiens : plus de 85% des flux quotidiens domicile – travail, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés (personnes âgées, jeunes, ...).

Concernant la téléphonie mobile, la qualité de la couverture reste médiocre sur de nombreuses parties du territoire et des zones blanches subsistent. Le dispositif ciblé New Deal de l'Etat copiloté avec le Conseil départemental en lien avec les collectivités et les opérateurs contribue à résoudre progressivement les zones non ou mal couvertes. Au niveau de l'internet haut débit, de nombreuses zones – notamment du centre et du sud – sont encore insuffisamment desservies (débit <4 Mbit/s). Toutefois, les 3 communautés de communes ont signé en 2017 une convention-cadre avec le Département du Tarn pour mettre en

œuvre le réseau d'initiative publique (RIP) : celui-ci prévoit d'importants investissements pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné d'ici 2023-2024.

Principaux défis à relever :

- ➡ Développer l'intermodalité des moyens de transport, à partir des gares ferroviaires ;
- ➡ Favoriser le développement des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage et autres modes collaboratifs, modes doux, ...) ;
- ➡ Poursuivre le déploiement de la fibre optique et améliorer l'accès au numérique.

Un environnement naturel de qualité mais une transition écologique et énergétique encore balbutiante

De manière générale, le Pays de Cocagne jouit d'un environnement et de paysages de grande qualité qui fondent en bonne partie son attractivité résidentielle.

Ce patrimoine naturel est toutefois fragile et il reste soumis à la menace des activités humaines (un modèle d'urbanisation et de développement économique jusqu'ici très consommateur d'espaces), ainsi qu'aux risques liés au changement climatique (inondations, îlots de chaleur, ...).

Depuis plusieurs années, des actions sont menées par un grand nombre de collectivités du territoire en vue de réduire les consommations en énergie (opérations de réhabilitation thermique de bâtiments, de modernisation de l'éclairage public, ...) et de développer les énergies renouvelables (installations photovoltaïques, centrale hydro-électrique de Fonteneau, ...). Bien qu'intéressantes, ces initiatives restent aujourd'hui souvent isolées les unes des autres. Une démarche plus globale et plus pro-active commence toutefois à s'esquisser. Ainsi, deux Plans Climat Air Energie Territoriaux sont ainsi actuellement en cours d'élaboration, par la Communauté de communes Tarn Agout (phase plan d'actions) et par la Communauté Sor et Agout (phase diagnostic).

Principaux défis à relever :

- ➡ Finaliser et mettre en œuvre les PCAET communautaires et rechercher des coopérations à l'échelle du Pays ;
- ➡ Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments public et du parc de logements privés ;
- ➡ Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- ➡ Préserver les ressources naturelles (trame verte et bleue, eau, air) et prévenir les risques liés au changement climatique.

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE

Comme le met en évidence le diagnostic ci-dessus, le Pays de Cocagne se situe en **position charnière** entre la métropole régionale toulousaine à l'Ouest et l'agglomération de Castres-Mazamet à l'Est.

Depuis le début des années 1990, le territoire connaît de profondes mutations, liées en grande partie à l'étalement progressif de ces deux pôles urbains. Il enregistre une **croissance démographique soutenue**, portée par un solde migratoire positif et par **l'arrivée de nouvelles populations**, composées en majorité de jeunes ménages actifs et attirées par des coûts du foncier et de l'immobilier relativement accessibles et par un cadre de vie de qualité.

Cette croissance démographique - qui s'est toutefois atténuée au cours des dernières années - reste inégalement répartie. Le phénomène de **péri-urbanisation** se développe principalement aux extrémités Ouest et Est du Pays et le long des principaux axes de communication mais il tend peu à peu à gagner la majeure partie du territoire, même si la partie centrale conserve une forte prédominance rurale.

Cette attractivité résidentielle recompose les équilibres spatiaux et socio-économiques du Pays. Elle génère, sur les zones les plus attractives, des besoins importants en logements, en équipements (sociaux, culturels, sportifs, ...) et en services à la population que les collectivités locales - intercommunalités et communes - peinent à satisfaire, en dépit des lourds investissements consentis. Elle pose également des difficultés croissantes dans la gestion du foncier disponible, dans la mise à niveau des infrastructures urbaines et dans l'accès aux ressources naturelles.

En marge de ces espaces, les zones les plus rurales sont confrontées au vieillissement de la population et à la difficulté d'attirer ou de retenir de jeunes actifs. Leurs problématiques principales consistent dans le maintien d'une offre diversifiée de services publics et marchands et de commerces de proximité et dans le renforcement des liens avec les bourgs-centres qui structurent les bassins de vie.

Dès sa constitution au milieu des années 2000, le Pays de Cocagne s'est donné pour **ambition fondamentale** de chercher à **maîtriser les effets induits par l'étalement de la métropole toulousaine et, dans une moindre mesure, de l'agglomération castraise** et de créer les conditions pour **asseoir une attractivité non seulement résidentielle mais aussi économique**.

Le **projet de territoire** s'est ainsi construit autour de deux piliers majeurs :

- **pilier 1 : faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles populations**, tout en préservant les qualités paysagères, patrimoniales et identitaires du territoire qui fondent l'attractivité résidentielle du Pays ;
- **pilier 2 : soutenir le développement du système productif local** afin d'une part, de ne pas devenir un territoire-dortoir totalement dépendant des bassins d'emplois extérieurs et d'autre part, de pouvoir financer l'offre d'équipements et de services nécessaire à la qualité de vie et au bien-être de la population.

L'arrivée prochaine de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) - dont les travaux devraient débuter en 2022 - constitue le **projet structurant majeur** du Pays de Cocagne pour les prochaines décennies et le **premier grand défi** auquel seront confrontés les élus du territoire. Si elle représente sans nul doute une opportunité de développement économique, cette infrastructure est également porteuse de menaces potentielles en termes démographiques, urbanistiques et écologiques. Son aménagement imposera une réflexion stratégique coordonnée à l'échelle du Pays et articulée avec les partenaires extérieurs (Etat, Région, Départements) et les territoires voisins également concernés.

L'**autre grand défi** des prochaines décennies réside dans **l'adaptation du territoire au changement climatique**. Pour contribuer à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et à l'objectif REPOS de la Région Occitanie à l'horizon 2050, le Pays doit à présent se doter d'une véritable ambition et d'une stratégie territoriale en matière de **transition énergétique et écologique**, de manière à préserver et à valoriser la qualité de son environnement et de ses ressources.

Face à ces enjeux, le travail de concertation mené au cours des derniers mois entre les élus du PETR et de ses 3 intercommunalités, dans le cadre de l'élaboration du présent contrat, a permis de réactualiser ce projet de territoire et de réaffirmer **plusieurs ambitions fondamentales communes** :

➤ **Ambition n°1 : Valoriser notre cadre de vie et préserver notre identité**

Préserver la qualité de nos paysages et de nos ressources naturelles, assurer la mise en valeur économique de notre agriculture et de nos produits locaux, faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, préserver l'« esprit de village » et les différentes formes de convivialité, etc.

➤ **Ambition n°2 : Rester un territoire vivant et actif, autonome vis-à-vis des grandes agglomérations voisines**

Contrôler l'afflux migratoire et l'urbanisation dans un contexte d'arrivée future de l'autoroute, maintenir et développer le tissu de commerces de proximité, développer l'offre en équipements et services à la population, afin de limiter la dépendance et les navettes vers Toulouse et Castres, etc.

➤ **Ambition n°3 : Développer de nouveaux emplois localement**

Développer une offre d'accueil cohérente et attractive en lien avec la future desserte autoroutière, ancrer et développer les entreprises existantes, attirer de nouveaux acteurs économiques pour offrir des opportunités d'emploi aux habitants du territoire, notamment les jeunes

➤ **Ambition n°4 : Limiter la dépendance à la voiture individuelle**

Diminuer les besoins en déplacements d'une part, en relocalisant une offre large et attractive de logements, de commerces et de services dans les centres-bourgs, développer – lorsque cela est possible et justifié – des solutions alternatives de déplacement en modes doux et collectifs

➤ **Ambition transversale : Renforcer la cohésion territoriale**

Favoriser l'interconnaissance entre les territoires constitutifs du Pays, promouvoir et élargir les logiques et les actions de coopération à l'échelle du PETR (tourisme, circuits courts alimentaires, etc.)

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Sur la base du projet de territoire et des ambitions collectives, les élus du PETR ont défini trois grandes orientations stratégiques, autour desquelles s'articulera le plan d'actions mis en œuvre sur la durée du présent contrat :

➤ **Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone**

L'environnement naturel et le cadre de vie comptent parmi les principaux atouts du Pays de Cocagne. Ils contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité générale du territoire.

Dans le contexte d'un marché foncier en tension et d'une urbanisation extensive, la **préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles** constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Dans le même temps, le réchauffement climatique oblige le territoire à s'engager de manière plus résolue dans la **transition énergétique** (sobriété et rénovation thermique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables).

Enfin, le territoire s'attachera à développer de **nouveaux services et moyens de transport** afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants au sein et hors du territoire, tout en réduisant les impacts environnementaux liés à la prédominance de la voiture individuelle.

➤ **Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population**

L'attractivité résidentielle du Pays repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants. De ce point de vue, il apparaît essentiel :

- d'accompagner la **revitalisation des principaux bourgs-centres**, en raison de leur rôle structurant sur l'offre de logements, de services, de logements ou d'équipements ;
- de soutenir la **qualification des cœurs de villages** qui représentent l'essentiel des communes du territoire ;
- de diversifier et d'améliorer l'**offre de logements** pour répondre aux besoins du plus grand nombre et permettre des parcours résidentiels complets.

En parallèle, le territoire doit continuer à développer et à adapter son offre de services pour satisfaire les besoins de sa population. Cela suppose en particulier :

- de compléter l'**offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse** ;
- de consolider l'**offre de soins** qui reste fragile sur une bonne partie du territoire ;
- de moderniser les **équipements sociaux, sportifs et culturels** qui répondent aux besoins de loisirs et contribuent à la cohésion sociale.

➤ **Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement**

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir le **développement de son tissu productif**.

La stratégie de relance et de développement économique du territoire visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise :

- à consolider et à qualifier l'**offre foncière et immobilière** destinée aux entreprises ;
- à renforcer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques locaux ;
- à faciliter les **recrutements, la formation** et l'ancrage de l'**emploi** sur le territoire.

Elle consistera par ailleurs à accompagner les mutations et le développement des **filières motrices** du territoire, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTIONS

Les orientations stratégiques sont déclinées en fiches-mesures (voir annexe 3) à conduire sur le territoire du Pays de Cocagne. Ces fiches-mesures seront concrétisées sous forme de projets ou d’opérations qui pourront être cofinancés par l’Etat.

La liste présentée ci-après n’a qu’une valeur indicative, elle n’est pas exhaustive. De nouvelles fiches-mesures et de nouvelles actions sont susceptibles d’apparaître pendant la durée de vie du présent contrat.

A ce stade, les priorités d’actions retenues par le territoire sont les suivantes :

Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone

Objectif 1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité

Fiche-mesure 1- Protéger les ressources naturelles

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagement, entretiens des cours d’eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence GEMAPI)**, en partenariat avec les syndicats de rivières du territoire ;
- ❖ **Réalisation d’inventaires du patrimoine naturel et de la biodiversité.**
- ❖ **Amélioration des réseaux et des dispositifs d’assainissement collectifs et non collectifs :**
 - *Réalisation d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Puylaurens et mise aux normes de la station d’épuration des eaux usées ;*
 - *Extension du réseau d’assainissement collectif (tranche 2) sur la commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur.*
- ❖ **Projets de renaturation ou d’aménagements paysagers et arborés des espaces publics dans de nombreuses communes :** création ou reconquête de parcs et jardins publics, plantations d’arbres et de haies, création de potagers et de jardins partagés, etc.

Fiche-mesure 2- Poursuivre l’amélioration des pratiques agricoles et l’adaptation au changement climatique

Projets du territoire :

- ❖ **Accompagnement à l’essor des pratiques culturelles raisonnées :**
 - Organisation de formations, d’éducteurs et mise en œuvre d’une assistance technique (services économie des EPCI, Chambre d’Agriculture) pour la promotion de nouvelles pratiques : réduction de l’usage des pesticides et de l’eau, séquestration carbone, plantations de haies, etc ;
 - Appui technique et financier au développement d’espaces test innovants.
- ❖ **Mise en œuvre d’actions de communication et de pédagogie autour d’une agriculture locale favorisant le lien social, la préservation environnementale et la santé** (valorisation du métier, de ses valeurs, de ses savoir-faire et des pratiques exemplaires) : visites d’exploitation ; salon des producteurs ; renforcement des liens avec les centres de formation agricole du territoire (lycées de Flamarens et Touscayrats, MFR de Peyregoux).

Objectif 2- Engager le territoire dans la transition énergétique

Fiche-mesure 3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments

Projets du territoire :

- ❖ **Réalisation d'études, de diagnostics et de schémas directeurs visant à rationaliser et à réduire les consommations d'énergie.**
- ❖ **Travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics intercommunaux et communaux :** nombreux projets en cours au niveau des bâtiments communautaires (ex : CCSA), des mairies (ex : *Cambon-lès-Lavaur, Carbes, Cuq, Puylaurens, Saint-Affrique-lès-Montagnes, Vénès, ...*), des écoles (ex : *Saint-Agnan, Saint-Sulpice, Sémalens, ...*), des bibliothèques (ex : *Sémalens*).
- ❖ **Travaux de rénovation thermique et énergétique des logements locatifs communaux** (ex : *Maurens-Scopont, Moulayrès, Saint-Affrique-lès-Montagnes, ...*).
- ❖ **Travaux de modernisation de l'éclairage public** (ex : *communes de Lavaur, Montdragon, Saint-Sulpice, ...*).
- ❖ **Accompagnement à la rénovation du parc de logements privés :** information et orientation des propriétaires via les Maisons France Services et les MSAP ; création d'un annuaire de professionnels locaux certifiés.
- ❖ **Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.**

Fiche-mesure 4- Favoriser le développement des énergies renouvelables

Projets du territoire :

- ❖ **Développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque :**
 - Installation de toitures solaires sur les bâtiments publics : nombreux projets en cours (ex : *bâtiments communautaires de la CCSA, bâtiments de la commune de Viviers-lès-Montagnes, école et salle des fêtes de Lescout, etc.*) ;
 - Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics, en partenariat avec Ombrières d'Occitanie et la SEM 81 Energie (ex : *projets en réflexion sur les parkings des services administratifs et techniques de la CCLPA, sur le parking de la salle des fêtes de Teulat, sur la commune de Labastide-Saint-Georges, etc.*) ;
 - Projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement de Montauty sur la commune de Saint-Sulpice (COVED) ;
 - Soutien aux projets de coopératives citoyennes (information et orientation, appui en ingénierie, achats groupés, etc.).
- ❖ **Autres sources d'énergie :**
 - Projet d'optimisation de la production de biogaz sur le centre d'enfouissement des déchets des Bruges à Lavaur (COVED).
- ❖ **Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.**

Objectif 3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle

Fiche-mesure 5- Développer de nouveaux modes et services de mobilités

Projets du territoire :

- ❖ **Etudes préalables :** *schéma directeur des mobilités ; plans vélo (ex = CCTA) ; études d'opportunité-faisabilité en vue de mettre en place de nouveaux services de mobilité (service de navettes et les bourgs-centres et les villages environnants, transport à la demande, etc.)*
- ❖ **Mise en place de solutions alternatives à la voiture individuelle :**
 - Négociations avec l'autorité régionale organisatrice des mobilités pour améliorer le niveau de service rendu par les transports en commun (train, bus) ;
 - Réalisation d'infrastructures favorisant le co-voiturage (*création de parkings relais le long des axes de communication et à l'entrée des villes*) et l'intermodalité (*aménagements multimodaux à proximité des gares de Saint-Sulpice et de Lavaur, de la halte des Cauquillous, etc.*)
- ❖ **Développement des modes de déplacement doux :**
 - Réalisation de cheminements doux (pistes, bandes) et implantation de services périphériques (stationnement, lieux de réparation) le long des principaux axes de circulation du territoire ;
 - Aménagements de centres-bourgs et inter-quartiers privilégiant les liaisons douces : nombreux projets en cours sur l'ensemble du territoire (*Saint-Sulpice, Lavaur, Ambres, Labastide-Saint-Georges, Vielmur-sur-Agout, Saïx, Sémalens, Soual*) ;
 - Amélioration de l'offre de promenades et de randonnées du territoire, par les 3 communautés de communes ;
 - Conversion du parc automobile des collectivités vers des véhicules hybrides et électriques (*CCSA, commune de Sémalens, etc.*) ;
 - Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ❖ **Autres projets qui seront décidés dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration**

Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux principaux besoins de la population

Objectif 4- Construire et diffuser une identité territoriale commune

Fiche-mesure 6- Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle

Projets du territoire :

- ❖ **Recensement du patrimoine et des atouts des territoires constitutifs du Pays et recherche de complémentarités.**
- ❖ **Construction d'une culture commune du Pays de Cocagne et d'une vision partagée de l'avenir du territoire, autour d'une charte de valeurs et d'ambitions communes.**
- ❖ **Implantation de marqueurs identitaires physiques sur le territoire :** *programme de signalétique autour des mâts de cocagne (PETR), fleurissement des entrées et cœurs de bourgs autour de la thématique du pastel, etc.*
- ❖ **Mise en place d'événements fédérateurs :** *culturels et patrimoniaux (ex : « Le Fil Bleu », salon des artistes), sportifs (ex : trail, randonnée pédestre/ cycliste), gastronomiques et festifs (ex : marché de producteurs), etc.*

Fiche-mesure 7- Accueillir et ancrer les nouveaux arrivants

Projets du territoire :

- ❖ **Création et mutualisation de supports d'accueil entre les communes et les EPCI :** guides pratiques, pages d'information sur les bulletins, les sites web et les comptes sociaux des collectivités, etc.
- ❖ **Mise en place d'actions d'accompagnement :**
 - Organisation de journée d'accueil, mise en place de comités de bienvenue dans les villes et villages ;
 - Création d'annuaires des associations locales, organisation de forums ;
 - Création de pass loisirs/visites par les offices de tourisme ;
 - Appui à la recherche d'emploi pour les nouveaux arrivants et leurs conjoints, via les services des EPCI ;
 - Aide à la recherche de logements adaptés.
- ❖ **Actions d'information et de sensibilisation aux habitants sur les bons gestes et les bonnes pratiques à la campagne.**

Objectif 5- Conforter l'attractivité résidentielle

Fiche-mesure 8- Revitaliser les bourgs-centres (Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres d'Occitanie)

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagements qualitatifs des espaces publics, des entrées et de cœurs de ville :**
 - Lavaur : *requalification de la place Pasteur et de la route de Belcastel ; réaménagement des allées ;*
 - Saint-Sulpice : *aménagement de l'ancien site de l'Arçonnerie ; réfection de la rue du Capitaine Beaumont, création d'un parc urbain ;*
 - Puylaurens : *réfection de la place Pierre Bayle et de la place de la Vierge ; rénovation du parvis de la Mairie ;*
 - Saïx : *requalification de la rue Toulouse-Lautrec (tranche 3 du projet de requalification du centre-bourg) ;*
 - Sémalens : *réaménagement et sécurisation de la traversée (RD14) ; requalification des promenades et du parvis de la Mairie ; création d'une passerelle au-dessus du Sor ;*
 - Soual : *réaménagement de l'avenue de Mazamet, aménagement des espaces publics du centre ancien, de la place de la Mairie et des berges du Sor et du Sant.*
- ❖ **Opérations façades.**
- ❖ **Aménagement de cheminements doux entre les quartiers.**
- ❖ **Création, extension ou réhabilitation des espaces d'accueil et de services au public :** *construction d'une nouvelle mairie à Saïx ; aménagement d'une Maison France Services à Sémalens ; etc.*
- ❖ **Création ou rénovation de lotissements communaux, de logements sociaux ou de logements locatifs :** *cf. action n°9.*
- ❖ **Création ou rénovation d'équipements sportifs, culturels et de loisirs :** *cf. action n°12.*
- ❖ **Déploiement de dispositifs de vidéo-surveillance** *(ex : Lautrec, Saint-Sulpice, Sémalens, Vielmur-sur-Agout, etc.).*

Fiche-mesure 9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagements qualitatifs des espaces publics (places, jardins, ...)** : nombreux projets en cours de préparation (ex : *Bannières, Brousse, Cabanès, Massac-Séran, Serviès, Vénès, etc.*).
- ❖ **Valorisation et sécurisation des entrées et des traverses de villages** : nombreux projets en réflexion (ex : *Damiatte, Fiac, Montdragon, Puycalvel, Verdalle, etc.*).
- ❖ **Création de cheminements doux** entre les hameaux ou les lotissements et le cœur de bourg.
- ❖ **Création, extension ou réaménagement des mairies** (ex : *Cabanès, Guitalens-L'Albarède, Saint-Lieux-lès-Lavaur, Saint-Paul-Cap-de-Joux*).
- ❖ **Travaux de rénovation d'églises** (ex : *Algans, Cabanès, Fiac, Fréjeville, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Viviers-lès-Montagnes*) **et de cimetières** (ex : *Aguts, Ambres, Cuq, Saint-Agnan*).
- ❖ **Construction ou rénovation des ateliers municipaux** (ex : *Ambres, Cabanès, Labastide-Saint-Georges, Saint-Affrique-lès-Montagnes*).
- ❖ **Construction, extension ou rénovation d'écoles** : cf. action n° 12

Fiche-mesure 10- Diversifier et améliorer l'offre de logements

Projets du territoire :

- ❖ **Développement d'une offre de logement à destination des jeunes et des ménages à faibles revenus :**
 - Production de logements sociaux (conventions avec les bailleurs privés).
 - Aménagement et/ou rénovation de logements locatifs communaux :
 - Construction en neuf de nouveaux logements (ex : *Saint-Sernin-lès-Lavaur, Viviers-lès-Lavaur*) ;
 - Transformation d'anciens presbytères en appartements locatifs (ex : *Marzens, Prades*) ;
 - Rénovation d'appartements existants (ex : *Carbes, Péchaudier, Puylaurens, Saïx*).
- ❖ **Création de nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées autonomes :**
 - *Construction de maisons partagées à Montdragon, à proximité de l'EHPAD La Grèze (CCLPA) et à Vielmur-sur-Agout ;*
 - *Création d'une résidence autonomie à Cuq-Toulza.*
- ❖ **Accompagnement à la rénovation des logements privés :**
 - Poursuite de l'OPAH engagée par la Communauté de communes Sor et Agout, lancement prochain d'une OPAH sur la Communauté Tarn Agout ;
 - Mise en place et animation du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels locaux : permanences régulières dans les Maisons France Services, réunions d'information/ sensibilisation, organisation de salons de l'habitat/énergie, etc.
- ❖ **Extension et travaux de mise aux normes sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Cauquillous à Lavaur (CCTA).**

Objectif 6- Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population

Fiche-mesure 11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse

Projets du territoire :

- ❖ **Création, extension ou amélioration de multi-accueils, crèches, micro-crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance (Relais d'Assistants Maternelles, Maisons d'Assistants Maternelles, Lieux d'Accueil Parents-Enfants, ...)** : *construction d'une nouvelle crèche communautaire à Vielmur-sur-Agout (CCLPA), création d'une mini-crèche à Teulat (CCTA), création d'une MAM à Maurens-Scopont ; etc.*
- ❖ **Création, extension ou amélioration de lieux d'accueil et d'animation pour l'enfance-jeunesse (ALSH, ALAE)** : *construction d'un centre de loisirs sans hébergement communautaire à Dourgne (CCSA) ; création d'un accueil de loisirs sans hébergement communautaire à Vielmur-sur-Agout (CCLPA) ; mise en place d'une plaine de jeux d'eau à l'ALAE/ALSH Jean de la Fontaine (commune de Labastide-Saint-Georges) ; etc.*
- ❖ **Implantation d'équipements ludiques et récréatifs pour les enfants et les adolescents** : *projets d'aires de jeux à Fiac, Fréjeville, Montcabrier, Roquevidal, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Saint-Sulpice, Sémalens et Vielmur-sur-Agout ; projets de terrains multisports à Ambres, Cabanès, Damiatte, Montcabrier, Montdragon, Peyregoux, Saix, Vénès et Vielmur-sur-Agout ; projets de skate parks à Fiac et Montdragon ; etc.*
- ❖ **Construction, extension ou rénovation d'écoles** : *construction d'une nouvelle école à Montcabrier ; rénovation-extension de l'école de Soual ; agrandissement de l'école de Teulat ; rénovation de l'école et de la cantine de Cuq ; création d'une nouvelle cantine à l'école de Moulayrès ; aménagement d'une cour d'école oasis à Ambres ; etc.*

Fiche-mesure 12- Consolider l'offre de soins

Projets du territoire :

- ❖ **Accompagnement des projets de santé territoriaux, à l'échelle des EPCI** : *diagnostic de l'offre de santé sur le territoire Tarn Agout.*
- ❖ **Construction, rénovation ou extension de lieux d'accueil et de coordination pour les professionnels de santé (maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé, cabinets médicaux, ...)** : *aménagement ou construction de deux MSP communautaires à Lautrec et Damiatte (CCLPA) ; construction d'une MSP communautaire à Puylaurens (CCSA) ; transformation de la salle des fêtes de Fiac en espace médical ; etc.*
- ❖ **Etude et expérimentation de solutions médicales complémentaires** : *télé médecine, salariat, etc.*
- ❖ **Modernisation et extension des structures d'hébergement et de soins pour personnes âgées** : *réaménagement de l'EHPAD La Grèze à Mondragon par la CCLPA (agrandissement de la salle de restauration et des espaces d'animation).*

Fiche-mesure 13- Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs

Projets du territoire :

- ❖ **Création ou rénovation de lieux de rencontre et d'animation** : *construction de nouvelles salles multiculturelles à Cambounet-sur-le-Sor, Fiac et Lautrec ; rénovation et/ou réaménagement des salles polyvalentes d'Aguts, d'Ambres, de Moulayrès, de Péchaudier, de Saint-Agnan, de Saint-Genest-de-Contest et de Saint-Sernin-lès-Lavaur ; etc.*

- ❖ **Création, aménagement ou réhabilitation d'espaces associatifs et/ou mutualisés :** création d'une maison des associations à Lavaur ; requalification de la salle Polyespace à Saint-Sulpice-la-Pointe ; création d'une maison intergénérationnelle à Ambres ; aménagement de nouveaux locaux pour les MJC de Saint-Sulpice et de Saint-Affrique-lès-Montagnes ; création de cafés participatifs à Laboulbène et Vielmur-sur-Agout ; etc.
- ❖ **Construction ou modernisation d'équipements sportifs :**
 - Equipements structurants : construction de deux nouveaux centres aquatiques intercommunaux, à Saint-Sulpice (CCTA) et sur le territoire Sor Agout (CCSA) ; installation de fonds mobiles sur la piscine et la fosse à plongée du futur centre aquatique Aquaval à Lautrec (CSN) ; construction d'un nouveau gymnase à Labastide-Saint-Georges ; création d'un centre national d'entraînement de skate board à Saint-Sulpice ;
 - Equipements d'intérêt communal : création de terrains de grand jeu à Lautrec et Saint-Sulpice ; réaménagement des vestiaires sportifs du Rec à Damiatte et de Molétrincade à Saint-Sulpice ; création de boudodromes à Fiac, Guitals et Saint-Lieux-lès-Lavaur ; équipements à accès libre : parcours-santé (Aguts, Peyregoux, Viviers-lès-Montagnes), aires de fitness (Fiac).
- ❖ **Création, extension, rénovation ou équipement d'espaces culturels :** création d'une médiathèque intercommunale à Vielmur-sur-Agout (CCLPA) ; rénovation et développement du cinéma l'Espace des Nouveautés à Lavaur ; réaménagement du Musée du Pays Vaurais ; aménagement d'une salle de spectacles dans le centre-ville de Saint-Sulpice ; transformation de l'ancienne chapelle de Teulat en lieu d'animation culturelle ; aménagement d'un centre d'étude et de conservation du patrimoine à Lautrec.

Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement

Objectif 7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises

Fiche-mesure 14- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière

Projets du territoire :

- ❖ **Définition d'une stratégie d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays, tenant compte des spécificités des EPCI et des communes et des potentialités liées à l'arrivée de l'autoroute A69.**
- ❖ **Extension et requalification des zones d'activité existantes sur le territoire :**
 - Requalification des zones d'activités de la CCLPA (signalétique, aménagements paysagers, accessibilité, cheminements doux) ;
 - Agrandissement des ZA « La Marche » (Vénès), « Condoumines » (Fréjeville) et « Borio Novo » (Vielmur-sur-Agout) par la CCLPA ;
 - Réaménagement de la ZA « En Toulze » à Cambounet-sur-le-Sor (CCSA) ;
 - Aménagement de la zone artisanale « En Tuto » à Cambon-lès-Lavaur.
- ❖ **Développement de produits immobiliers locatifs à destination des TPE/PME industrielles et des artisans :**
 - Construction et aménagement de locaux professionnels pour la mise en location (CCLPA) ;
 - Création d'un espace de travail partagé de type co-working sur le territoire Tarn Agout (CCTA).
- ❖ **Aménagement de nouvelles zones d'activités dans une logique de sobriété foncière, d'intégration paysagère et de haute qualité environnementale des bâtiments :**
 - Poursuite de l'aménagement de la ZA d'intérêt régional « Les Portes du Tarn » à Saint-Sulpice (SPLA) : 124 ha à commercialiser ;

- Aménagement d'une nouvelle zone d'activités « La Prade » à Soual sur la thématique santé/bien-être (CCSA) ;
- Création d'une nouvelle zone d'activités sur la partie Ouest de la CCLPA.

Fiche-mesure 15- Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques

Projets du territoire :

- ❖ **Renforcement des réseaux économiques locaux :** appui technique et logistique aux clubs d'entreprises (ex : CESA sur le territoire Sor et Agout) ; organisation de visites régulières d'entreprises et de rencontres pour favoriser l'interconnaissance ;
- ❖ **Développement des actions d'accompagnement aux entreprises ciblant les TPE/PME et l'artisanat (volet entrepreneuriat/développement) :**
 - Promotion des structures et dispositifs existants (ex : couveuse et hôtels d'entreprises en Tarn Agout, espace co-working La Cellule à Cuq-Toulza, services de location de salles et de bureaux, ...) ;
 - Création de cellules d'accueil des entreprises au sein des EPCI : accompagnement à la création, accompagnement des transmissions/reprises, appui spécifique au secteur artisanal pour le regroupement et la mutualisation de fonctions supports ; etc.
- ❖ **Maintien et adaptation des aides à l'immobilier d'entreprises mises en place par les EPCI**

Fiche-mesure 16- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire

Projets du territoire :

- ❖ **Renforcement du rôle et des actions menées par les services emplois des EPCI :** visites d'entreprises ; actions de communication sur les métiers (zooms métiers, forums de métiers et de l'emploi, bourses de l'emploi sur le web, job datings) ; diffusion hebdomadaire des offres d'emplois locales ; etc.
- ❖ **Développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance, au bénéfice des jeunes notamment :** renforcement des liens avec les Missions Locales ; création d'un centre de formation sur le territoire ou développement de partenariats avec des structures existantes (CFA, lycées agricoles, MFR, etc.) ; instauration de dispositifs d'aide (permis de conduire, formations).
- ❖ **Mise en place d'un accompagnement des entreprises ciblant les TPE/ PME et l'artisanat (volet formation) :** aide au recrutement ; encouragement du recours à l'alternance et aux stages ; identification et anticipation des besoins en matière de formation professionnelle ; mise en relation avec les organismes de formation.

Objectif 8- Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales

Fiche-mesure 17- Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité

Projets du territoire :

- ❖ **Appui à la structuration et à l'activité des associations de commerçants et artisans du territoire :** conseil technique, organisation de rencontres régulières d'informations et d'échanges, mise en place de formations collectives (outils numériques, vente en ligne, etc.), soutien aux animations commerciales
- ❖ **Soutien à la création, au maintien et à la transmission de commerces en centre-bourg :**
 - Portage des murs par les collectivités : construction d'une boulangerie par la commune de Soual ; création d'un multiservices par la commune d'Escoussens ; aménagement d'un

« bistrot de pays » par la commune de Teulat ; réhabilitation du restaurant de La Mouline par la commune de Cuq ; aménagement de boutiques éphémères dans des locaux vacants (CCTA) ;

- Aides à l'investissement des EPCI pour la construction ou le réaménagement de locaux et pour les travaux de mise aux normes (accessibilité, sécurité-incendie).

❖ **Mise en place de nouveaux services dans les villages, en partenariat avec les commerçants et producteurs du territoire :** distributeurs automatiques de pain (ex : commune de Lescout), casiers de produits alimentaires (ex : commune de Damiatte), etc.

❖ **Actions de sensibilisation auprès des consommateurs du territoire sur les achats de proximité.**

Fiche-mesure 18- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité

Projets du territoire :

❖ **Actions de valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels locaux (commerçants, restaurateurs, traiteurs) :** organisation de rendez-vous d'affaires ; édition d'un annuaire des producteurs locaux en partenariat avec les offices de tourisme ; mise en place de foires et salons annuels des producteurs locaux ; organisation d'ateliers du goût.

❖ **Soutien à la structuration de l'offre :**

- Accompagnement des groupements de producteurs locaux (ex : « Couleurs Cocagne », « Un Goût de Cocagne », ...) ;
- Encouragement et accompagnement à la création de petites unités de production maraîchères ;
- Appui à la création d'outils de transformation (légumeries, salles d'abattage et ateliers de découpe, conserveries, ...) et de logistique (création de plateformes locales en lien avec l'association PSS 31).

❖ **Soutien à la distribution et à la commercialisation des produits locaux :**

- Aide à la création de vitrines (ex : ZA « Les Portes du Tarn ») et de points de vente collectifs ;
- Création de plateformes collaboratives de vente en ligne ;
- Renforcement des marchés de plein vent (ex : création de halles couvertes sur la place du Rivet à Saix et sur les promenades à Sémalens).

❖ **Développement de l'approvisionnement des établissements de restauration collective (écoles, centres de loisirs, cuisine centrale de Lavar, EHPAD, ...) en produits locaux :** adaptation des cuisines collectives (ex : cantines de Ambres, Fiac, Moulayrès, Saint-Sulpice et Teulat) ; sensibilisation des économes et des cuisiniers ; formation aux réponses aux marchés publics ; etc.

❖ **Mobilisation d'une ingénierie d'animation dédiée via les services économiques des EPCI** (recrutements en cours au niveau de la CCSA et de la CCTA dans le cadre de son nouveau PAT)

Fiche-mesure 19- Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne »

Projets du territoire :

❖ **Création ou modernisation d'hébergements touristiques :**

- aménagement d'une aire de camping sur la base de loisirs Ludolac à Saint-Lieux-lès-Lavar (CCTA) ;
- création d'aires d'accueil et de services pour camping-cars sur la base Ludolac (CCTA) et sur la commune de Labastide-Saint-Georges.

- ❖ **Aménagement d'espaces de découverte et de loisirs le long du linéaire de la rivière Agout** : poursuite du programme de valorisation des berges à Laval, entre le pont Saint-Roch et le quartier du Port ; aménagement d'un tronçon de berges à Saint-Sulpice, entre le Château du Castela et le parking du Plô ; etc.
- ❖ **Diversification et qualification de l'offre des 3 bases de loisirs du territoire** :
 - Base des Etangs (Saix) : création d'un restaurant par la CCSA ;
 - Base Aquaval (Lautrec) : chauffage des bassins extérieurs, réaménagement du bâtiment d'accueil et du snack-bar, mise en place de nouveaux jeux et animations (jeux gonflables sur le grand lac, piste de pump track, ...) ;
 - Base Ludolac (Saint-Lieux-lès-Laval) : installation de pontons de pêche, création de parcours sportifs et d'une piste de pump track, aménagement d'un théâtre de verdure pour l'accueil de spectacles, etc.
- ❖ **Création, réhabilitation ou modernisation de sites de visite liés au patrimoine historique, identitaire et industriel du territoire** : rénovation et mise en scène de sites patrimoniaux liés à l'histoire du pastel, création d'un circuit de visite oenotouristique sur la ZA « Les Portes du Tarn » (coopérative Vinalie) ; etc.
- ❖ **Création et mise en réseau d'une offre de tourisme nature sur le territoire et développement de nouveaux produits et services périphériques** :
 - Randonnées : ouverture et balisage de nouveaux sentiers pédestres/cyclistes, mise en place d'un « tour de pays », éditions de fiches-rando, acquisition et/ou mise en location de vélos et de trottinettes électriques par les offices de tourisme ;
 - Création de produits et circuits de découverte autour de l'environnement et la biodiversité (en lien avec les associations naturalistes et les fédérations de pêche et de chasse), autour de la gastronomie et des produits locaux.
- ❖ **Investissements matériels dans les offices de tourisme** : réaménagement du bureau d'informations touristiques de Saint-Sulpice (CCTA), développement des outils d'accueil numériques ; etc.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE s'inscrit dans la continuité du Contrat de Ruralité du Pays de Cocagne (2017-2020).

Ses orientations et ses objectifs convergent avec les autres programmes de l'Etat en cours sur le territoire :

- Conventions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Laval et Puylaurens ;
- Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des Communautés de communes Tarn Agout et Sor et Agout (en cours d'élaboration) ;
- Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de communes Tarn Agout.

Il a par ailleurs vocation à s'articuler avec les dispositifs contractuels des autres partenaires du PETR :

- Futur Contrat Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée 2022-2027 et Contrats Bourgs-Centres des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Laval, Puylaurens, Saix, Sémalens et Soual ;
- Futurs Contrats Atouts Tarn 2021-2023 des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois – Pays d'Agout et Sor et Agout ;
- Futur programme européen Leader 2023-2027.

4.2. Validation des actions

Les actions prévisionnelles du CRTE sont décrites dans des fiches-mesures figurant en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle (voir modèle en annexe 5) qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Actions de coopération interterritoriale

Le Pays de Cocagne travaille de manière étroite avec les territoires voisins, aussi bien tarnais que haut-garonnais, notamment :

- La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : ingénierie partagée pour la gestion administrative du programme européen Leader ; réflexions croisées avec l'OTI Bastides et Vignoble du Gaillac pour la mise en réseau des sites de visites touristiques de l'Ouest Tarnais ;
- La Communauté de communes du Lauragais-Revel-Sorézois : convention d'entente intercommunale avec la Communauté Sor et Agout autour du développement économique, de la petite enfance - jeunesse et des équipements sportifs ; partenariat avec l'OTI Aux Sources du Canal du Midi autour d'actions de promotion et de produits de découverte touristique ;
- La Communauté de communes Val'Aïgo : aménagement et développement de la ZA « Les Portes du Tarn » dans le cadre de la SPLA.

De nouveaux champs de coopération interterritoriale seront explorés pendant la durée de vie du présent contrat, en lien notamment avec l'aménagement de la future autoroute A69, en matière de développement économique, de mobilités et de transition énergétique et écologique. Les actions qui seront définies dans ce cadre pourront faire l'objet d'un avenant ultérieur.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Le PETR du Pays de Cocagne a bénéficié d'un appui important de l'ANCT, via son marché d'ingénierie national, pour mener à bien l'élaboration du présent contrat (réalisation du diagnostic, définition des enjeux et des orientations stratégiques partagées).

De nouveaux soutiens en ingénierie sont susceptibles d'être mobilisés auprès de plusieurs partenaires du CRTE : l'Etat au travers de ses services déconcentrés, de ses agences (ANCT, ADEME) ou d'opérateurs comme la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires mais aussi les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, ... pour les prochaines phases du contrat (définition et mise en œuvre de projets, suivi et évaluation du contrat).

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le PETR du Pays de Cocagne

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR du Pays de Cocagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle sera assisté.e de référent.e.s au sein des Communautés de communes membres du PETR, chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (communes, entreprises, associations,...).

Le PETR s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des actions et des orientations qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité porteuse, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PETR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Il s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Les modalités pratiques de concertation citoyenne seront précisées ultérieurement par avenant.

6.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et du PETR du Pays de Cocagne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Tarn, ou son représentant, et par le Président du PETR du Pays de Cocagne, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif du PETR du Pays de Cocagne et des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois-Pays d'Agout et Sor Agout, des services de l'Etat et de représentants des autres collectivités territoriales (Conseil régional Occitanie, Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne). D'autres partenaires ou opérateurs du CRTE pourront être associés au comité de pilotage en fonction des thématiques.

Le comité se réunira au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, ...).

7.2 Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du PETR du Pays de Cocagne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est formé du chef de projet désigné au sein du PETR, des technicien.ne.s référent.e.s au sein des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois - Pays d'Agout et Sor Agout, des services de l'Etat et de technicien.ne.s des autres collectivités territoriales (Conseil régional Occitanie, Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne). D'autres partenaires ou opérateurs pourront être associés au comité technique en fonction des thématiques.

Le comité se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche-action en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat part de 2021, année de sa signature, et va jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 – RÉSILIATION DU CRTE

Le présent contrat peut prendre fin à l'initiative de l'une des parties signataires, après avis favorable du comité de pilotage.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Saint-Sulpice-la-Pointe, le **31 DEC. 2021**

La Préfète du Tarn,



Catherine FERRIER

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial
et Rural du Pays de Cocagne,


Bernard CARAYON

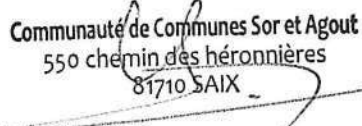

Le Président de la Communauté de
communes Tarn Agout,


Gérard PORTES


Le Président de la Communauté de
communes du Laurécois – Pays d'Agout,


Thierry BARDOU


Le Président de la Communauté de
communes Sor et Agout,


Communauté de Communes Sor et Agout
550 chemin des héronnières
81710 SAIX

Sylvain FERNANDEZ

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic détaillé du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches-mesures

Annexe 4 – Liste indicative de projets

Annexe 5 – Annexe financière

Annexe 6 – Maquette financière 2021

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 1-
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**



ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE*

Diagnostic à insérer dans le futur CRTE

Territoire Bénéficiaire



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

* Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Client :

2021

g.schneider@terredavance.com

PRÉSENTATION SOMMAIRE



01

Introduction

02

Cohésion sociale et territoriale

03

Economie

04

Transition environnementale

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE



CC Sor et Agout : 26 communes - 23 486 habitants

CC Lautrécois-Pays d'Agout : 28 communes - 14 878 habitants

CC Tarn-Agout : 21 communes - 29 512 habitants



TERRE D'AVANCE

68 000 habitants, répartis en 3 EPCI

- Les communes les plus peuplées sont : Lavar (11.000 habitants), Saint-Sulpice (9.000 habitants), Saix, commune limitrophe de Castres (3.500 habitants) et Puylaurens (3.200 habitants)
- Des communes réparties dans 6 bassins de vie : Saint Sulpice, Lavar, Puylaurens, Castres pour la partie Est et Réalmont et Lautrec pour la partie Nord

Un territoire traversé d'Est en Ouest par la D112 et la N126 (Castres-Toulouse), avec un point d'accroche à l'A68 à Saint Sulpice. Un territoire également desservi par la ligne ferroviaire Toulouse-Castres avec plusieurs gares sur le Pays de Cocagne (Lavar, Damiatte, Vielmur-sur-Agout).



PAGE 3

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Un projet d'Autoroute : horizon 2025

- Un projet d'autoroute A69 entre Mazamet/Castres et Toulouse qui a été réaffirmé comme une priorité nationale par le Gouvernement, une déclaration d'utilité publique a été signée en juillet 2018 et les travaux devraient démarrer en 2022.
- Un projet qui vise à contribuer au **développement économique et démographique du bassin de Castres-Mazamet** en améliorant son accessibilité depuis Toulouse via une réduction significative du temps de parcours moyen (du péage de l'Union sur l'A68 à Toulouse à l'entrée de la rocade de Castres), qui passerait de 68 minutes (temps de référence en 2024 sans le projet) à 35 minutes pour un véhicule léger (*source : Département du Tarn*).
- D'une longueur d'une soixantaine de kilomètres, un trajet qui s'articule en deux parties :
 - 1 La liaison entre Castres et Verfeil (dont 46 kilomètres de tracé neuf) avec l'intégration des déviations de Puylaurens (avec modification de l'échangeur existant) et Soual, la création de trois échangeurs à Villeneuve-lès-Lavar/ Maurens-Scopont, Soual et Saint-Palais (Castres) et la réalisation d'un barreau de contournement de la RD84 à RN126 à Puylaurens.
 - 2 L'élargissement de l'A680 entre Castelmaurou et Verfeil avec création d'un échangeur à Verfeil et intégration de la déviation de Verfeil.



TERRE D'AVANCE



Un tracé structurant à l'échelle du CRTE



PAGE 4

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Une population qui progresse de 0,5% / an (entre 2013 et 2018) soit un gain de 1.700 habitants environ en 5 ans, portée principalement par un excédent migratoire (solde des arrivées et des départs), qui explique 90% de cette hausse

- Une dynamique démographique qui se concentre autour des métropoles de Toulouse et de l'agglomération castraise, tirée par Saint-Sulpice, Saix ou encore Soual
- ... mais qui concerne aussi une couronne de communes au Sud de Graulhet
- Cette dynamique qui date des années 1980, s'est fortement accélérée durant le début des années 2000 (+2,2% / an entre 1999 et 2007 soit un gain de 10 000 habitants !) avant de ralentir modérément entre 2007 et 2013 (+ 1,35% entre 2007 et 2013), puis de manière marquée sur la dernière période.

Si la plupart des communes ont un solde migratoire excédentaire, ce n'est pas le cas pour le solde naturel: Lavar, Lautrec, Serviès, Puylaurens, Saix, Dourgne, pour ne citer que les plus importantes, connaissent plus de décès que de naissances, ce qui traduit un vieillissement de la population dans ces communes.

Et au global certains espaces ont perdu des habitants: c'est le cas du centre du territoire et des pôles de Lavar, Puylaurens et Lautrec.

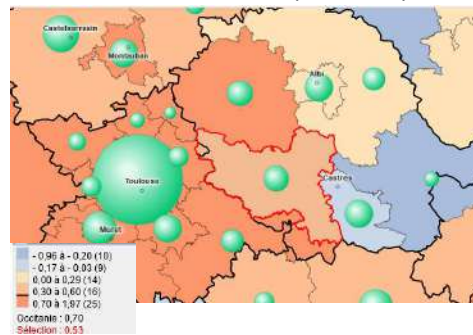
Un territoire à vocation résidentielle dominante: 68 emplois pour 100 actifs occupés et résidents :

- Un indice relativement stable ces dernières années (-0,6 points en 10 ans)



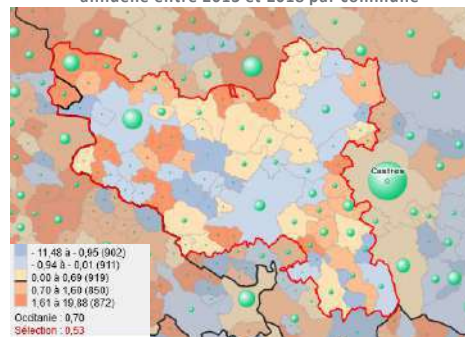
TERRE D'AVANCE

Nombre d'habitants et évolution de la population en moyenne annuelle entre 2013 et 2018 (échelle CRTE)



Source: PICTO STAT

Nombre d'habitants et évolution de la population en moyenne annuelle entre 2013 et 2018 par commune

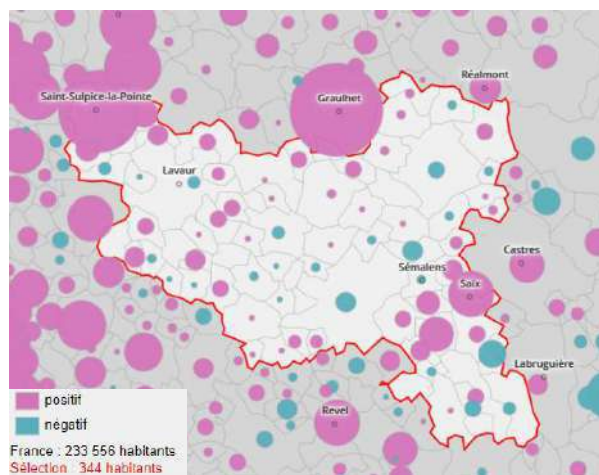


PAGE 5

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Communes les plus peuplées et variation annuelle de la population (habitants) 2013-2018

Communes	Nombre d'habitants 2018 et évolution annuelle moyenne depuis 2013
Lavar	10 671 (-4)
Saint-Sulpice-la-Pointe	9 227 (+ 149)
Saix	3 589 (+50)
Puylaurens	3 198 (-11)
Soual	2 573 (+30)
Sémalens	2 011 (-2)
Viviers-lès-Montagnes	1 959 (6)
Labastide-Saint-Georges	1 930 (+4)
Lautrec	1 755 (-8)
Vielmur-sur-Agout	1 440 (-10)



Source : INSEE, 2027, ODT, Traitement Terre d'Avance

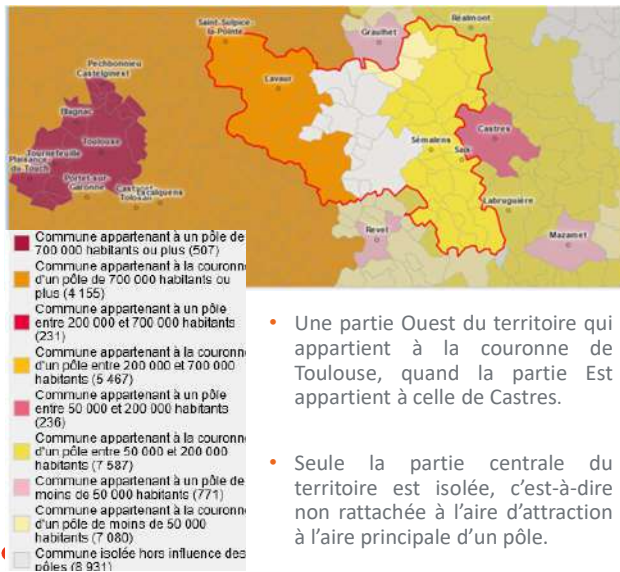


TERRE D'AVANCE

PAGE 6

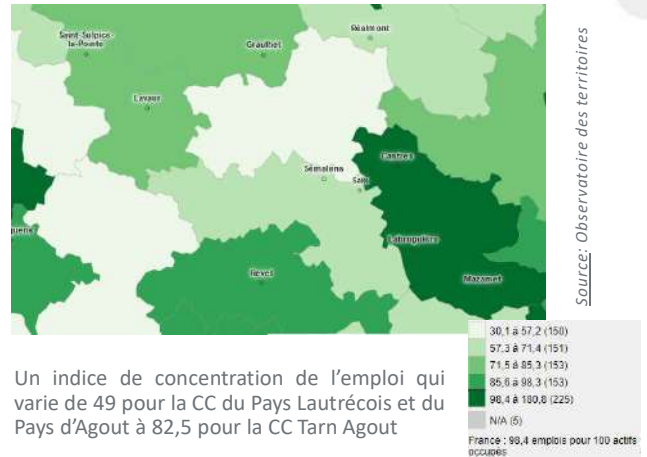
INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Nature des communes: rurales / périurbaines / urbaines



- Une partie Ouest du territoire qui appartient à la couronne de Toulouse, quand la partie Est appartient à celle de Castres.
- Seule la partie centrale du territoire est isolée, c'est-à-dire non rattachée à l'aire d'attraction à l'aire principale d'un pôle.

Indice de concentration de l'emploi par EPCI (emplois pour 100 actifs occupés) 2017



- Un indice de concentration de l'emploi qui varie de 49 pour la CC du Pays Lautrécois et du Pays d'Agout à 82,5 pour la CC Tarn Agout
- A l'échelle communale, 3 communes ont une fonction économique affirmée: Lavaur, (147 emplois pour 100 actifs occupés), Soual (142), et dans une moindre mesure Saint-Sulpice (75)

Source: Observatoire des territoires

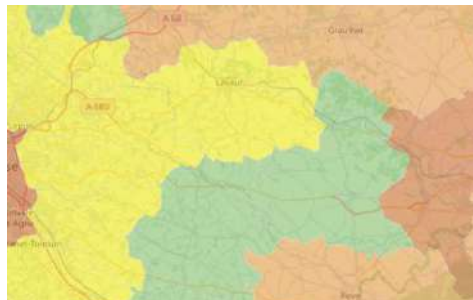
INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Cadre de vie :

Des cadres de vie multiples

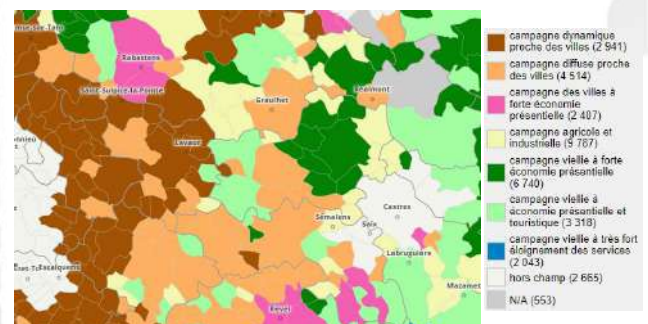
- La « qualité de vie » est un élément difficilement mesurable car il n'est pas possible de s'accorder sur sa définition.
- Toute tentative est donc imparfaite. Cependant, l'INSEE a mis en place un indice basé sur une trentaine d'indicateurs :
 - **Vaurais** : territoire de vie plutôt aisé, situé dans le périurbain ;
 - **Puylaurentais** : territoire de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire ;
 - **Périphérie de Castres** : territoire de vie plutôt favorisé, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques.

Qualité de vie dans les territoires



Description : Cette typologie a été établie d'après une trentaine d'indicateurs représentatifs des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et des aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.).

Typologie des espaces ruraux



Source : CGET - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT

Une diversité d'espaces ruraux

- On retrouve en **vert**, autour de Lautrec, des campagnes vieilles à très faible densité, faibles revenus, économie présentielle et agricole
- Au nord, en **marron**, ce sont des campagnes dynamiques proches des villes
- Il y a ensuite des campagnes agricoles et industrielles et des campagnes avec une économie plutôt présentielle

INTRODUCTION: LES PROGRAMMES EXISTANTS

DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET CONTRACTUELS	PÉRIMÈTRE	OBSERVATIONS
Contrat de Ruralité 2017-2020	PETR	
Conventions Petites Villes de Demain (PVD)	Communes de Lavar, Puylaurens et Saint-Sulpice	<i>Signées en 2021</i>
Convention Leader 2014-2022	PETR	<i>Candidature au programme 2023-2027 à élaborer au 2nd semestre 2022</i>
Contrat Régional Occitanie 2018-2021	PETR	<i>Futur Contrat 2022-2027 à élaborer au 1^{er} semestre 2022</i>
Contrats Bourgs-Centres Occitanie	Communes de Lavar, Puylaurens, Saint-Sulpice, Saix, Sémalens et Soual	<i>Signés en 2019-2020</i>
Contrats Atouts Tarn 2018-2020	CCTA, CCLPA, CCSA	<i>Contrats 2021-2023 en cours d'élaboration</i>
SCoT du Vaurais	CCTA	
SCoT de Cocagne-Autan	CCSA	<i>En cours de révision</i>
Projet de territoire Sor Agout 2015-2020	CCSA	<i>En cours de révision</i>
Projet de territoire Tarn Agout 2020-2030	CCTA	<i>En cours de finalisation</i>
PCAET Tarn Agout	CCTA	<i>En cours (phase plan d'actions)</i>
PCAET Sor Agout	CCSA	<i>En cours (phase diagnostic)</i>
PAT Tarn Agout	CCTA	<i>Approuvé en 2021</i>



TERRE D'AVANCE

PAGE 9

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE



TERRE D'AVANCE



Image : Porte ouverte du « Jardin pour tous » Saint-Loup-sur-Thouet (79) – source : Nouvelle République

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Insertion / lutte contre l'exclusion et la pauvreté : **un niveau de vie meilleur qu'en Région**

- Il y a 67 cadres pour 100 ouvriers sur le CRTE contre 76 en France. On observe surtout une concentration des cadres à proximité de Toulouse.
- Le taux de pauvreté du territoire oscille suivant les EPCI entre 10,3% et 12,1% contre (17% en Occitanie); quant au taux de chômage, il s'élève à 10,8% au sens de l'Insee en 2017 (15% en Région).
- Le revenu médian est également supérieur à la moyenne régionale pour l'ensemble des EPCI; les revenus sont plus élevés sur l'EPCI Tarn Agout, avec des communes à la population aisée en limite de la Haute-Garonne (Garrigues, Lugan, Belcastel...).

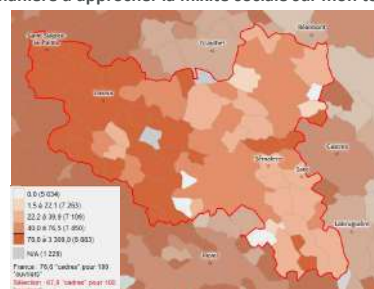
Habitat/logement social: **des logements récemment construits relativement grands et un taux de vacance contenu**

- Il a été consommé en moyenne sur le territoire du CRTE 1 123m² par logement supplémentaire entre 2012 et 2017 contre 486 m2 en Occitanie.
- 83,3% de la surface artificialisée sur cette période concernait de l'habitat contre 72,1% en Occitanie.
- Le taux de vacance demeure contenu sur le territoire (7,8% contre 8,2% en France), hormis sur quelques communes en particulier Puylaurens (15,3%) et Lautrec (12,8%).
- La facture énergétique était de 2 023 € par habitant sur le territoire du CRTE en 2017 contre 2 321 en Occitanie. Cette facture a baissé de 9,4% depuis 2013.

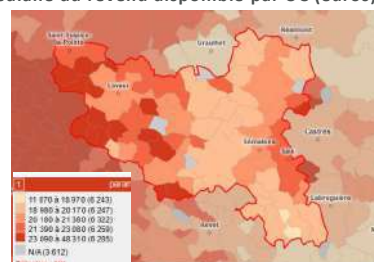


TERRE D'AVANCE

Nombre de cadres pour 100 ouvriers
Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire



Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017



Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

PAGE 11

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

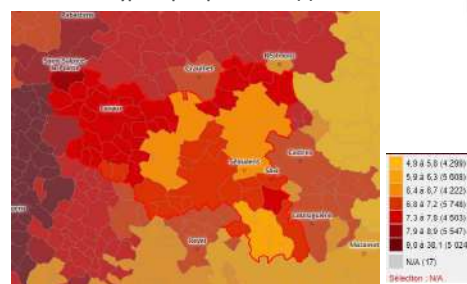
Habitat/logement social : **un parc relativement ancien avec un manque d'offre locative et de petite taille**

- Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par (source : Contrat Occitanie 2018-2021) :
 - une relative ancienneté
 - la faible part de l'offre locative qui se concentrent surtout sur les pôles urbains ;
 - la faible proportion des logements de petite taille (≤ 3 pièces)
- La surreprésentation des cadres à l'ouest du territoire entraîne une hausse des prix, visible également sur le NORD. Les prix restent moins élevés que dans l'aire urbaine toulousaine
- Ce phénomène est d'autant plus élevé pour les appartements.

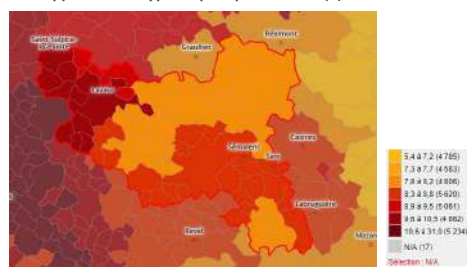
Précisions : Les données de loyer du parc locatif privé sont issues de données d'annonces parues sur leboncoin, SeLoger et pap.fr sur la période 2015-2019. Les indicateurs de loyers proviennent ici de prédictions de loyers charges comprises calculées pour des biens types mis en location au 3ème trimestre 2018 avec les caractéristiques de référence suivantes :
- pour un appartement : surface de 49 m² et surface moyenne par pièce de 22,1 m² ;
- pour une maison : surface de 92 m² et surface moyenne par pièce de 22,5 m².
Les indicateurs de loyers sont calculés sur des données d'annonces, donc mesurent des loyers de flux uniquement.

Source : Estimations UMR 1041 CESAER (AgroupSup Dijon - INRAE), à partir des données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018 – Traitement Terre d'Avance

Loyer d'annonce par m² charges comprises pour une maison type du parc privé locatif (€) 2018



Loyer d'annonce par m² charges comprises pour un appartement type du parc privé locatif (€) 2018

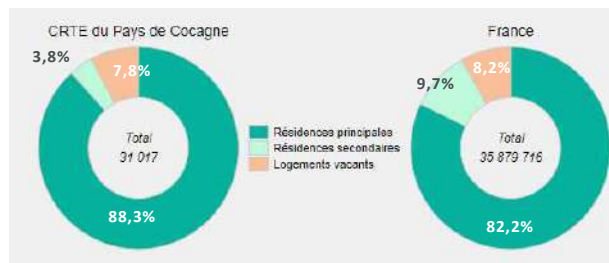


COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Habitat/logement social : **un parc de logements dominé par des logements individuels**

- La maison individuelle représente 89% des logements (62,1% en Occitanie), un des taux les plus élevés des CRTE d'Occitanie
 - En 2020, 83% des nouveaux logements étaient individuels (66% individuels purs, 17% en groupés), si cette proportion est en baisse depuis 3 ans, elle demeure la plus élevée du Tarn
- Les résidences secondaires ne représentent que 3,8% des logements (15,7% en Occitanie) avec des disparités entre EPCI, puisque ce taux monte à 6,4% dans le Laurécois et descend à 2,1% sur la CC Tarn Agout.
- 72,7% des résidences principales sont occupées par des propriétaires en 2017 contre 57,5% en France.

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Répartition par type de logements commencés (lgts.) 2005-2020



Source : Sitadel, ODT, Traitement Terre d'Avance

PAGE 13

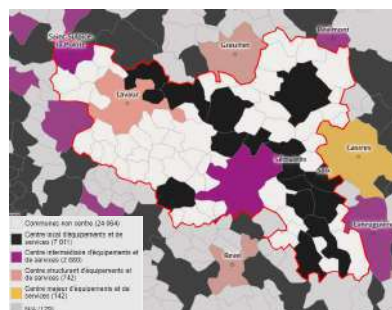
COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès aux services publics :

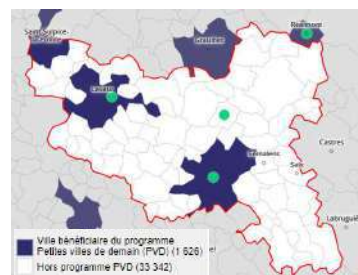
- Le territoire possède un centre d'équipements et de services structurant (Lavaur) qui rayonne sur la partie Ouest du Pays, 2 centres intermédiaires (Saint-Sulpice et Puylaurens) et plusieurs centres locaux (Lautrec, Vielmur-sur-Agout, Cuq-Toulza, Dourgne, Saïx, Sémalens et Soual).
- 3 villes vont bénéficier du programme **Petites Villes de Demain** (PVD) : Saint-Sulpice, Lavaur et Puylaurens.
- Le territoire dispose de **plusieurs Maisons France Services** :
 - 4 MFS en fonctionnement : Lavaur et Saint-Sulpice (CCTA), Serviès (CCLPA) et Puylaurens (CCSA) ;
 - 1 projet candidat à la labellisation : Sémalens (CCSA) ;
 - 1 MSAP : Dourgne (CCSA).
- Le territoire compte également **2 Maisons du Département**, à Lavaur et Puylaurens.

Précisions : L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019. La méthode utilisée pour identifier les centres à partir de la diversité des commerces et services est celle de la classification automatique mixte. Cette typologie a été réalisée sur les communes de France métropolitaine 2019 et à partir de la Base permanente des équipements de l'Insee 2017. L'indicateur présenté ici a été actualisé en géographie 2020.

Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020



Nombre de structures France Services (FS) 2020 et villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain (PVD)



: Structures France Services

Source : Observatoire des Territoires, INRAE-CESAER, ANCT 2020, Traitement TA

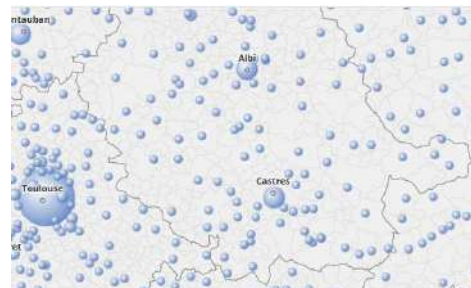
PAGE 14

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès aux services publics :

- **Finances** : plus de trésorerie présente sur le territoire mais des permanences assurées dans les Maisons France Services locales (St-Sulpice, Lavaur, Serviès, Puylaurens et Dourgne).
- **Sécurité** :
 - 6 brigades de gendarmerie : St-Sulpice, Lavaur, Lautrec, Puylaurens, Vielmur et Dourgne ;
 - 5 centres de secours et d'incendie : St-Sulpice, Lavaur, St-Paul-Cap-de-Joux, Puylaurens et Dourgne.
- **Poste** : 17 points de contact, dont 10 bureaux de poste, 7 agences communales postales et 2 relais commerçants.
- **Emploi** : pas d'agence Pôle Emploi sur le territoire mais des permanences assurées dans les Maisons France Services, en lien avec les services emploi des EPCI (St-Sulpice, Lavaur, Serviès, Puylaurens et Dourgne).

Points de contact de la Poste (en nombre) 2020



Centres d'Incendie et de Secours (CIS) 2019



TERRE D'AVANCE

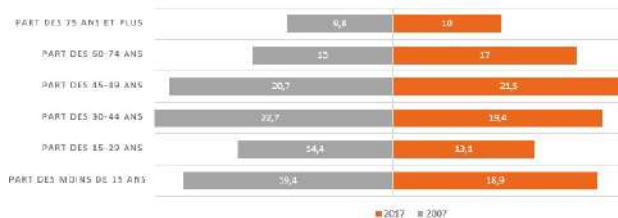
PAGE 15

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

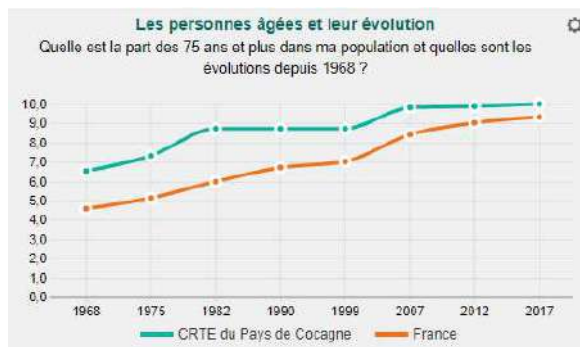
Bien-être des séniors :

- 27% de la population est âgée de plus de 60 ans ; si cette proportion est plus faible qu'en Occitanie (28,5%), la proportion des 40-59 ans est en revanche plus élevée laissant présager un rééquilibrage
- 9,8% de la population a plus de 75 ans en 2017. 10,7% d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement dédiées contre 9,4% en France – 36,1% vivent seules (2040 personnes dont 1540 femmes) contre 42,5% en France
- 797 places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2019 (*source* : FINESS)

PYRAMIDE DES ÂGES SUR 10 ANS CRTE PAYS DE COGNE



Source : Observatoire des Territoires, Insee, RP 1999-2017



TERRE D'AVANCE

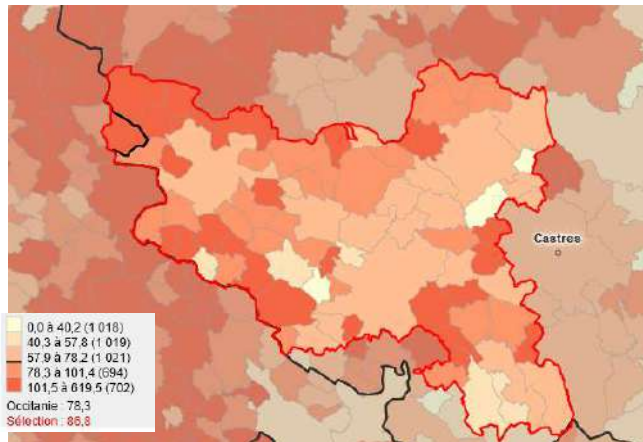
PAGE 16

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bien-être des séniors :

- Si la population est globalement plus jeune sur le territoire qu'en moyenne en région Occitanie, cela masque des disparités.
- Certaines communes sont « vieillissantes » : Lavaur, Puylaurens et Lautrec avec un indice de jeunesse inférieur à la moyenne régionale

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) *Source : Insee RP 2018*



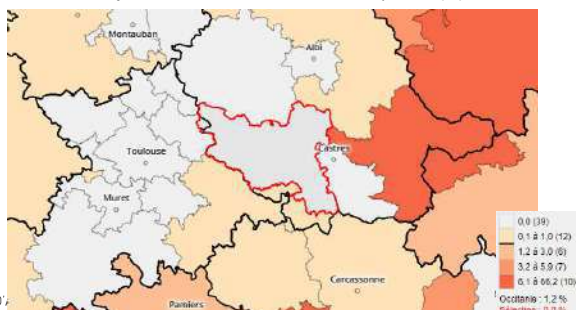
Source : Picto-Stat

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

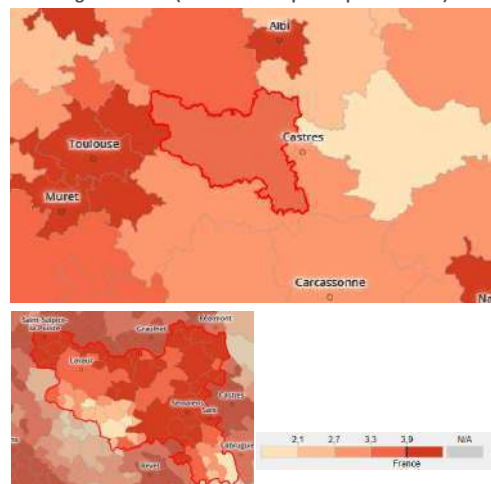
Santé – accès au soins : **une situation relativement satisfaisante ?**

- L'âge moyen des médecins actifs en 2020 est de 50,4 ans ce qui est proche de la moyenne nationale.
- Compte tenu la structure par âge de la population, les habitants du CRTE ont accès en moyenne à 4 consultations par an par hab. contre 3,9 au niveau national.
- Ce chiffre global masque des inégalités territoriales, notamment au sud du Pays, dans les communes les plus éloignées de pôles de services et de santé.
- Mais à noter, qu'aucun habitant sur le territoire, n'est à plus de 20 mn d'un service de santé de proximité (*INSEE, Base Permanente des Equipements, 2017*)

Part de la population à plus de 20 mn d'au moins un des services de santé de proximité *Source : Insee BPE - Pop 2017 (%) 2019*



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant)



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; Traitement TA

NB : L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Inclusion numérique : une bonne couverture par la 4G mais pas encore par la fibre

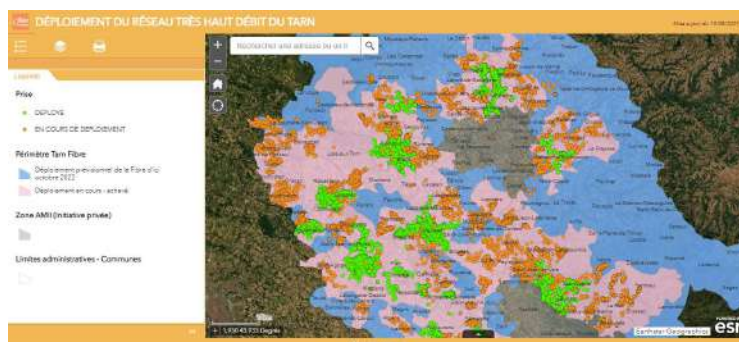
• Téléphonie mobile :

- 98% du territoire est couvert en 4G - par a minima un opérateur - contre 85% en France.
- Dispositif de couverture ciblée New Deal copiloté par l'Etat et le Département du Tarn afin de résorber progressivement les zones non ou mal couvertes.

• Internet haut débit :

- Aucun des locaux du territoire n'est raccordable à la fibre optique en 2020 contre 59,5% en France.
- Mais un vaste programme d'investissement est actuellement en cours afin de déployer un réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire tarnais d'ici 2023-2024.

Réseau d'Initiative Publique Tarn Fibre (2021)



TERRE D'AVANCE

PAGE 19

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Enseignement primaire et secondaire :

- Un territoire qui accueille de nombreuses familles avec enfants (en quête d'un cadre de vie agréable pour fonder une famille); les 0-14 ans représentent 18,9% de la population contre 16,7% en Occitanie (c'est le CRTE tarnais, dans lequel ce taux est le plus élevé)

Zoom sur la localisation des écoles et leurs capacités d'accueil en 2020

Ecoles élémentaires (41)



Collèges (8)



Lycées (4)



Source : DREAL Occitanie

Petits, grands ménages, présence d'enfants		
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?		
Indicateurs	CRTE du Pays de Cocagne	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	27,8 ▼	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	31,1 ▲	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,7 ▼	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	31,1 ▲	25,7
2007 2012 2017		
Source : Insee, RP - 2017		

Etablissements scolaires	
Indicateurs	CRTE du Pays de Cocagne
Nombre de lycées(s) (nb)	4
Nombre de collèges(s) (nb)	8
Nombre d'école(s) élémentaire(s) (nb)	41
Nb d'école(s) élémentaire(s) RPID* (nb)	19
Nombre d'école(s) maternelle(s) (nb)	3
Nb d'école(s) maternelle(s) RPID* (nb)	3

Source : INSEE - BPE - 2020

* Regroupement pédagogique intercommunal dispersé

PAGE 20

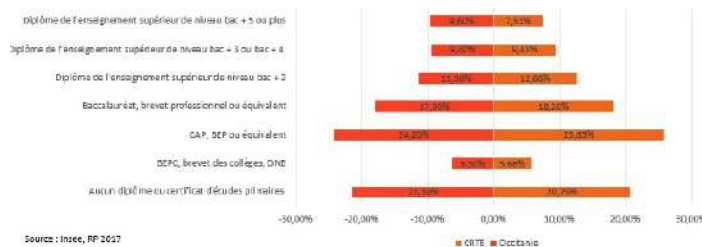


TERRE D'AVANCE

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès à l'enseignement supérieur : Moins de bac + 5, mais + de niveaux intermédiaires

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en pourcentage, CRTE Pays de Cocagne



Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE du Pays de Cocagne	France	CRTE du Pays de Cocagne	France
Total des formations d'enseignement supérieur	52	2 612 434	33,3	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	62	229 643	33,3	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	N/A	10,6
Grands établissements MGENESR	0	104 608	N/A	228,1
Universités	0	1 481 758	N/A	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	0	66 612	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	-44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	N/A	-1,8
Écoles supérieures art et culture	0	90 602	N/A	58,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	N/A	-48,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

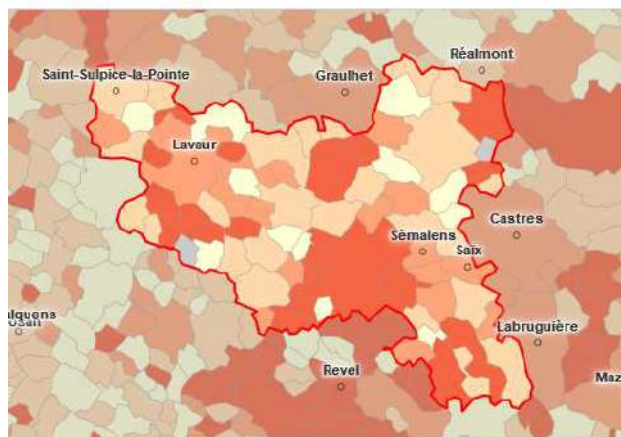
- 7,5% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus a un diplôme niveau BAC+5 ou plus contre 9,6% en Occitanie
- Le territoire est en revanche bien placé sur les niveaux intermédiaires, du CAP au BAC+2

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès à l'emploi des jeunes: « moins » de décrocheurs, mais une situation difficile autour de Puylaurens

- La part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) est plus faible que la moyenne régionale (17% contre 17,8%); cette part comme sur de nombreux territoires a tendance à augmenter sur les dernières années.
- À l'échelle des EPCI, on note un « décrochage » relativement fort sur la CC Sor et Agout, en particulier à Puylaurens (23,4% de jeunes non insérés), et dans les communes limitrophes
- A Puylaurens, alors que le taux de chômage de l'ensemble de la population est plus faible qu'en France (12,1% contre 13,3% en 2018), celui des jeunes est nettement plus élevé : 36% des 15-24 ans sont au chômage contre 27% en France

Taux de chômage des 15-24 ans (au sens de l'Insee) par commune en 2018



COHÉSION : **SYNTHESE**

PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
• Une desserte plutôt favorable en termes d'infrastructures routières (A68, D112 et N126 Castres-Toulouse) et ferrées (liaison ferroviaire vers Castres et Toulouse) • Un territoire qui accueille de nouveaux habitants: + 1.700 habitants en 5 ans • De nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages actifs • Des indicateurs sociaux et de niveaux relativement satisfaisants (taux de chômage et taux pauvreté < à la moyenne régionale, revenus médians > à la moyenne régionale) • Un taux de vacance contenu hormis sur quelques bourgs-centres (Puylaurens et Lautrec) • Une offre en services à la population assez complète et bien structurée à partir des bourgs-centres	• Un vieillissement de la population dans certaines communes : Lavour, Lautrec, Serviès, Puylaurens, Saix, Dourgne... et certains bourgs-centres qui ont perdu des habitants: Lavour, Lautrec, Puylaurens • Un déficit d'emplois par rapport aux actifs • Un manque de diversité dans l'offre de logements (peu de locatif et beaucoup de maisons individuelles) • Des offres de mobilité urbaines et interurbaines, alternatives à la voiture individuelle, à développer • Un territoire peu avancé dans le déploiement de la fibre • Un fort décrochage des jeunes, en particulier sur le Puylaurentais



TERRE D'AVANCE

PAGE 23

ECONOMIE

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



TERRE D'AVANCE



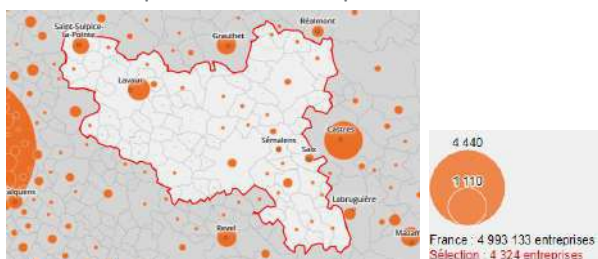
Image : SCOP Ley and Cie – source : AFP

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tissu d'entreprises : **plus d'indépendants et moins de TPE/PME**

- En 2019, 4 324 établissements sont actifs sur le territoire. 21,6% de ces entreprises se concentrent à Lavalur et 13,3% à Saint-Sulpice.
- Plusieurs secteurs sont sous-représentés:
 - Les commerces et transports représentent 23,7 % des établissements actifs du CRTE: C'est moins qu'au niveau régional où cette proportion atteint 28%.
 - L'industrie, avec 8,9 % des établissements est également moins représentée qu'au niveau régional (10%).
- Les établissements sont de plus petites tailles qu'en région : ainsi, 72 % des établissements n'ont aucun salarié contre 70% en Occitanie.

Nombre d'entreprises actives en 2019 par commune

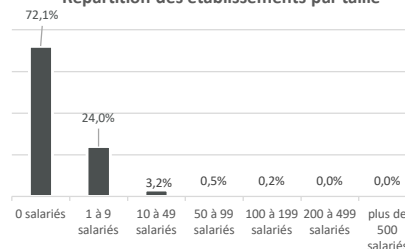


Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

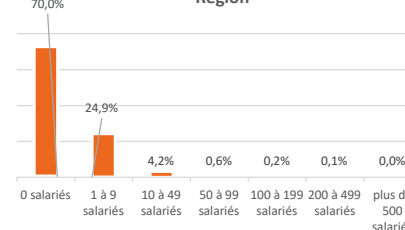


TERRE D'AVANCE

Répartition des établissements par taille



Répartition des établissements par taille Région



Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

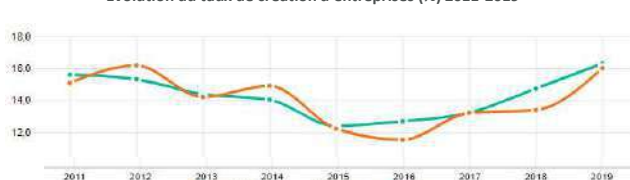
PAGE 25

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Entrepreneuriat : **une dynamique de création d'entreprises qui s'accélère**

- 691 entreprises ont été créées sur le territoire en 2019, ce qui porte le taux de création d'entreprises à 16 % en 2019, un score très proche de la moyenne nationale (16,3%), et qui a tendance à augmenter ces dernières années.
- En terme de secteurs d'activité, on note une forte proportion de nouvelles entreprises dans les services non marchands (santé, action sociale, enseignement, autres services à la personne), et dans l'industrie.
- Ces chiffres recouvrent toutefois de fortes disparités au sein du territoire.

Evolution du taux de création d'entreprises (%) 2011-2019



Source : ODT, 2019, traitement TA

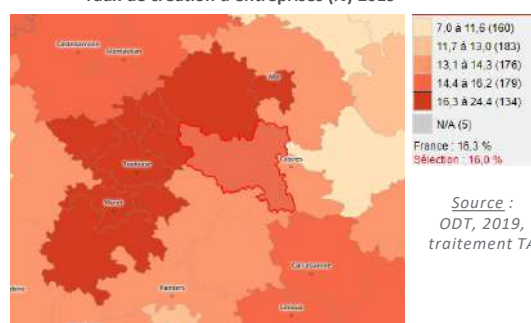


TERRE D'AVANCE

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Taux de création d'entreprises (%) 2019

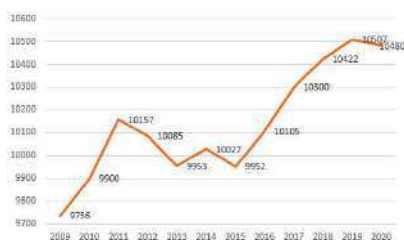


PAGE 26

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emploi : une économie à dominante industrielle

- Le territoire compte 10 507 emplois salariés privés fin 2020.
- La structure économique est caractérisée par :
 - Le fort poids de l'industrie, bien que la proportion d'établissements soit plus faible qu'en région : 2 600 emplois salariés privés, soit près d'1/4 des emplois du territoire ;
 - Mais également de la construction, du négoce (commerce de gros), et des services non marchands aux particuliers.
- L'emploi salarié privé a progressé de près de 8% en 10 ans (soit un gain net de 770 emplois). Cette dynamique est cependant moins forte qu'en Occitanie (11,8%).
 - Cette croissance est portée par 4 secteurs : l'industrie, la construction, le commerce de détail et le négoce (commerce de gros).



Evolution de l'emploi salarié 2009-2019



TERRE D'AVANCE

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2009-2019

	Effectifs salariés en 2019		Evolution 2009-2019		
	CRTE Pays de Cocagne		Région		
	NOMBRE	PART	PART	En %	En VA
INDUSTRIE	2571	24,47%	15,13%	9,73%	228
CONSTRUCTION	1303	12,40%	8,52%	11,46%	134
COMMERCE DE DETAIL	1330	12,66%	12,99%	16,77%	191
COMMERCE DE GROS	734	6,99%	4,81%	20,33%	124
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	413	3,93%	6,87%	-9,23%	-42
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	466	4,44%	5,80%	17,97%	71
SERVICES AUX ENTREPRISES	1130	10,75%	26,00%	5,81%	62
SERVICES NON MARCHANDS	2560	24,36%	19,87%	0,12%	3
Total général	10507	100,00%	100,00%	7,92%	771

Source : ACCOS 2019-2020, traitement Terre d'Avance

PAGE 27

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emploi - Zoom 2020: un territoire moins impacté à ce jour par la crise COVID

- Les données de 2020 viennent d'être publiées. Elles permettent d'avoir une première idée de l'impact de la crise sur le territoire.
- Le territoire semble moins impacté que la région avec une baisse des emplois salariés de 0,3% % de 2019 à 2020 (contre une baisse de 1,6% en Occitanie).
- L'hébergement et la restauration enregistre la plus forte baisse (11,4%). L'emploi dans l'industrie et les services aux entreprises se rétracte également.
- Certains secteurs ont cependant fait bonne figure : le commerce de gros, le transport et surtout la construction qui connaît une hausse de 6,6% (+ 87 emplois).

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2019-2020

	En Valeur	En %	Comparaison Région
INDUSTRIE	-57	-2,22%	-1,67%
CONSTRUCTION	87	6,68%	2,17%
COMMERCE DE DETAIL	-4	-0,30%	0,70%
COMMERCE DE GROS	10	1,36%	-0,15%
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	11	2,66%	-1,03%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-53	-11,37%	-10,07%
SERVICES AUX ENTREPRISES	-24	-2,12%	-3,54%
SERVICES NON MARCHANDS	3	0,12%	-0,29%
Total général	-27	-0,26%	-1,62%

Source : ACCOS 2020, traitement Terre d'Avance



TERRE D'AVANCE

PAGE 28

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Offre d'accueil: un réseau d'une vingtaine de ZAE avec des projets en cours de requalification et d'aménagement

- Le territoire compte une vingtaine de ZAE (source : *Contrat Occitanie 2018-2021*), représentant 600 ha
- Les principales sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavaur (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et un nouveau parc d'activités, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn »), est actuellement en cours de commercialisation, à la pointe Ouest du territoire. Sur les 200 ha que représentent cette zone, 126 ha de fonciers sont disponibles à la vente. Ce parc est géré par la SPLA Les Portes du Tarn.
- En parallèle, plusieurs structures ont été créées pour favoriser la création et/ou le développement d'entreprises locales : création d'un hôtel et d'une couveuse d'entreprises gérés par la Communauté Tarn Agout, création d'un espace de co-working à Cuq-Toulza géré par la Communauté Sor et Agout.



Espace de co-working
La Cellule
(Cuq-Toulza)



ZA Les Portes
du Tarn
(Saint-Sulpice)



ZA La Prade
(Soual)



ZA Les Cadaux
(Saint-Sulpice)



TERRE D'AVANCE

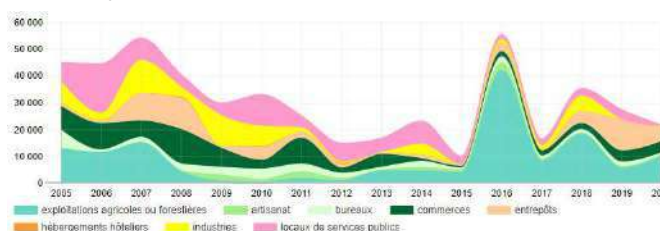
PAGE 31

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Locaux d'activités: une forte production de locaux commerciaux et d'entrepôts

- 126 000 m² de locaux d'activités mis en chantier en 10 ans: plus de la moitié concerne des locaux commerciaux et des entrepôts.
- On constate une diminution globale de la construction de locaux de 2005 à 2015 puis une nouvelle dynamique à partir de 2018
- Plus de 60% des constructions de locaux entre 2010 et 2020 se sont faites sur la CC Tarn Agout (en particulier sur les locaux commerciaux).

Répartition de la surface de plancher totale des locaux commencés, par secteur (m²) 2005-2020



Tableaux 2010-2020 des m² SP par activités (total des 10 années) hors agriculture CRTE

	Artisanat	Bureaux	Commerces	entrepôts	hébergement s'hôtelleries	industries	Total	Total en %
2010	1036	3839	2976	5040	159	7592	20642	16%
2011	2667	2751	9821	2258	0	1433	18930	15%
2012	1029	1997	2026	1144	206	750	7152	6%
2013	322	960	4796	360	65	95	6598	5%
2014	1212	2296	927	1356	47	4033	9871	8%
2015	823	788	558	453	0	0	2622	2%
2016	2947	2343	2063	3129	0	1108	11590	9%
2017	1048	901	2003	196	0	1564	5712	5%
2018	539	1236	2273	4405	109	5745	14308	11%
2019	444	1819	4007	11451	0	0	17721	14%
2020	780	552	4188	4828	0	533	10881	9%
Total sur 10 ans	12847	19482	35638	34620	586	22854	126027	100%
Total en %	10%	15%	28%	27%	0%	18%		



TERRE D'AVANCE

PAGE 32

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

ZAE – Projection des besoins quantitatifs

Si et seulement si les tendances des 10 dernières années se reproduisent :

- Environ 30 ha de besoins foncier pour le territoire du CRTE, dans la moyenne des CRTE voisins.
- Sur le périmètre du CRTE, nous estimons environ 2,4 à 3 ha / an en besoins fonciers cessibles. Mais cette hypothèse serait dans le cas où les tendances passées se reproduiraient. Or :
 - Certaines activités, comme le commerce par exemple, ne vont sûrement pas suivre le même rythme
 - Les objectifs de baisse de la consommation foncière amènent à travailler différemment la question des activités économiques avec plus de sobriété dans les nouvelles constructions, et surtout, la recherche d'intervention dans des milieux déjà urbanisés.

	Surfaces commencées entre 2010 et 2020 (m² de surfaces plancher)					
	Artisanat	Bureaux	Commerce s	Locaux industriels	hébergements hôteleries	Entrepôts
CRTE Cognac	12847	19482	35638	34620	586	22854
CRTE Lauragais	10930	16945	36446	31880	893	33957
CRTE Gaillac	12517	21388	70283	54315	1392	39690
CRTE Cautres	11942	34059	68002	30319	3804	40392
CRTE Pays Tolosan	17116	11922	23789	25582	194	3598

	Estimation des besoins en foncier économique (en m² de surface cessibles)						ha / an foncier économique si 100% en foncier	ha / an foncier économique si 80% en foncier nouveau
	Artisanat	Bureaux	Commerce s	Locaux industriels	hébergements hôteleries	Entrepôts	Total	
CRTE Cognac	2 336	5 313	8 100	9 442	-	5 134	30 385	3,0
CRTE Lauragais	1987,27273	4621,36364	8 283	8 695	-	7 718	31 304	3,1
CRTE Gaillac	2 276	5 833	15 973	14 813	-	9 020	47 916	4,8
CRTE Cautres	2 171	9 289	15 000	8 269	-	9 180	43 909	4,4
CRTE Pays Tolosan	3 112	3 251	5 407	6 977	-	818	19 565	2,0

Méthode :

Analyse à partir des surfaces plancher réalisées pour des locaux d'activités (hors hôtellerie, locaux agricoles, et services publics) – pour cibler les activités le plus souvent présentes en ZAE.

Un taux de conversion a été pris pour estimer des besoins en foncier, avec 2 hypothèses : soit tous les besoins trouvent place sur du foncier nouveau, soit 20% d'entre eux sont trouvés dans l'existant (dents creuses, friches, etc.)



TERRE D'AVANCE

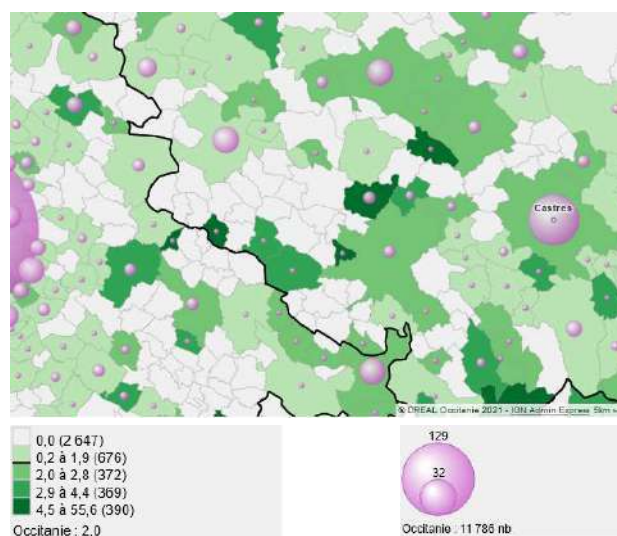
PAGE 33

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Commerce: une densité relativement faible de commerces de proximité alimentaires

- Le territoire compte 94 commerces alimentaires de proximité (*source* : INSEE 2019) :
 - La densité est plus faible qu'en région avec 1,4 commerces pour 1000 habitants (contre 2 en Occitanie) en particulier pour le bassin de vie de Lavaur
 - Depuis 2015, le nombre d'épicerie/supérettes a progressé (+4 commerces), contrairement au nombre de boulangeries (-7). Le nombre de boucheries-charcuteries, quant à lui, est stable ;
 - Le maintien des petits commerces de proximité s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité (Vielmur-sur-Agout, Cuq-Toulza, Sémalens, ...) – *source* : Contrat Occitanie 2018-2021
- 22 supermarchés sont implantés sur le territoire (+6 en 4 ans); rapporté à la population la densité est conforme à la moyenne régionale.
- A cela s'ajoute 40 commerces d'habillement et 19 commerces d'équipements de la maison.

Densité de commerce alimentaires de proximité pour 1000 hab. par commune de l'ouest et sud Tarnais en 2017



TERRE D'AVANCE

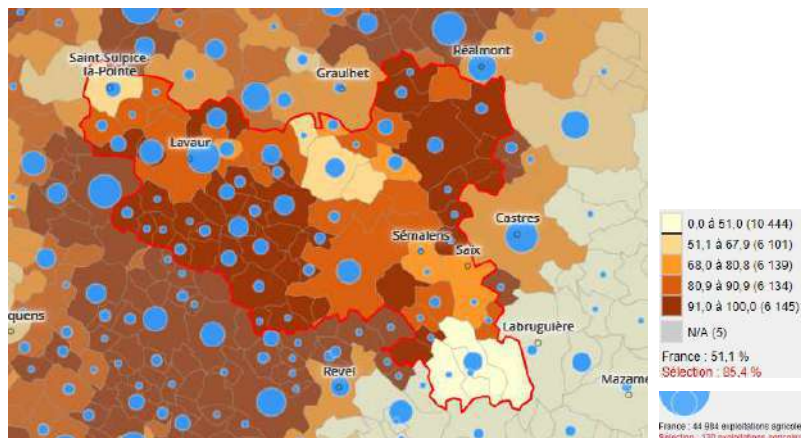
PAGE 34

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture: **des surfaces à vocation agricole qui se maintiennent sur la période récente**

- 85,4% du territoire est occupé par des terres agricoles; un chiffre stable depuis 5 ans (-0,01% seulement), après avoir baissé de près de 2 points de % entre 2006 et 2012
- On compte 130 exploitations engagées dans l'agriculture biologique (2018) pour 1 025 exploitations agricoles (2016) ce qui représentait 13% des exploitations.

Part des surfaces destinées à l'usage agricole en 2018 et nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique



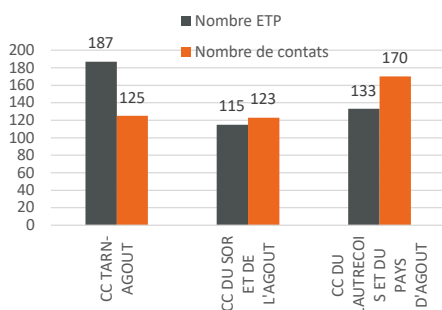
Source : Agence BIO et LandCOVER, 2019, Traitement TA

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture : **un nombre d'emplois qui augmente**

- 435 emplois équivalents temps plein sont comptabilisés par la MSA en 2019 et 418 contrats. En 2005, il y avait 354 ETP ce qui signifie une création de 81 ETP sur la période (+ 23%).
- L'agriculture représente 8,6% de l'emploi total (2,6% en France); après avoir diminué entre 2007 et 2012, la part de l'agriculture dans l'emploi a augmenté sur les 5 dernières années (+0,8 point de %)

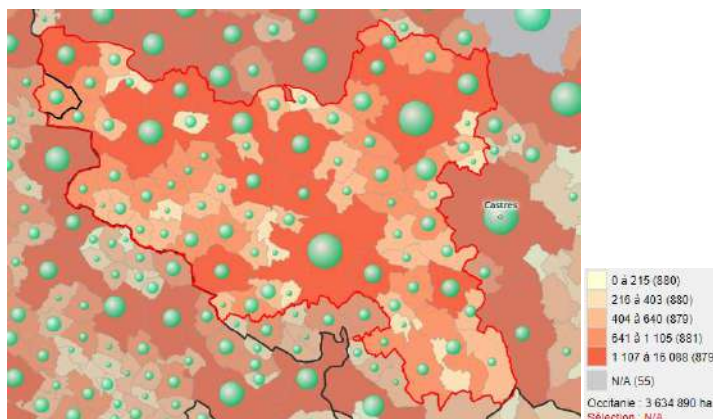
Emploi agricoles en équivalent temps plein



Nombre d'exploitation agricoles en 2016 et surface Agricole Utilisée (SAU) en 2016

Source : Agreste (nb.)

Source : Agreste (ha)



Source : AGRESTE, DREAL, Traitement terre d'Avance

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture: **des productions diversifiées et de qualité**

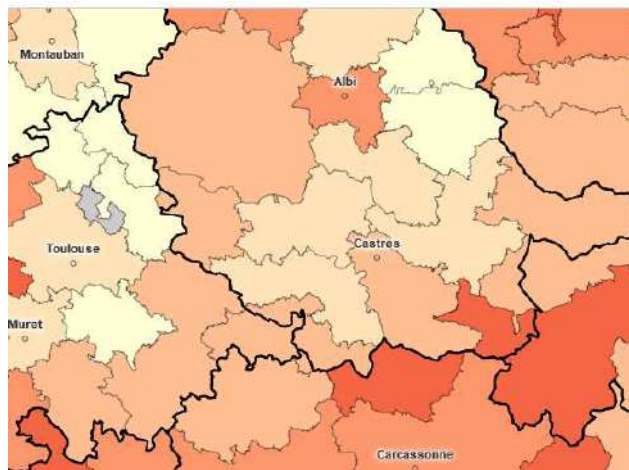
- Plusieurs systèmes agricoles coexistent au sein du territoire: production céréalière (ouest et sud du territoire), élevage vers la montagne noire (Sor Agout), poly-élevages et polyculture (Lautrécois).
- Cette agriculture repose sur de nombreuses productions de qualité : ail rose de Lautrec (Label Rouge et IGP), veau fermier du Lauragais, pois chiches du Vaurais, filière fruits à Lavaur, etc.

Agriculture: **une agriculture bio modestement développée**

- 6,2% de la superficie agricole utilisée est en agriculture biologique sur le Pays de Cocagne contre 9,8% en Occitanie.

Part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) en Agriculture Biologique (AB)

Source : Agreste (%) 2016



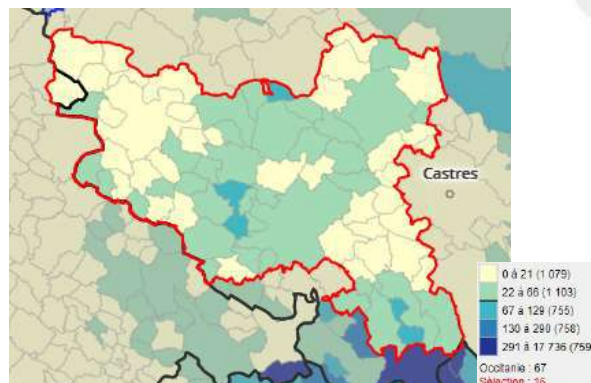
Source : AGRESTE, DREAL, Traitement terre d'Avance

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tourismes, tourisme durable : **une offre faible en volume**

- Le Pays de Cocagne se présente comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale (*source : Contrat Occitanie 2018-2021*).
- Le CRTE a en moyenne un capacité d'accueil de 16 lits pour 100 habitants permanents ce qui signifie qu'il peut multiplier par 1,16 sa population en période touristique.
- Cette capacité d'accueil est 4 fois plus faible qu'en région (67 lits pour 100 habitants permanents). Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume.
- Le territoire compte 10 hôtels, représentant 229 chambres, réparties entre les territoires Tarn Agout et Sor Agout.
- Si la CC du Lautrécois - Pays d'Agout ne compte pas d'hôtels, elle possède 3 des 4 campings du territoire.
- Aucun autre hébergement collectif n'est recensé (villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse et centres sportifs).

Indicateur d'intensité touristique Source : INSEE 2020



Source : INSEE, DREAL, Traitement Terre d'Avance

Description : L'indicateur d'intensité touristique (également appelé taux de fonction touristique) est le rapport entre le nombre de lits touristiques des communes (nb de lits dans les hébergements collectifs touristiques et des résidences secondaires*) et leur population résidente à l'année.

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tourismes, tourisme durable : **une offre faible en volume**

- Le territoire ne compte pas de site de visite majeur. Les principaux sont :
 - l'espace aqualudique Aquaval à Lautrec (30 à 35 000 entrées payantes/an) ;
 - le petit train de Saint-Lieux-lès-Lavaur (20 à 25 000 visiteurs/an) ;
 - la Cathédrale Saint-Alain à Lavaur ;
 - le souterrain du Castela à St-Sulpice (8 500 à 9 000 visiteurs/an).
- Afin de poursuivre le travail de structuration et de mise en réseau engagé depuis plusieurs années avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Tarn, le PETR s'est doté d'un chargé de mission dédié.



Base de loisirs Aquaval (Lautrec)



Petit Train touristique du Tarn (Saint-Lieux-lès-Lavaur)



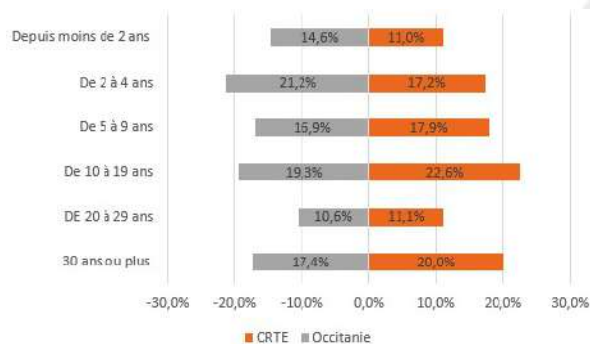
Souterrain du Castel (Saint-Sulpice)

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

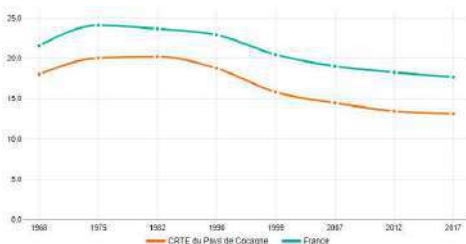
Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques) :
Un territoire dont la population se renouvelle

- En 2017, 35,8% des ménages du territoire étaient installés il y a moins de 4 ans contre 28,2% en Occitanie
- A l'inverse 47,3% de la population y vit depuis plus de 10 ans contre 53,7% en région
- Le territoire bénéficie donc d'un fort renouvellement d'habitants.

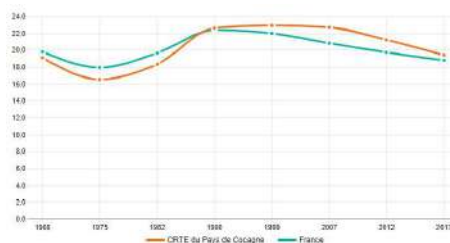
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017, Pays de Cocagne



Evolution du nombre de 15-29 ans – Indice base 100



Evolution du nombre de 30-44 ans – Indice base 100



ECONOMIE: SYNTHESE

PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
• Un dynamisme entrepreneurial (nombre de créations par rapport au stock d'entreprises existantes) qui s'est accéléré ces dernières années • Une industrie consistante (25% des emplois salariés privés du territoire) avec des locomotives industrielles comme les laboratoires P. Fabre • Le médico-social et le secteur agricole sont également importants dans le tissu économique • Un territoire avec une bonne croissance des emplois, bien qu'inférieure à la moyenne régionale: + 8% en 10 ans soit un gain de 770 emplois (11,8 % en région) • Deux parcs d'activités (Les Cadaux et Les Portes du Tarn) labellisés OZE	• Des ZAE vieillissantes et pas de vision des disponibilités foncières et potentiel de densification à l'échelle du PETR ? • Une densité plus faible qu'en région de commerces de proximité alimentaire • Des productions agricoles diversifiées et de qualité mais une faible part du bio • Une faible capacité d'accueil touristique et pas de site de visite majeur • Absence d'offre de formation initiale et continue localement



TERRE D'AVANCE

PAGE 41

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

1/ Atténuation du changement climatique

Carbone et énergies

- Énergie
- Déchets et économie circulaire
- Mobilité

La grille thématique
Principaux items imaginés



Thèmes

CARBONE / ENERGIE Atténuation du changement climatique (coordination ESPELIA)

CONFORT et USAGES
Adaptation au changement climatique (coordination Ecologie urbaine et citoyenne)

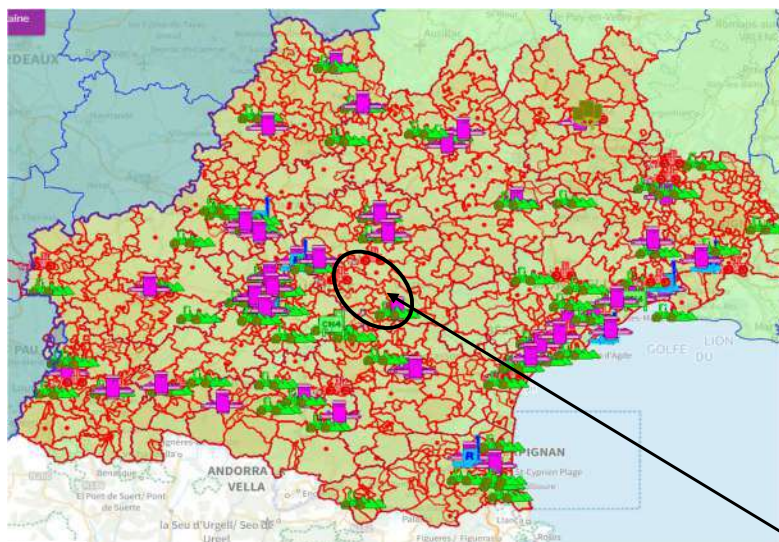
NATURE / BIODIVERSITE
Lutte contre l'érosion de la biodiversité (coordination BIOTOPE)

Sous-thèmes

- Énergie
- Carbone (dont stockage)
- Mobilité
- Matériaux / Filières courtes
- Économie circulaire / Déchets
- Pollutions / Qualité de l'air
- ZAN / Désimperméabilisation
- Risques naturels
- Lutte contre l'ICU / confort d'été
- Bioclimatique
- Formes urbaines résilientes
- Construction écologique
- Santé / Vulnérabilité des populations
- Trames vertes / réservoirs / strates / palettes
- Cycle de l'eau / bassins versants / zones humides
- Alimentation / agriculture
- Trame brune / Terres vivantes
- Trame noire
- Protection faune / flore en ville
- Agriculture urbaine

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'écosystème des déchets de la région Occitanie



Opérationnelles à la date du jour ADEME-SINOE ®

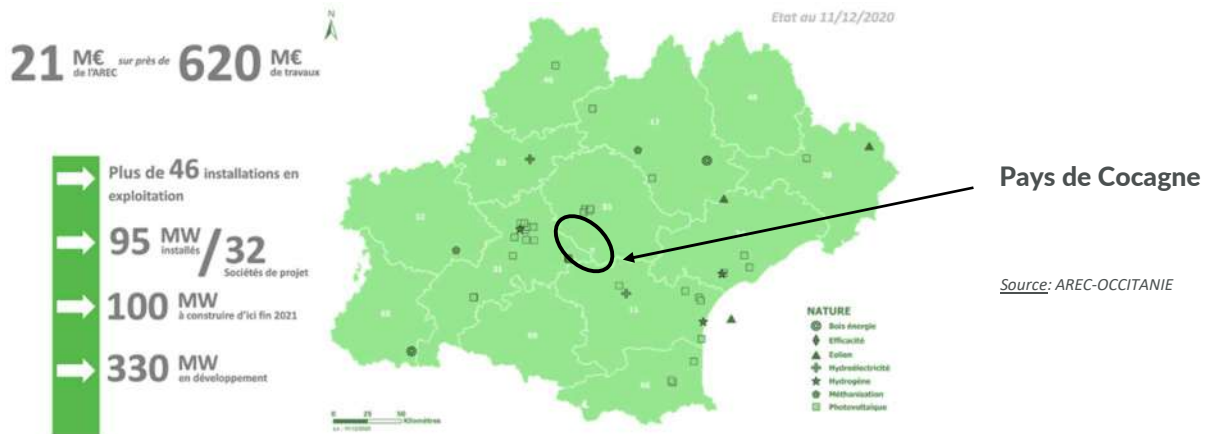
- Tri
- Compostage
- Méthanisation
- Incinération avec récupération d'énergie
- Stabilisation
- Stockage en ISDND

- Un centre d'enfouissement (Les Brugues à Lavaur) et un réseau local de 6 déchetteries
- Pas d'installation de traitement (gérées départementalement)
- Peu d'actions de prévention / sensibilisation

Pays de Cocagne

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

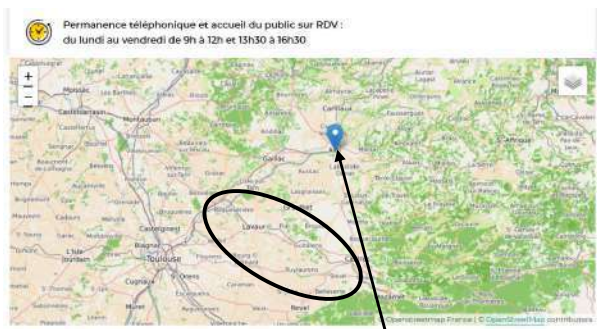
L'écosystème de production énergétique de la région Occitanie



- Le territoire est en retard concernant la production d'énergies renouvelables.
- Les seuls projets concernent le photovoltaïque, or cela ne permet pas de remplacer les chauffages au fioul ou gaz à forte émission de gaz à effet de serre.

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La rénovation énergétique de l'habitat



- Pas de guichet Rénov'Occotanie sur le territoire (les conseillers sont basés à Albi) mais un relais d'information via les Maisons France Services
- Permanences ADIL 81, SDET du Tarn et CAUE du Tarn



- Maisons individuelles et habitat très mité
- Plus de 40% des résidences principales ont été construites avant 1970 et la majorité d'entre elles présentent des performances thermiques très médiocres

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les émissions de gaz à effet de serre au sein du PETR du Pays de Cocagne



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'écosystème des mobilités de la région Occitanie



Pays de Cocagne

- **2 pôles ferroviaires :**
 - à St-Sulpice (axe Toulouse - Albi) : 4 lignes TER différentes – 75 trains/ jour ;
 - à Lavaur (axe St Sulpice - Castres = ligne n°9) : 100 à 120 000 passagers annuels.
- **Un dense réseau de lignes de bus (liO Tarn) :**
 - 11 lignes régulières sillonnent le territoire et relient ses principaux pôles urbains ;
 - 1 ligne autocar Toulouse – Castres (n°760)
- Un territoire focalisé sur les infrastructures routières, dans lequel l'usage de la voiture individuelle prédomine

Source : AREC-Occitanie

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'écosystème des mobilités de la région Occitanie

- Une place prépondérante de la voiture dans les trajets domicile - travail (86% soit +15 points par rapport à la moyenne française) ;
- Une augmentation de la proportion de travailleurs en dehors de leur commune de résidence.

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

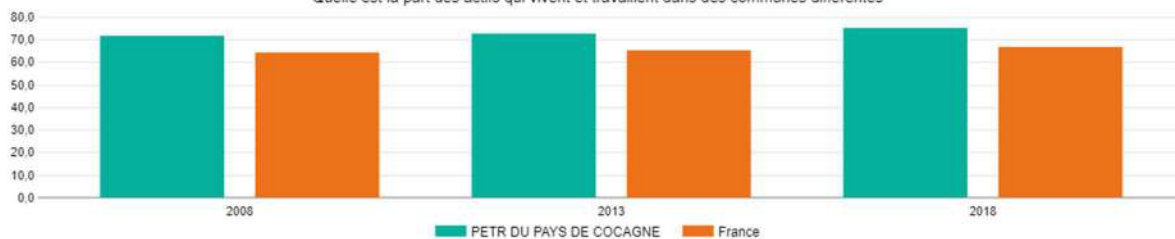
Indicateurs	PETR DU PAYS DE COGAGNE	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	85,8	▲ 70,4
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,7	▼ 15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,0	▼ 4,1

Source : Insee, RP - 2018

Pour copier les données, pression longue sur le tableau

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

Source : AREC-OCCITANIE

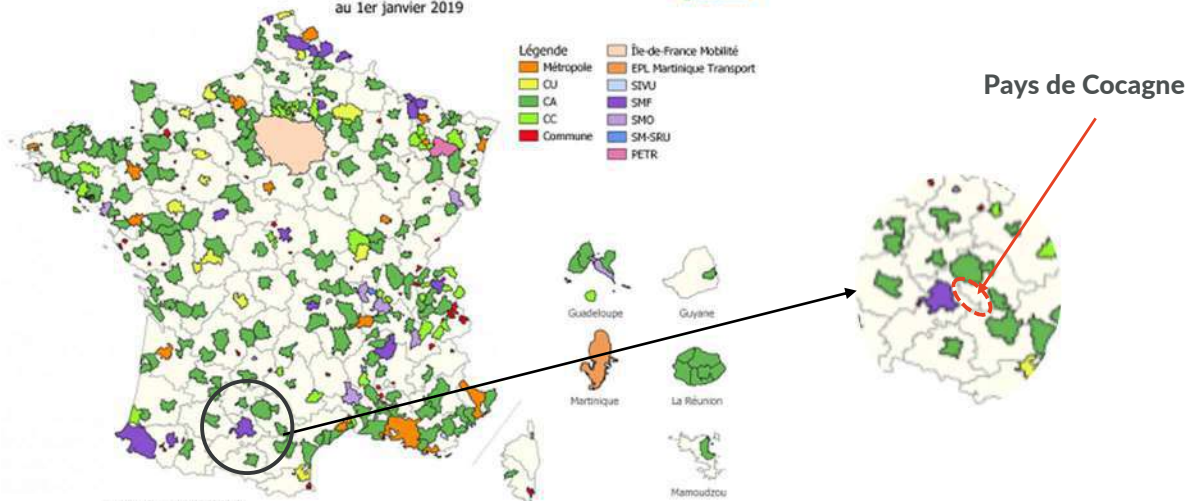
PAGE 49

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'écosystème des mobilités de la région Occitanie

Autorités organisatrices de la mobilité et ressorts territoriaux au 1er janvier 2019

Cerema



Source : CEREMA

PAGE 50

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

2/ Adaptation au changement climatique

Confort et Usages :

- ZAN Désimperméabilisation
- Risques Naturels
- Lutte contre l'ICU / Confort d'été
- Bioclimatisme
- Formes urbaines résilientes
- Aménagement et construction écologiques
- Santé / vulnérabilité des populations

La grille thématique
Principaux items imaginés



Thèmes

CARBONE / ENERGIE Atténuation du changement climatique (coordination ESPERIA)

CONFORT et USAGES
Adaptation au changement climatique (coordination Ecologie urbaine et citoyenne)

NATURE / BIODIVERSITE
Lutte contre l'érosion de la biodiversité (coordination BIOTOPE)

Sous-thèmes

- Énergie
- Carbone (dont stockage)
- Mobilité
- Matériaux / Filières courtes
- Économie circulaire / Déchets
- Pollutions / Qualité de l'air
- ZAN / Désimperméabilisation
- Risques naturels
- Lutte contre l'ICU / confort d'été
- Bioclimatisme
- Formes urbaines résilientes
- Construction écologique
- Santé / Vulnérabilité des populations
- Trames vertes / réservoirs / strates / palettes
- Cycle de l'eau / bassins versants / zones humides
- Alimentation / agriculture
- Trame brune / Terres vivantes
- Trame noire
- Protection faune / flore en ville
- Agriculture urbaine

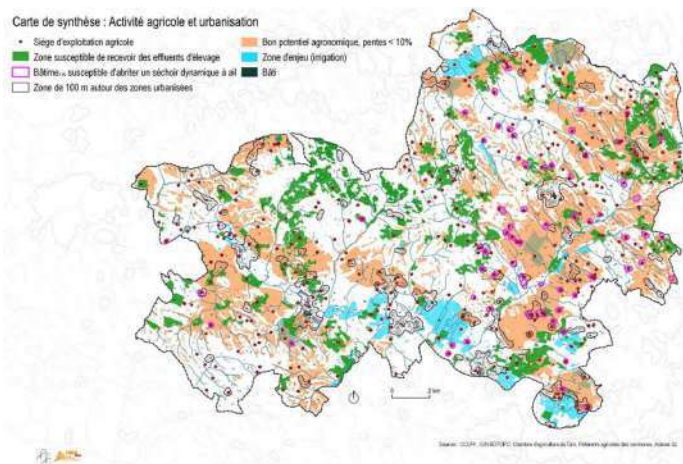


PAGE 51

TRANSITION ECOLOGIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Zéro Artificialisation Nette : pas de diagnostic global et des pratiques hétérogènes

- Des bonnes pratiques :
 - L'identification des modes d'occupation des sols dans le PADD du Laurécois Pays d'Agout et le diagnostic Rural foncier agricole ;
 - Identification des enjeux territoriaux (potentiel agricole, risques climatiques, etc.) ;
 - Identification des dents creuses dans le tissu urbain du Laurécois - Pays d'Agout, pouvant faire l'objet d'une urbanisation prioritaire.
- Des actions à mener :
 - Croisement des modes d'occupation du sol avec les enjeux territoriaux pour identifier les espaces à préserver/restaurer de l'étalement urbain ainsi que les polarités urbaines à densifier ;
 - Traduire ces enjeux en opérationnel et en prescriptions d'aménagement ;
 - Identifier le tissu urbain à densifier/compléter dans les enveloppes urbaines actuelles ;
 - Requestionner la pertinence des projets d'extension urbain en cours.



Source : Diagnostic Rural Foncier Agricole du Laurécois Pays d'Agout avec identification des enveloppes urbaines et des enjeux agricoles

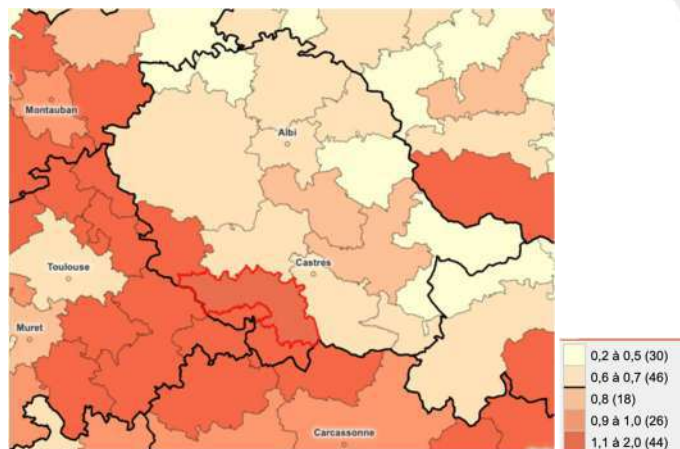


PAGE 52

TRANSITION ECOLOGIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Zéro Artificialisation Nette : pas de diagnostic global et des pratiques hétérogènes

- 2 459 hectares de sols ont été artificialisés dans le Tarn de 2009 à 2019.
- Le taux d'artificialisation annuel moyen du Tarn est de 0,7%. Il s'élève à :
 - 1,2% pour la CC Sor Agout ;
 - 1,1% pour la CC Tarn Agout ;
 - 0,6% pour la CC du Laurécinois - Pays d'Agout.



Taux annuel moyen de l'artificialisation entre 2010 et 2020 (source: Observatoire national de l'artificialisation et calculs DREAL) (%)



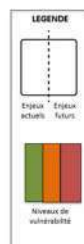
PAGE 53

TRANSITION ECOLOGIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Risques Naturels : l'importance des PCAET au regard de l'adaptation au changement climatique

- Des bonnes pratiques :
 - Elaboration de PCAET sur les territoires Tarn Agout et Sor Agout, permettant la spatialisation d'enjeux territoriaux majeurs et la projection dans les évolutions climatiques
- Des actions à mener :
 - Elaborer des PCAET pour chaque EPCI ou au minimum un diagnostic Résilience
 - Traduire les conclusions des PCAET dans les documents d'aménagement opérationnel
 - Construire les stratégies de territoire (PADD, PLUi, etc.) directement en lien avec les projections et les évolutions des enjeux climatiques

Evolution des enjeux sur le territoire suite au changement climatique



Diagnostic du PCAET du Tarn Agout avec identification/évolution des risques



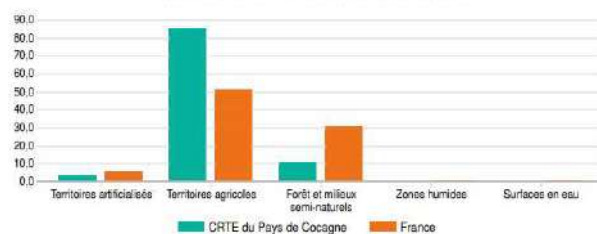
PAGE 54

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Contexte naturel et biodiversité : **un environnement riche et diversifié**

- Une biodiversité riche :
 - Des **milieux naturels préservés** (moins de 5% de surfaces artificialisées) ;
 - Une **diversité de paysages** (vallées, forêts, plans d'eau, coteaux, rivières...) : espaces de qualité ;
 - Des **zonages de protection** du patrimoine naturel : sites Natura 2000, réserves naturelles, ZNIEFF, PNR Haut-Languedoc sur le secteur sud du territoire.
- Un patrimoine naturel synonyme d'opportunités :
 - Des **services écosystémiques importants** (alimentation, production O2, équilibre climatique, épuration des eaux, gestion des crues...) ;
 - De nombreuses **valorisations** possibles : tourisme écoresponsable, randonnées, etc.

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Les entités paysagères présentes en Pays de Cocagne



PAGE 57

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Contexte naturel et biodiversité : **un environnement en danger ?**

- **Hétérogénéité de connaissance des cœurs de biodiversité et des corridors écologiques** ⇒ demande de l'investissement pour mieux maîtriser les enjeux (Etats initiaux de l'environnement).
- **Menaces dues à l'augmentation de la démographie** :
 - L'augmentation de l'**urbanisation** (étalement urbain, mitage des paysages...) et des **pollutions** ;
 - La **perte de réservoirs** de biodiversité et la **perturbation de corridors écologiques** (fragmentation des paysages par les infrastructures) ;
 - La **perte de biodiversité** (pression subie par les zones humides en particulier).
- **Des grands projets sont prévus avec des impacts potentiels à surveiller** : Autoroute Toulouse-Castres, ZAC Les Portes du Tarn, etc.

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



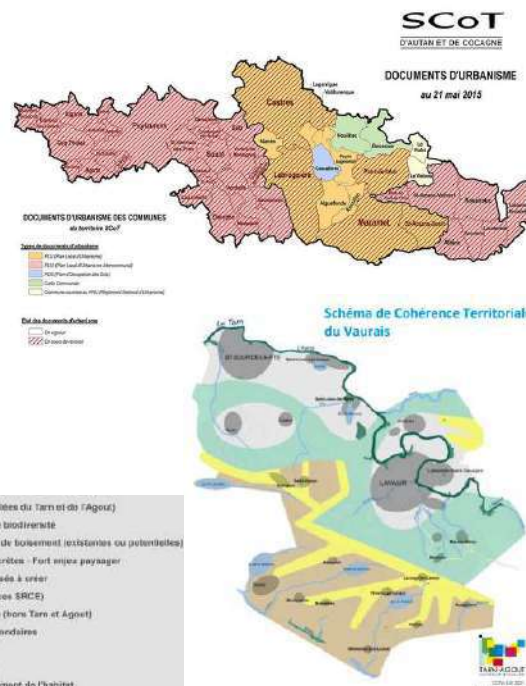
Source : Insee, RP 1876-2017

PAGE 58

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Contexte naturel et biodiversité : **des outils de protection**

- Des outils pour sa protection et sa prise en compte dans l'aménagement du territoire :
 - SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
MAIS : tout le territoire n'est pas couvert pas ces SCoT (Vaurais pour la CTA et Autan pour la CCSA)
 - PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Volonté de créer une stratégie territoriale commune pour la transition écologique (zones à préserver, zones à restaurer) à l'échelle du Pays de Cocagne



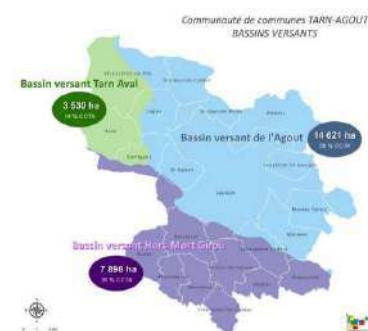
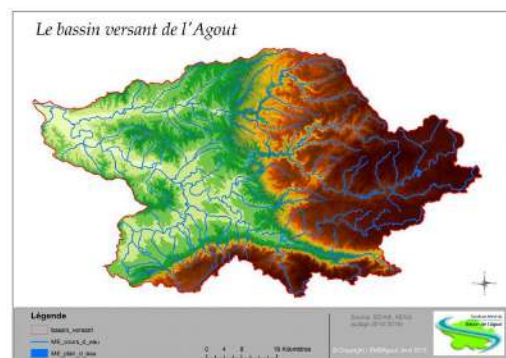
PAGE 59



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (zones humides, lagunes, trame bleue) : **un réseau dense mais en danger**

- Un **réseau hydrographique dense** et un maillage conséquent
- Etat chimique jugé bon
- Un réseau hydrographique d'opportunités :
 - Création de tourisme lié aux activités aquatiques
- Insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins :
 - Une agriculture fortement consommatrice d'eau : des conflits d'usage ?
- Faiblesses du réseau hydrographique :
 - Entretien des cours d'eau en baisse
 - Espèces envahissantes



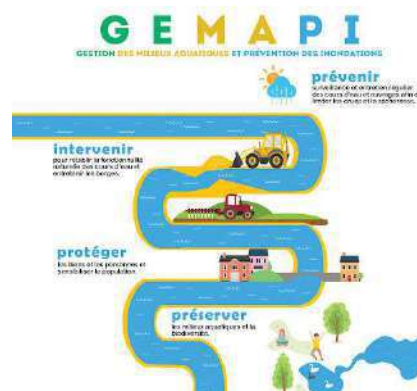
PAGE 60



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (zones humides, lagunes, trame bleue) : **un réseau dense mais en danger**

- De **nombreuses menaces** :
 - La **vulnérabilité aux pollutions** provenant : du ruissellement (artificialisation des sols) et des pratiques agricoles (utilisation de produits phytosanitaires) ;
 - Une augmentation de l'urbanisation pourrait détruire des milieux aquatiques ou créer des obstacles aux écoulements ;
 - Risque d'inondation accru si mauvaise gestion du milieu aquatique.
- Peu d'études sur le milieu aquatique et sa biodiversité (trame bleue)**
- Des **outils pour sa protection** :
 - Appropriation des compétences **GEMAPI** (gestion et entretien des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI ;
 - SAGE de l'Agout** : définition des grandes orientations à l'échelle du bassin pour atteindre le bon état des eaux.



L'Agout
SMBA

PAGE 61



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture et alimentation : **un espace agricole dominant**

- Une **surface agricole** dominant le territoire (63%) et des sols à **bon potentiel agronomique**
- Une **agriculture diversifiée et de qualité** (IGP, Label Rouge)
- Un secteur porteur d'emplois
- Des **initiatives de vente directe** (associations de producteurs Couleurs Cocagne, Un Goût de Cocagne, etc.) **et d'agritourisme**
- Des **opportunités** :
 - Demande croissante de produits locaux de qualité par les consommateurs ;
 - Des pistes de diversification à approfondir pour favoriser des circuits courts et durables (tourisme, vente directe ...) ;
 - Mise en place de pratiques agricoles raisonnées.



VEAU DU LAURAGAIS
LE VEAU SOUS LA MÈRE DU CŒUR DE L'OCCITANIE



Bar Ludolac
100% local



Marché de plein vent
de Puylaurens

PAGE 62



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture et alimentation : **un espace agricole en danger ?**

- **Diminution des terres**, liée en partie à l'urbanisation (perte de 3 200 ha = 4,6% entre 2000 et 2010).
- **Baisse du nombre d'exploitations** et tendance au **regroupement** avec remembrement du parcellaire : uniformisation et simplification des paysages.
- Des menaces dues à **l'urbanisation** :
 - **Mitige** du territoire agricole voire ponctuellement une **dégradation de l'identité rurale** ;
 - La **concentration des terres** et l'**intensification** des cultures peut causer :
 - une augmentation de la **pollution** et une perte de la biodiversité liée ;
 - une augmentation de la **demande en eau**, et donc des conflits d'usages sur une ressource limitée ;
 - Une uniformisation et **simplification des paysages**, avec la perte d'habitats et de biodiversité (perturbation des corridors de biodiversité ...).

Principales orientations économiques des exploitations dans les communes



Source : étude d'orientation stratégique de l'agriculture en Pays de Cagne - Chambre d'Agriculture 81-2013

PAGE 63

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Agriculture et Alimentation : **des outils pour la protection**

- Des **outils pour la protection** des zones agricoles :
 - **Documents de planification** qui **limitent le mitage** urbain et **préservent les surfaces agricoles** situées sur des sols à forte potentialité agronomique ;
 - Volonté d'éviter l'artificialisation des sols
MAIS aucun document à l'échelle des EPCI et PETR ne prend en compte la trame brune (corridors écologiques caractérisés par la continuité des sols) dans ses orientations ;
 - Des sols traités du point de vue de leurs qualités agronomiques (et pas ou peu environnemental).
- Des orientations de programmes politiques en faveur d'une agriculture durable :
 - Extensions proscrites à proximité des zones environnementales d'intérêt pour **éviter les pollutions potentielles** ;
 - **Préservation des prairies tout particulièrement humides** (rôle dans la gestion de l'eau et de la biodiversité) ; création des bandes enherbées, maintien et **restauration des haies** (rôle environnemental et paysager) ; etc. ;
 - Favorisation de **pratiques agro-écologiques** et soutien au développement de **l'agriculture biologique** pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - Aide à la création de **circuits de proximité** (vente directe, AMAP...)

PAGE 64

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

Thématiques	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Energie	- Une ressource forestière abondante et prête à être exploitée - Pas d'opposition des populations locales aux EnR - Des leviers d'actions à fort rendement identifiés (rénovation thermique des bâtiments, remplacement des chaudières à fioul, etc..)	- Peu de projets EnR sur le territoire - Une focalisation forte sur le PV dans les programmes antérieurs ; - Une absence d'acteurs en particulier sur les EnR thermiques : géothermie, bois-énergie	- Des pôles de recherches sur la transition énergétique (hydrogène) - Un guichet de l'AREC permettant un accompagnement et une expertise en ingénierie - Un contrat Etat-Région ambitieux permettant de s'inscrire dans la démarche régionale	- Un patrimoine résidentiel vieillissant et nécessitant une rénovation thermique - Un isolement dans un programme régional ambitieux (région à énergie positive).
Déchets/ Economie circulaire	- Maillage régional d'infrastructures de traitement des déchets et valorisation dense - Réseau local de déchetteries bien maillé (6) - Projet emblématique d'économie circulaire avec le parc d'activités les Portes du Tarn (démarche EIT)	- Trois EPCI dont les compétences sont limitées à la collecte des déchets - Dépendance aux infrastructures supra-locales - Démarches économie circulaire peu visibles : un seul tiers-lieu identifié, uniquement en coworking (Cuq-Toulza)	- Les plans régionaux en matière de planification déchets (PRPGD) et économie circulaire (PRAEC) - Projet TH2030 (Trifyl) pour accompagner la diminution en poids de la poubelle noire et des apports en déchetteries - Partenariat SMICTOM Lavaur / Trifyl	Un système de déchets peu résilient et reposant entièrement sur le maillage régional
Mobilité	- Maillage routier interne développé - Plusieurs gares ferroviaires présentes sur le territoire - Mise en place de l'A69 prévue en 2025 (concession NGE)	- Des gares SNCF excentrées par rapport à l'axe Toulouse / Albi - Peu de solutions de transport en commun mises en place - Pas de projets développés avec les acteurs privés.	- Maillage interne développé pouvant être valorisé dans le cadre de solutions de mobilités « bas carbone » (vélo, transports en commun, TAD, etc.) - Développement de solutions d'intermodalité autour des gares	- Un système du tout voiture qui sera accentué par l'arrivée de l'A69 - Des solutions de transport en commun complexes à mettre en place

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

Thématiques	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ZAN	- Territoire peu artificialisé - Occupation des sols dominée par les espaces naturels et agricoles	- Formes urbaines consommatrices d'espaces (pavillonnaire, ZAE) - Pas de prise en compte à l'échelle locale et pas de traduction opérationnelle	- Maintenir la qualité paysagère et écologique du territoire pour favoriser le cadre de vie et la résilience - Prioriser le ZAN et définir des actions communes	Perpétuer le développement du tissu pavillonnaire et de ZAE = étalement urbain et perte de surfaces agricoles et alimentaires
Santé	Proximité d'espaces naturels et faible pollution de l'air	- Population fragile (personnes âgées, enfants) - Pas de traduction opérationnelle dans l'urbanisme	Sujet actuel majeur qui peut donner de la visibilité au territoire et créer de la cohésion intergénérationnelle	Précarisation de tranches générationnelles
Risques naturels	Identification précise des risques et des enjeux dans le PCAET du Pays Tarn Agout	Impact du réchauffement climatique important sur le territoire portant sur l'activité, l'identité et la qualité de vie (baisse des rendements agricoles, tension autour de la ressource en eau, épisodes climatiques extrêmes, etc.)	Préparer l'adaptation au CC, profiter du caractère local et de la présence de nombreuses ressources naturelles sur le territoire pour enclencher une adaptation ⇒ Faire des PCAET ou des diagnostics et plans d'action sur la résilience	Perte de la qualité de vie sur le territoire (rendements agricoles, catastrophes naturelles, tensions autour des ressources, etc.)
Aménagement et constructions écologiques		Pas de mention du sujet dans les documents plus globaux et territoriaux	Mode de vie dans les bourgs du territoire à réinventer dans le tissu urbain ancien mais également pavillonnaire (mutualisation, polarité, modularité) en s'appuyant sur l'identité rurale du territoire	Perte de la qualité de vie

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

Thématiques	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Contexte naturel et biodiversité	• Environnement bien préservé • Bonne connaissance globale des écosystèmes • Périmètres officiels de protection inventoriés • Diversité de paysages • Outils réglementaires pour sa protection et sa prise en compte (SCoT, PLUi)	• Connaissance des continuités et réservoirs écologique hétérogène en fonction des EPCI • SCoT ne couvrent pas tout le territoire (absence d'un SCoT commun)	• Services écosystémiques rendus (alimentation, épuration des eaux, gestion des crues...) • Nombreuses valorisations possibles : tourisme écoresponsable, randonnées • Développer la sensibilisation du public • Opportunités créations emplois liés aux enjeux environnementaux	• Fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation : destruction des réservoirs et corridors écologiques et appauvrissement voir perte de biodiversité • Pollutions par l'urbanisation et l'agriculture • Grands projets d'infrastructures pouvant couper des corridors
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	• Réseau dense et maillage conséquent • Etat chimique jugé bon • Outil réglementaire : SAGE Agout	• Etat écologique en deçà des objectifs du SDAGE Adour Garonne • Insuffisance quantitative des ressources en eau • Agriculture fortement consommatrice • Nombreux obstacles à son écoulement et baisse entretien • Peu d'études sur le milieu aquatique et sa biodiversité (trame bleue)	• Valorisation trame bleue : tourisme • Intégration en cours par les EPCI des compétences GEMAPI	• Risques de pollution (agriculture + ruissellement sur sols artificialisés) • Risque accru d'inondation si mauvaise gestion • Risques de conflits entre les différents usages de la ressource en eau (notamment l'agriculture)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE

Thématiques	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Agriculture et alimentation	• Importante surface agricole • Bon potentiel agronomique et sols variés (diversité écosystémique) • Agriculture diversifiée et de qualité (IGP, Label Rouge) • Initiatives de vente directe • Outils et politiques de protection des zones agricoles	• Diminution des terres agricoles, liée en partie à l'urbanisation : mitage • Tendance au regroupement des exploitations et à l'intensification	• Demande croissante de produits locaux de qualité (AMAP, vente directe...) • Développement de circuits courts et durables • Mise en place de pratiques agricoles raisonnées (diminution des intrants ...) • Conservation des sols ayant les meilleures potentialités agronomiques	• Urbanisation et mitage : perte de l'identité rurale • Remembrement du parcellaire, uniformisation et simplification des paysages et risques environnementaux • Augmentation de la pollution, du risque d'érosion et de la demande en eau à (intensification des cultures)
Nature en ville	• Peu de grandes villes : proximité de l'environnement • Orientations en faveur de l'aménagement d'espaces végétalisés	• Peu d'exemples concrets et d'actions dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi)	• Développement d'une agriculture urbaine • Amélioration du cadre de vie	• Urbanisation : destruction des trames vertes et bleues situées en ville.

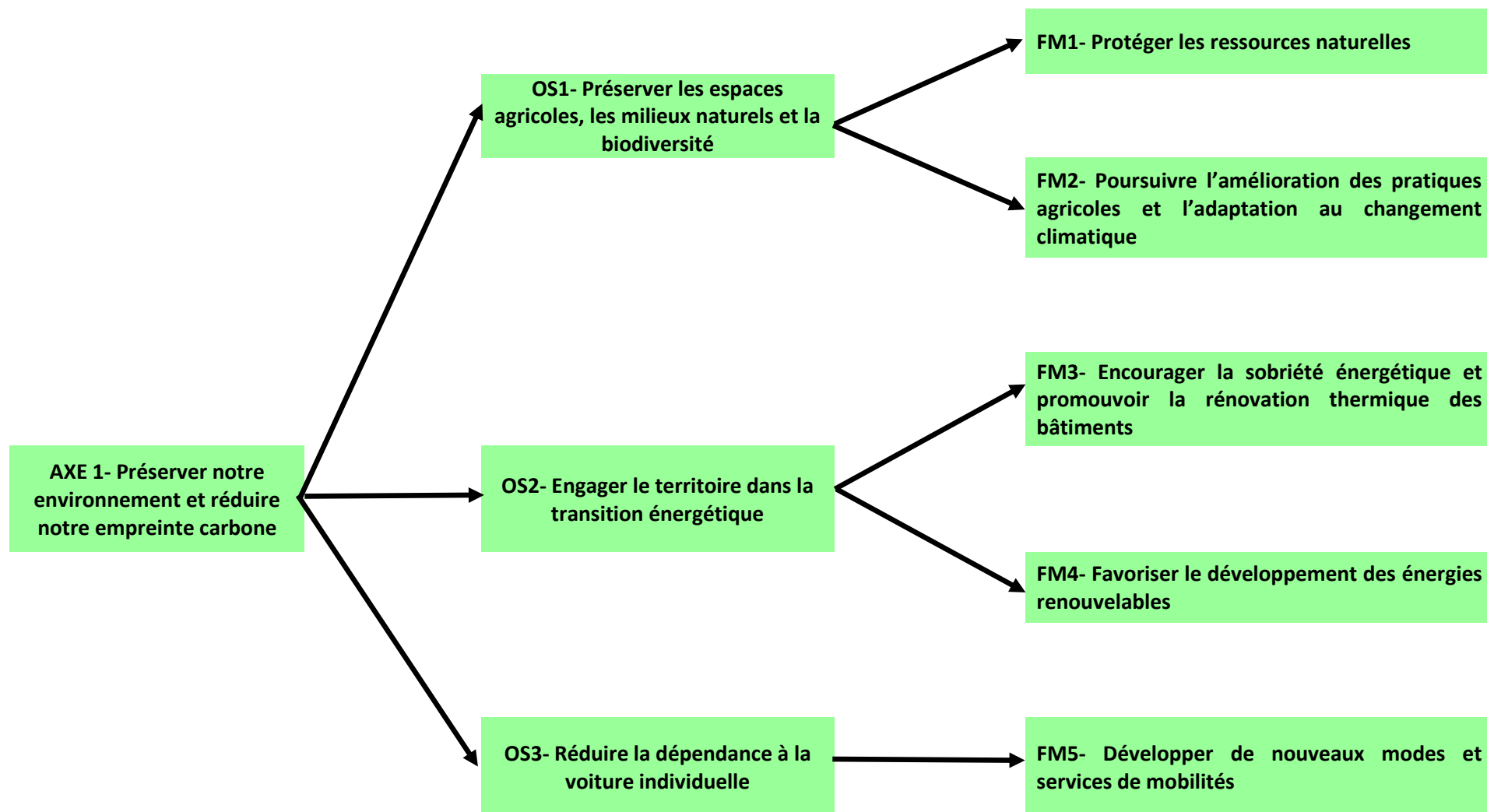
**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 2-
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
ET FICHES-MESURES**

ORIENTATIONS/ AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

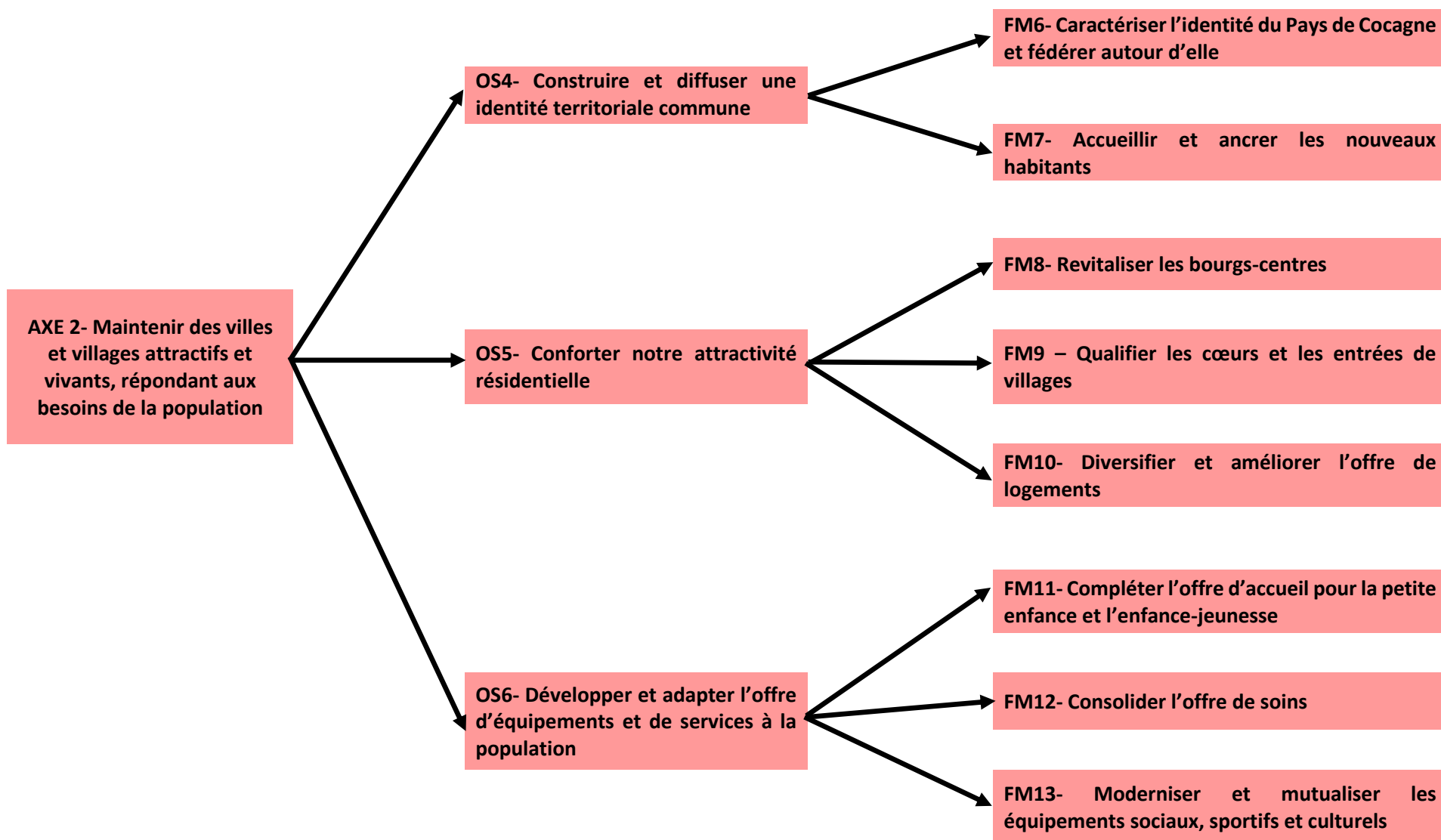
FICHES-MESURES



ORIENTATIONS/ AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

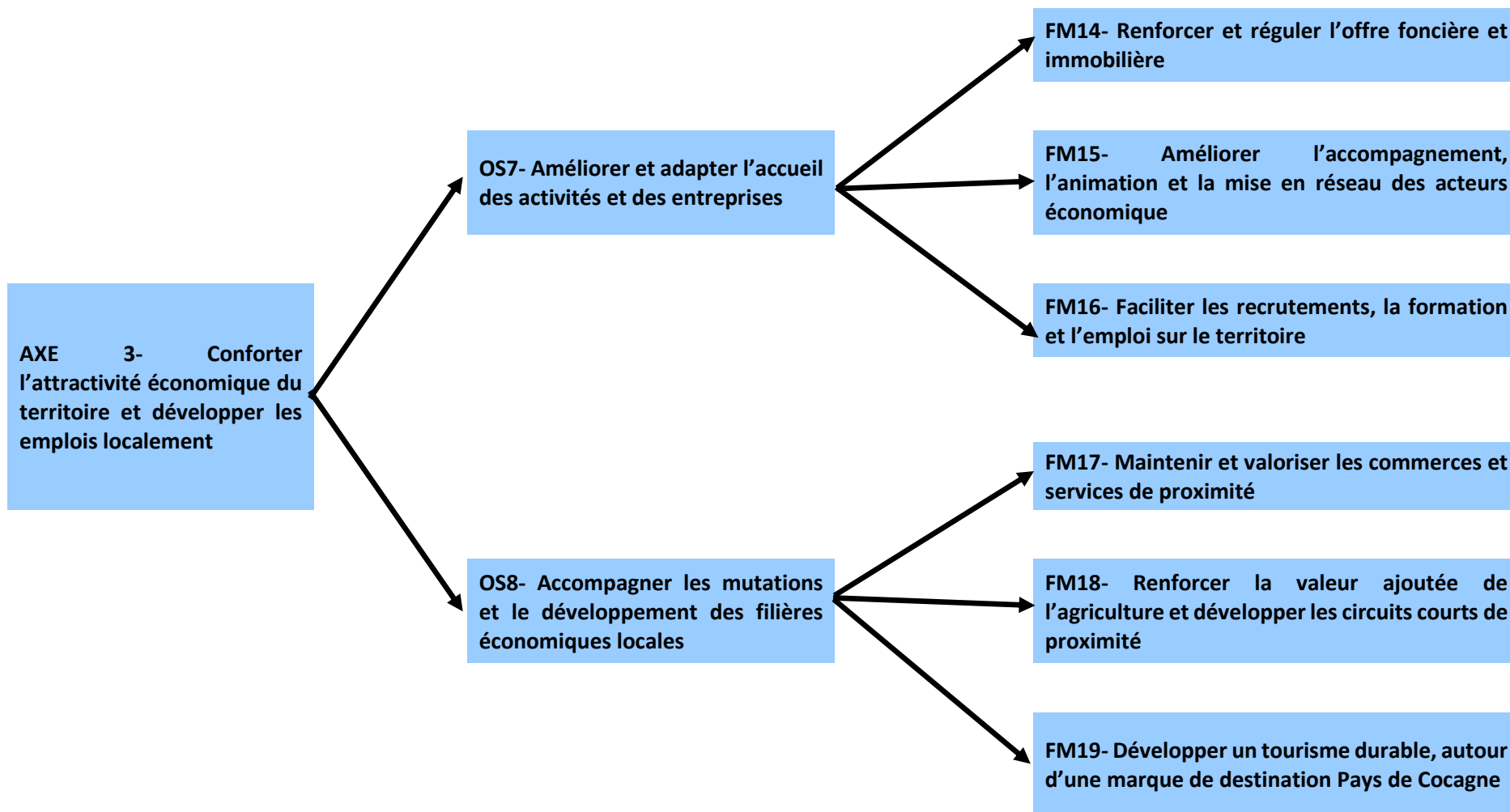
FICHES-MESURES



ORIENTATIONS/ AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

FICHES-MESURES



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 3-
FICHES-MESURES DÉTAILLÉES**

Orientation / Axe :

AXE 1- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 1 :

OS1- PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES, LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Fiches-mesures :

FM1- PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

FM2- POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Présentation des mesures FM1 et FM2 en lien avec l'objectif stratégique 1 :

- Contexte général :

Le réchauffement climatique combiné à un modèle de développement urbanistique consommateur d'espaces font peser des risques importants à la population du territoire (fortes chaleurs, risque inondation accru, ...). Des leviers importants de développement, comme l'agriculture ou le cadre de vie, sont mis en danger par les conflits d'usage et les tensions sur les ressources, notamment sur l'eau. Les enjeux de connaissance et de protection du vivant doivent donc être au cœur des réflexions territoriales pour accompagner la transition vers un modèle plus sobre assurant la résilience et l'adaptation du territoire au changement climatique. A ce titre, le monde agricole doit faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, l'agriculture est un moteur de développement économique autant qu'un marqueur paysager et social important du Pays de Cocagne. C'est aussi un domaine qui, face aux nombreuses crises qu'il traverse, est contraint à se transformer et à s'adapter. Face au vieillissement des chefs d'exploitation, à l'augmentation de la taille des exploitations, aux changements de comportements des consommateurs, le territoire doit être au côté du monde agricole pour accompagner ses transitions et préserver un secteur vecteur d'emploi local et d'aménités paysagères et écologiques.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure FM1- « Protéger les ressources naturelles » :

Objectifs :

- ❖ Restaurer et protéger les continuités écologiques ;
- ❖ Préserver le cycle de l'eau par la renaturation et la désimperméabilisation des sols ;
- ❖ Protéger du foncier agricole.

Contenu :

- ❖ Aménagement, entretiens des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence GEMAPI), en partenariat avec les syndicats de rivières ;
- ❖ Réalisation d'inventaires du patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- ❖ Projets de désimperméabilisation des sols (cours d'écoles, espaces publics, ...) ;
- ❖ Projets de renaturation ou d'aménagements paysagers et arborés des espaces publics

► Pour la mesure FM2- « Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique » :

Objectifs :

- ❖ Faciliter l'essor des pratiques culturelles raisonnées ;
- ❖ Développer une culture commune et locale autour de l'agriculture comme vecteur de lien social, de santé et de préservation de l'environnement.

Contenu :

- ❖ Organisation de formations, d'éducteurs et mise en œuvre d'une assistance technique (services économie des EPCI, Chambre d'Agriculture) pour la promotion de nouvelles pratiques : réduction de l'usage des pesticides et de l'eau, séquestration carbone, plantations de haies, ... ;
- ❖ Appui technique et financier au développement d'espaces test innovants ;
- ❖ Mise en œuvre d'actions de communication et de pédagogie autour d'une agriculture locale (valorisation du métier, de ses valeurs, de ses savoir-faire et des pratiques exemplaires) ;
- ❖ Organisation d'événements de valorisation et de promotion du métier d'agriculteur, en lien avec les centres de formation agricole du territoire (visites d'exploitation ; salon des producteurs ; formations, ...)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de projets ayant mis en place une action de désimperméabilisation et/ou de renaturation
- Surface totale des espaces désimperméabilisés et/ou renaturés (en m²)

Orientation/ Axe :

AXE 1- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 2 :

OS2- ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Fiches-mesures :

FM3- ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET PROMOUVOIR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

FM4- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Présentation des mesures FM3 et FM4 en lien avec l'objectif stratégique 2 :

- Contexte général :

La sobriété énergétique est devenue un enjeu primordial des transitions des territoires. Face à un bâti ancien, et un parc de logement plus grand que la moyenne nationale, le territoire doit faire de la sobriété énergétique une priorité de sa transition énergétique. Le constat prévaut aussi pour les bâtiments et l'éclairage public, dont la rénovation entamée depuis maintenant quelques années doit être poursuivie.

La production d'énergies renouvelables du territoire se concentre en grande majorité autour la biomasse solide, du photovoltaïque et de l'hydroélectricité mais aussi de l'hydrogène renouvelable. Les potentiels identifiés dans les PCAET du territoire mettent l'accent sur l'optimisation de ces sources d'énergie, tout en soulignant un potentiel certain autour du biogaz encore sous exploité. Pour prendre pleinement sa part dans la stratégie régionale REPOS, le territoire doit augmenter la part de renouvelable dans son mix énergétique, en encourageant les approches locales et concertées susceptibles de favoriser les retombées économiques territoriales et l'acceptation sociale des projets.

- Objectifs et contenu des mesures :

- ▶ **Pour la mesure FM3- « Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments » :**

Objectif :

- ❖ Réduire la facture énergétique du territoire en optimisant sa consommation d'énergie dans tous les domaines.

Contenu :

- ❖ Réalisation d'études, de diagnostics et de schémas directeurs visant à rationaliser et à réduire les consommations d'énergie ;
- ❖ Travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics intercommunaux et communaux ;
- ❖ Travaux de rénovation thermique et énergétique des logements locatifs communaux ;
- ❖ Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

- ▶ **Pour la mesure FM4- « Favoriser le développement des énergies renouvelables » :**

Objectif :

- ❖ Augmenter la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire
- ❖ Optimiser les retombées économiques locales

Contenu :

- ❖ Installation de toitures, d'ombrières et de centrales photovoltaïques ;

- ❖ Création de petites unités de production d'énergies renouvelables territorialisées (réseau de chaleur, géothermie, bois énergie, etc.) ;
- ❖ Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**
2022-2028

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire

Orientation/ Axe :

AXE 1- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 3 :

OS3- RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Fiche-mesure :

FM5- DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES ET SERVICES DE MOBILITÉS

Présentation de la mesure FM5 en lien avec l'objectif stratégique 3 :

- Contexte général :

Le territoire est desservi par l'A68 reliant Toulouse à Albi et de nombreux axes départementaux maillent le territoire et permettent la liaison entre les différentes centralités qui le composent. Cette bonne desserte routière devrait encore s'améliorer avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera l'Est du territoire à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes d'autocars. Le territoire dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice.

En dépit de cette offre de transports en commun, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidien, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés. Si on observe une prise en compte récente des enjeux liés aux modes actifs de mobilité, les équipements restent peu nombreux, très localisés, et ne permettent pas d'assurer des liaisons entre les bourgs. Enfin, les connexions permettant l'intermodalité sur les gares du territoire relèvent d'un enjeu primordial pour mieux ancrer l'usage du vélo et des transports en commun dans les habitudes quotidiennes des habitants.

- Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs :

- ❖ Doter le territoire d'équipement propice au développement d'une mobilité active et décarbonée,
- ❖ Assurer l'optimisation et la promotion des réseaux de transports en commun du territoire

Contenu :

- ❖ Etudes préalables : schéma directeur des mobilités ; plans vélo ; études d'opportunité-faisabilité en vue de mettre en place de nouveaux services de mobilité (service de navettes et les bourgs-centres et les villages environnants, transport à la demande, ...) ;
- ❖ Mise en place de solutions alternatives à la voiture individuelle :
 - Réalisation d'infrastructures favorisant le co-voiturage et l'intermodalité ;
- ❖ Développement des modes de déplacement doux :
 - Réalisation de cheminements doux (pistes, bandes) et implantation de services périphériques (stationnement, lieux de réparation, ...) le long des principaux axes de circulation du territoire ;
 - Aménagements de centres-bourgs et inter-quartiers privilégiant les liaisons douces : nombreux projets en cours sur l'ensemble du territoire ;
 - Amélioration de l'offre de promenades et de randonnées du territoire, par les communautés de communes et/ou les communes ;

- Conversion du parc automobile des collectivités locales vers des véhicules hybrides et électriques ;
- Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ❖ Développement des modes de déplacement décarbonés des collectivités par l'intermédiaire de véhicules hydrogène (piles à combustible) pour : le transport de passagers (bus) et de marchandises (fourgons, camions) et les services de propreté et de transport de déchets (balayeuses, bennes à ordures ménagères)
- ❖ Autres projets qui seront décidés dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- Construction d'une station de distribution d'hydrogène renouvelable (St Sulpice, Seven Occitanie)
- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur la gare de Saint-Sulpice-la-Pointe
- Création de voies cyclables (*communes de Lavour, Saint-Sulpice-la-Pointe, Labastide-Saint-Georges, Ambres, Soual, Saïx, ...*)
- Déclinaison opérationnelle des plans vélo de la CC Tarn Agout et de ses communes
- Renforcement des réseaux de transport en commun internes des communes de Lavour et Saint-Sulpice-la-Pointe

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de kilomètres de voies cyclables créés
- Nombre de projets favorisant l'intermodalité

Orientation/ Axe :

AXE 2- MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 4 :

OS 4- CONSTRUIRE ET DIFFUSER UNE IDENTITÉ TERRITORIALE COMMUNE

Fiches-mesures :

FM6- CARACTÉRISER L'IDENTITÉ DU PAYS DE COCAGNE ET FÉDÉRER AUTOUR D'ELLE

FM7- ACCUEILLIR ET ANCRER LES NOUVEAUX HABITANTS

- Présentation des mesures FM6 et FM7 en lien avec l'objectif stratégique 4 :

❖ Contexte général :

Placé au centre du « triangle d'or » Toulouse – Albi – Carcassonne, le Pays de Cocagne doit son nom à la culture du pastel – plante tinctoriale dont les feuilles donnent un pigment bleu – et qui, du 13^{ème} au 15^{ème} siècle, a fait la richesse du territoire et a profondément modelé son patrimoine et ses paysages, avant de tomber progressivement dans l'oubli.

Depuis quelques décennies, des artisans ont entrepris de redécouvrir et relancer la teinture textile à base de pastel et d'expérimenter de nouvelles formes de valorisation (mode, beaux-arts, médecine, ...), posant ainsi les bases d'une possible filière d'avenir.

Conscient de l'importance historique du pastel et convaincu de son potentiel de développement, le PETR souhaite faire du pastel l'un des emblèmes forts de son identité territoriale et de la marque « Pays de Cocagne » récemment déposée à l'INPI. Des villages dynamiques et capables de fédérer leurs habitants, une forte tradition agricole et une histoire industrielle qui s'écrit encore sont les autres marqueurs identitaires du Pays de Cocagne. Cette identité commune doit servir à fédérer anciens habitants et nouveaux arrivant autour de valeurs communes.

En effet, au cours des dernières décennies, la tendance a été à la concentration de la population dans les pôles urbains et le long des voies structurantes (fuseaux élargis de l'A68 et de la N126). Ce territoire a connu une forte croissance démographique plus importante que celle de la population de la région Occitanie, sous l'effet conjugué de l'autoroute A68 et du desserrement des agglomérations de Toulouse et de Castres-Mazamet. Cet essor démographique est porté de manière déterminante par les flux migratoires et les nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages actifs, souvent avec enfant. Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avec l'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de la future autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue d'ici 2025.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure FM5 « Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle »

Objectifs :

- ❖ Connaitre, valoriser et construire une dynamique autour du pastel et de sa culture
- ❖ Développer une culture commune autour des marqueurs forts du territoire

Contenu :

- ❖ Recensement du patrimoine et des atouts des territoires constitutifs du Pays
- ❖ Implantation de marqueurs identitaires physiques sur le territoire
- ❖ Valoriser les espaces publics autour de l'identité du Pays de Cocagne

- ❖ Mise en place d'événements fédérateurs

► **Pour la mesure FM6 « Accueillir et ancrer les nouveaux habitants »**

Objectif :

- ❖ Réussir le pari de l'accueil de nouveaux habitants en les intégrant rapidement et en essayant d'en faire des acteurs du dynamisme du territoire.

Contenu :

- ❖ Actions d'information et de sensibilisation aux habitants sur les bons gestes et les bonnes pratiques à la campagne.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- ❖ Programme de signalétique territoriale autour des mâts de cocagne (*PETR du Pays de Cocagne*)
- ❖ Organisation d'événements culturels valorisant la culture du Pastel sur le territoire
- ❖ Projets de fleurissement des espaces publics d'entrée et cœur de bourg autour du pastel (ex = *projet d'espace labyrinthique de la commune d'Aguts*)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de supports d'accueil édités
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de mats de cocagne implantés
- Nombre de projets de fleurissement mis en œuvre

Orientation/ Axe :

AXE 2- MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 5 :

OS5- CONFORTER L'ATTRACTIVITE RÉSIDENTIELLE

Fiches-mesures :

FM8- REVITALISER LES BOURGS-CENTRES

FM9- QUALIFIER LES CŒURS ET LES ENTRÉES DE VILLAGES

FM10- DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT

Présentation des mesures FM8, FM9 et FM10 en lien avec l'objectif stratégique 5 :

- Contexte général :

Le maillage de bourgs-centres du territoire est relativement bien réparti avec d'Ouest en Est : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavar, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Puylaurens, Vielmur-sur-Agout, Sémalens, Soual, Dourgne et Saïx. Ces communes doivent affirmer leurs fonctions de centralité en faisant bénéficier les territoires voisins de leurs atouts, de leurs équipements, de leurs services et de leurs commerces.

La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ces communes constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et jouent un rôle central dans le fonctionnement de leur bassin de vie. Elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs ...

Le territoire se compose ensuite d'une multitude de communes plus rurales. Ces communes connaissent des problématiques propres. Les principales consistent dans le maintien d'une offre minimale de services et de commerces de proximité et dans le renforcement des liens avec les bourgs-centres qui structurent le territoire. Des leviers d'actions doivent être trouvés pour maintenir sur ces espaces une attractivité pour assurer un développement équilibré et homogène sur tout le périmètre du Pays de Cocagne.

Par ailleurs, l'augmentation constante de la pression foncière a favorisé le développement d'un habitat individuel dont les coûts ne permettent plus à de nombreuses catégories sociales d'acquérir un logement. La faiblesse de l'offre locative, tant les logements sociaux que les logements communaux à loyer modéré, est aussi un frein pour maintenir une mixité garante d'une cohésion sociale sur le territoire.

Le développement et la rénovation de l'offre locative constituent un enjeu important pour permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages sur le territoire et favoriser l'accès à des logements situés en centres-bourgs par les personnes âgées.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure FM8 « Revitaliser les bourgs-centres » :

Objectifs :

- ❖ Conforter les fonctions de centralité des bourgs-centres ;
- ❖ Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ❖ Préserver et valoriser le patrimoine architectural
- ❖ Conforter les équipements publics, les services et les commerces.

Contenu :

- ❖ Aménagements qualitatifs des espaces publics, des entrées et de cœurs de ville ;

- ❖ Opérations façades ;
- ❖ Aménagement de cheminements doux entre les quartiers ;
- ❖ Création, extension ou réhabilitation des espaces d'accueil et de services au public ;
- ❖ Création ou rénovation d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- ❖ Soutien aux commerces de proximité.

En lien avec la fiche mesure n°1, une attention particulière sera portée aux projets d'espaces publics proposant des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation des sols.

► **Pour la mesure FM9- « Qualifier les cœurs et les entrées de villages » :**

Objectifs :

- ❖ Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ❖ Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager local
- ❖ Maintenir la vitalité sociale culturelle et commerciale de ces communes.

Contenu :

- ❖ Aménagements qualitatifs des espaces publics (places, jardins, ...) ;
- ❖ Valorisation et sécurisation des entrées et des traverses de villages ;
- ❖ Création de cheminements doux entre les hameaux ou les lotissements et le cœur de bourg ;
- ❖ Création, extension ou réaménagement des mairies ;
- ❖ Construction, extension ou rénovation d'écoles ;
- ❖ Travaux de rénovation de bâtiments communaux (salles polyvalentes, salles associatives, locaux à vocation médicale, ateliers municipaux, ...) ;
- ❖ Mise en valeur d'éléments patrimoniaux.

En lien avec la fiche mesure 1, une attention particulière sera portée aux projets proposant des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation des sols.

► **Pour la mesure FM10- « Diversifier et améliorer l'offre de logement » :**

Objectifs :

- ❖ Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- ❖ Rénover le parc de logements vieillissants des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- ❖ Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, ...) et permettre des parcours résidentiels complets.

Contenu :

- ❖ Développement d'une offre de logement à destination des jeunes et des ménages à faibles revenus : production de logements sociaux, aménagement et/ou rénovation de logements locatifs communaux (constructions en neuf de nouveaux logements, transformation de bâtis en biens locatifs, rénovation d'appartements existants) ;
- ❖ Création de nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées autonomes : Construction de maisons partagées ; Création d'une résidence autonomie, Création de résidence senior
- ❖ Extension et travaux de mise aux normes des aires d'accueil des gens du voyage

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**
2022-2028

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de nouveaux Contrats Bourg-Centre
- Nombre d'espaces publics valorisés
- Nombre de logements locatifs rénovés ou créés

Orientation/ Axe :

AXE 2- MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, REpondant AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 6 :

OS6- DEVELOPPER, QUALIFIER ET ADAPTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION

Fiches-mesures :

FM11- COMPLÉTER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE-JEUNESSE

FM12- CONSOLIDER L'OFFRE DE SOINS

FM13- MODERNISER ET MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS

Présentation des mesures FM11, FM12 et FM13 en lien avec l'objectif stratégique 6 :

- Contexte général :

L'attractivité du territoire réside dans sa capacité à déployer un panel de services, d'animations culturelles et d'équipements sportifs qui répondent aux attentes des populations résidentes. Les centralités doivent pouvoir proposer une gamme étoffée d'activités en assurant un niveau d'accès aux services publics suffisant pour leurs bassins de vie. En parallèle, pour attirer et conserver leurs populations, les communes rurales doivent pouvoir bénéficier d'équipements minimaux pour favoriser les rencontres et le lien social. Le diagnostic du territoire fait état d'un niveau d'infrastructures cohérent, avec toutefois un déficit marqué sur les pôles aquatiques, les salles multisports et les salles culturelles, et un vieillissement important de nombreuses installations.

Le territoire est soumis à une forte pression démographique et il accueille de nombreuses familles avec enfants. Globalement, la population est plus jeune que sur le reste du département, ce qui nécessite une adaptation quasiment constante des stratégies d'accueil à destination de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, atout majeur de l'attractivité résidentielle du territoire.

Sur le plan sanitaire, le territoire compte environ 400 professionnels de santé. La commune de Lavarat concentre un éventail à peu près complet de spécialistes, ainsi que plusieurs structures de soins importantes (centre hospitalier, pôles médicaux ...). Toutefois, certains secteurs - au sud et au centre du territoire - connaissent une situation plus délicate (vieillesse plus importante des médecins, densité médicale plus faible, ...).

Enfin, sur tous ces domaines, une réflexion globale et territoriale doit être menée pour favoriser la mise en réseau, le partenariat, la visibilité et la complémentarité des actions, des équipements et des structures.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure FM11- « Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse » :

Objectif :

- ❖ Préserver le maillage de service de proximité en complétant l'offre d'accueil et d'animation à destination de l'enfance et de la jeunesse

Contenu :

- ❖ Création, extension ou amélioration de multi-accueils, crèches, micro-crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles, Maisons d'Assistantes Maternelles, Lieux d'Accueil Parents-Enfants, ...) ;

- ❖ Création, extension ou amélioration de lieux d'accueil et d'animation pour l'enfance-jeunesse (ALSH, ALAE) ;
- ❖ Implantation d'équipements ludiques et récréatifs pour les enfants et les adolescents ;
- ❖ Construction, extension ou rénovation d'écoles.

► **Pour la mesure FM12- « Consolider l'offre de soins » :**

Objectif :

- ❖ Renforcer le maillage de professionnels de santé du territoire
- ❖ Encourager la coordination et la mutualisation des professionnels de santé pour répondre à l'évolution des besoins et des pratiques

Contenu :

- ❖ Accompagnement des projets de santé territoriaux, à l'échelle des EPCI
- ❖ Construction, rénovation ou extension de lieux d'accueil et de coordination pour les professionnels de santé (maisons de santé pluri-professionnelles, pôles de santé, cabinets médicaux, ...)
- ❖ Etude et expérimentation de solutions médicales complémentaires (télémédecine, salariat ...)
- ❖ Modernisation et extension des structures d'hébergement et de soins pour personnes âgées

► **Pour la mesure FM13- « Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs » :**

Objectif :

- ❖ Maintenir le maillage de proximité, en appuyant les centralités dans leur rôle de pôle, et en assurant aux communes rurales un environnement social et culturelle dynamique

Contenu :

- ❖ Création ou rénovation de lieux de rencontre et d'animation
- ❖ Création, aménagement ou réhabilitation d'espaces associatifs et/ou mutualisés
- ❖ Construction ou modernisation d'équipements sportifs
- ❖ Création, extension, rénovation ou équipement d'espaces culturels

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'enfants accueillis dans les différentes structures dédiées
- Nombre d'équipements créés et/ou rénovés sur le territoire
- Nombre de structures médicales créées ou rénovées
- Nombre de médecins accueillis sur le territoire par intercommunalité

Orientation/ Axe :

AXE 3- CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT

Objectif stratégique 7 :

OS7- AMÉLIORER ET ADAPTER L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET DES ENTREPRISES

Fiches-mesures :

FM14- RENFORCER ET RÉGULER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

FM15- AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT, L'ANIMATION ET LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

FM16- FACILITER LES RECRUTEMENTS, LA FORMATION ET L'ANCRAGE DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Présentation des mesures FM14, FM15 et FM16 en lien avec l'objectif stratégique 7 :

- Contexte général :

Historiquement, le territoire se caractérise par une industrie forte, marquée notamment par une spécialisation autour de la dermo-cosmétique et la présence des laboratoires Pierre Fabre. Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activité destinées à attirer les nouveaux acteurs industriels et à accueillir les entreprises locales en développement. Ces zones sont aujourd'hui une vingtaine sur l'ensemble du territoire. En parallèle, il convient aussi de déployer une nouvelle offre plus hybride, et en phase avec les nouvelles formes de travail permettant le croisement de compétences, l'échange, la réduction des déplacements et les usages multiples.

Les collectivités du territoire ont aussi structuré leur compétence développement économique autour de l'accompagnement à la création d'activités en développant des services de conseil et des partenariats forts avec les chambres consulaires et autres structures spécialisées. Certaines ont même déployé une offre d'accueil de type pépinières, ou hôtel/couveuse d'entreprises.

Le territoire connaît un déficit de population sur la tranche d'âge 18-24 ans par rapport au département. Aux frontières de plusieurs campus universitaires (Toulouse, Albi, Castres), il souhaite se saisir de la formation pour venir compléter l'offre d'enseignement supérieur des agglomérations voisines, et se doter d'un outil prospectif assurant l'adéquation entre les qualifications de sa population et les besoins de son tissu d'entreprises, notamment pour accompagner les jeunes dans l'emploi. Les nouveaux usages, notamment numériques permettent en plus de diffuser plus largement les outils de formation sur les territoires ruraux et sont une opportunité à saisir.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure FM14- «Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière » :

Objectifs :

- ❖ Optimiser le foncier existant en qualifiant le foncier disponible ;
- ❖ Mettre en place une stratégie d'accueil des entreprises pour aménager de nouveaux espaces en lien avec l'A69 ;
- ❖ Répondre aux évolutions du monde du travail observés depuis quelques années (usages numériques, outils mutualisés, tiers lieux, croisement des compétences, ...)

Contenu :

- ❖ Définition de schémas et/ou de stratégies de développement économique ;
- ❖ Extension et requalification des zones d'activité existantes ;
- ❖ Aménagement de nouvelles zones d'activités dans une logique de sobriété foncière, d'intégration paysagère et de haute qualité environnementale des bâtiments ;

- ❖ Développement de produits immobiliers locatifs à destination des TPE/PME industrielles et artisanales ;
- ❖ Acquisition et réhabilitation de l'immobilier d'entreprise vacant (friches industrielles et/ou commerciales).

► **Pour la mesure FM15- « Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques » :**

Objectif :

- ❖ Accompagner la structuration des intercommunalités sur les questions de développement économique aux services des entreprises et des salariés, et en lien avec les évolutions constatées du monde du travail.

Contenu :

- ❖ Renforcement des réseaux économiques locaux : appui technique et logistique aux clubs d'entreprises (*ex= CESA sur le territoire Sor et Agout*), organisation de visites régulières d'entreprises et de rencontres pour favoriser l'interconnaissance ;
- ❖ Développement des actions d'accompagnement aux entreprises ciblant les TPE/PME et l'artisanat (volet entrepreneuriat/développement) (*ex= couveuse et hôtels d'entreprises en Tarn Agout, espace co-working La Cellule à Cuq-Toulza, services de location de salles et de bureaux, ...*) ;
- ❖ Création de cellules d'accueil des entreprises au sein des EPCI : accompagnement à la création, accompagnement des transmissions/reprises, appui spécifique au secteur artisanal pour le regroupement et la mutualisation de fonctions supports, ... ;
- ❖ Consolidation des tiers-lieux et espaces de coworking existants (*ex = La Cellule à Cuq-Toulza*) et développement d'un maillage d'espaces professionnels sur le territoire ;
- ❖ Maintien et adaptation des aides à l'immobilier d'entreprises mises en place par les EPCI.

► **Pour la mesure FM16- « Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire » :**

Objectifs :

- ❖ Faciliter les recrutements ;
- ❖ Ancrer localement l'emploi ;
- ❖ Accompagner les jeunes dès leur entrée sur le marché du travail

Contenu :

- ❖ Renforcement du rôle et des actions menées par les services emplois des EPCI : visites d'entreprises, actions de communication sur les métiers (zooms métiers, forums de métiers et de l'emploi, bourses de l'emploi sur le web, job datings), diffusion hebdomadaire des offres d'emplois locales, ...
- ❖ Développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance, au bénéfice des jeunes notamment : renforcement des liens avec les Missions Locales, création de centres de formation sur le territoire ou développement de partenariats avec des structures existantes (CFA, lycées agricoles, MFR, offre de formation sanitaire : institut de formation aide-soignant (IFAS) du Centre hospitalier de Lavaur...), instauration de dispositifs d'aide (permis de conduire, formations), outils de formation numérique ;
- ❖ Mise en place d'un accompagnement des entreprises ciblant les TPE/ PME et l'artisanat (volet formation) : aide au recrutement, encouragement du recours à l'alternance et aux stages, identification et anticipation des besoins en matière de formation professionnelle, mise en relation avec les organismes de formation.

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre d'hectares de fonciers économiques qualifiés
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de démarches collectives et d'actions de formation mises en œuvre

Orientation/ Axe :

AXE 3- CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT

Objectif stratégique 8 :

OS8- ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES

Fiches-mesures :

FM17- MAINTENIR ET VALORISER LES COMMERCE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ

FM18- RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRICULTURE ET DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

FM19- DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE, AUTOUR D'UNE MARQUE DE DESTINATION « PAYS DE COCAGNE »

Présentation des mesures FM17, FM18 et FM19 en lien avec l'objectif stratégique 8 :

- Contexte général :

Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale vers les agglomérations voisines. Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité. Enfin, la commercialisation de produits locaux peut être un atout de poids pour le commerce de proximité, dans un territoire profondément marqué par l'agriculture.

En effet, l'ensemble des entreprises liées au secteur regroupe environ 2 200 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 millions d'euros. L'agriculture est cependant marquée par de nombreux défis, aussi bien endogènes (réduction de la surface cultivée, baisse du nombre des exploitations, difficultés de transmission, ...) qu'exogènes (situation géopolitique, réchauffement climatique ...). Face à cela, le territoire doit renforcer les leviers internes (structuration de l'offre, commercialisation locale, approvisionnement de la restauration collective, évolution des comportements de consommation) qui permettront d'améliorer la valeur ajoutée des exploitations et de favoriser de nouvelles installations.

Le Pays de Cocagne se présente comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale. Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume : à peine 2 950 lits, soit 8% de la capacité d'accueil départementale. La fréquentation annuelle moyenne est évaluée entre 450 et 500 000 nuitées, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 20 millions d'euros. Le territoire dispose pourtant de réels atouts pour développer ce secteur d'activité : patrimoine bâti et immatériel, bases de loisirs, produits locaux de qualité, sentiers de randonnée.

- Objectifs et contenu des mesures :

- **Pour la mesure FM17- « Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité » :**

Objectifs :

- ❖ Limiter l'évasion commerciale pour redynamiser l'activité des centres bourg ;
- ❖ Renforcer le tissu commercial présent dans les communes centre et les villages ;
- ❖ Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des modes de consommation ;
- ❖ Développer le réflexe local dans les comportements de consommation

Contenu :

- ❖ Appui à la structuration et à l'activité des associations de commerçants et artisans du territoire ;
- ❖ Soutien à la création, au maintien et à la transmission de commerces en centre-bourg ;
- ❖ Mise en place de nouveaux services dans les villages, en partenariat avec les commerçants et producteurs du territoire ;
- ❖ Actions de sensibilisation auprès des consommateurs du territoire sur les achats de proximité.

► **Pour la mesure FM18- « Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité » :**

Objectifs :

- ❖ Développer les débouchés locaux, en assurant la structuration nécessaire de l'offre ;
- ❖ Permettre à tous d'accéder aux produits locaux de qualité.

Contenu :

- ❖ Actions de valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels locaux (commerçants, restaurateurs, traiteurs) : organisation de rendez-vous d'affaires, édition d'un annuaire des producteurs locaux en partenariat avec les offices de tourisme, mise en place de foires et salons annuels des producteurs locaux, organisation d'ateliers du goût, ...
- ❖ Soutien à la structuration de l'offre : accompagnement des groupements de producteurs locaux, accompagnement à la création de petites unités de production maraîchères, appui à la création d'outils de transformation (légumeries, salles d'abattage et ateliers de découpe, conserveries, ...) et de logistique, ... ;
- ❖ Soutien à la distribution et à la commercialisation des produits locaux : aide à la création de vitrines et de points de vente collectifs, création de plateformes collaboratives de vente en ligne, renforcement des marchés de plein vent, ... ;
- ❖ Développement de l'approvisionnement des établissements de restauration collective (écoles, centres de loisirs, cuisine centrale de Lavar, EHPAD, ...) en produits locaux : adaptation des cuisines collectives, actions de sensibilisation et de formation, ...

► **Pour la mesure FM19- « Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne » :**

Objectifs :

- ❖ Conforter l'offre touristique autour des filières professionnelles (hébergement et restauration) et thématiques (pleine nature, bases de loisir, tourisme d'affaires ...) ;
- ❖ Renforcer la professionnalisation des acteurs et la promotion de la marque commune « Pays de Cocagne ».

Contenu :

- ❖ Création ou modernisation d'hébergements touristiques (hôtellerie traditionnelle, hôtellerie de plein air, gîtes de groupes, aires d'accueil et de services pour camping-cars, ...) ;
- ❖ Aménagement d'espaces de loisirs et de découverte le long du linéaire de la rivière Agout ;
- ❖ Diversification et qualification de l'offre des 3 bases de loisirs du territoire ;
- ❖ Création, réhabilitation ou modernisation de sites de visite liés au patrimoine historique, identitaire et industriel du territoire ;
- ❖ Création et mise en réseau d'une offre de tourisme nature sur le territoire et développement de nouveaux produits et services périphériques : sentiers de randonnées, produits et circuits de découverte autour de l'environnement et la biodiversité, ... ;
- ❖ Investissements matériels dans les offices de tourisme .

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :** 2022-2028

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Nombre de commerces accompagnés
- Nombre d'hébergements touristiques financés
- Nombre et linéaire de sentiers de randonnées aménagés

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 4-
LISTE INDICATIVE DE PROJETS**

*Liste indicative de projets susceptibles d'être examinés dans le cadre des programmes opérationnels annuels sur la période 2022-2026,
sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention de l'Etat*

Projets	Objectif stratégique	Fiche- mesure	Localisation du projet	Maîtrise d’ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE1- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE										
Aménagement d’espaces de biodiversité	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Ambres	Commune de Ambres	150 000 €	X	X	X	X	
Mise en place de potagers et de jardins partagés	OS8- Accompagner le développement des filières	FM18	Ambres	Communes de Ambres	30 000 €			X	X	X
Extension du réseau d’assainissement collectif (tranche 2)	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Saint-Lieux-lès-Lavaur	Commune de St-Lieux-lès-Lavaur	876 000 €	X				
Réalisation d’un schéma directeur d’assainissement	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Puylaurens	Commune de Puylaurens	25 000 €	X				
Mise aux normes de la station d’épuration des eaux usées	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Puylaurens	Commune de Puylaurens	40 000 €	X				
Réalisation d’un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Puylaurens	Commune de Puylaurens	20 000 €	X	X			
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	200 000 €	X	X	X	X	X
Rénovation énergétique de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Carbes	Commune de Carbes	25 000 €	X				
Rénovation thermique de l’appartement locatif au-dessus de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Maurens-Scopont	Commune de Maurens-Scopont	100 000 €	X				
Rénovation thermique de la salle des fêtes	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Péchaudier	Commune de Péchaudier	à définir		X			
Rénovation énergétique et fonctionnelle de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Puylaurens	Commune de Puylaurens	en cours de chiffrage		X	X		
Rénovation thermique de la bibliothèque municipale	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Sémalens	Commune de Sémalens	à définir		X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation énergétique de l'école (panneaux photovoltaïques, PAC)	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Sémalens	Commune de Sémalens	<i>à définir</i>		X			
Rénovation thermique des bâtiments municipaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-agout						
Modernisation de l'éclairage public	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Montdragon	Commune de Montdragon	24 755 €	X				
Modernisation de l'éclairage public	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	700 000 €		X	X	X	X
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	1 700 000 €		X	X	X	X
Implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	250 000 €	X	X	X		
Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des bâtiments intercommunaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Serviès/ Lautrec	CCLPA	<i>à définir</i>					
Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des bâtiments intercommunaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Territoire Sor Agout	CCSA	<i>à définir</i>					
Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire et franchissement de la voie ferrée	OS3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle	FM5	Saint-Sulpice	Commune de St-Sulpice	5 000 000 €				X	X
Aménagement de pistes cyclables	OS3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle	FM5	Territoire Tarn Agout	CCTA	<i>à définir</i>		X	X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche- mesure	Localisation du projet	Maîtrise d’ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE2- MAINTENIR DES VILLES ET DES VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION										
Programme de signalétique territoriale autour des mâts de cocagne	OS4-Construire et diffuser une identité territoriale commune	FM6	Pays de Cocagne	PETR	80 000 €	X	X	X		
Réaménagement de l’ancien site industriel de l’Arçonnerie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	4 700 000 €	X	X	X	X	X
Piétonnisation des rues du centre-ville et aménagement de cheminements doux	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	200 000 €	X	X	X	X	
Réfection de la rue du Capitaine Beaumont	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	1 000 000 €	X	X	X		
Valorisation des berges de l’Agout entre le Castela et le parking du Plô	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	80 000 €		X			
Réfection du mur de la place Pierre Bayle	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	105 000 €	X				
Réfection de la place de la Vierge, des murs et escaliers attenants	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	108 000 €	X				
Réfection de la porte et du mur du cimetière	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	125 400 €	X				
Réfection du parvis de la mairie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	40 000 €	X				
Construction d’une halle couverte sur la Place du Rivet	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saïx	Commune de Saïx	250 000 €	X				
Construction d’une nouvelle mairie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saïx	Commune de Saïx	1 500 000 €			X	X	X
Travaux de requalification du centre- bourg (tranche 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saïx	Commune de Saïx	660 000 €					X
Réhabilitation de la RD14 : création d’un rond-point et réaménagement de la rue de l’école (secteur 1)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	1 061 000 €	X	X			
Réhabilitation de la RD14 : réaménagement de la rue du Théron (secteur 2)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	791 000 €			X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation de la RD14 : réaménagement de la rue du Théron (secteur 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	1 132 000 €				X	X
Création de cheminements doux entre les différents quartiers	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	<i>à définir</i>	X	X			
Réaménagement de la place centrale du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Bannières	Commune de Bannières	150 000 €		X	X		
Aménagement du chemin de Millet	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Brousse	Commune de Brousse	140 000 €	X	X			
Aménagement de la place du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Brousse	Commune de Brousse	360 000 €		X	X		
Aménagement de l'entrée du centre-bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Fiac	Commune de Fiac	50 000 €		X	X		
Extension de la mairie et de ses salles annexes	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Guitalens-L'Albarède	Commune de Guitalens-L'Albarède	260 000 €	X				
Aménagements d'une voie douce le long de la RD14	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Guitalens-L'Albarède	Commune de Guitalens-L'Albarède	60 000 €	X	X			
Aménagement de voies douces le long des RD15 et RD47	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	200 000 €		X	X		
Requalification du passage Jules Ferry	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Lautrec	Commune de Lautrec	28 000 €	X				
Réaménagement du cœur de bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Massac-Séran	Commune de Massac-Séran	<i>à définir</i>		X	X		
Rénovation de la mairie et de la salle communale	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Montcabrier	Commune de Montcabrier	200 000 €				X	
Embellissement et sécurisation de l'entrée du village côté RD30	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Montdragon	Commune de Montdragon	<i>en cours de chiffrage</i>	X	X			
Rénovation des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, etc.)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Saint-Lieux-lès-Lavaur	Commune de St-Lieux-lès-Lavaur	1 220 000 €	X	X	X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation des places du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Serviès	Commune de Serviès	<i>à définir</i>		X			
Aménagement du cœur de bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Vénès	Commune de Vénès	200 000 €		X	X		
Requalification de la traverse du village (tranche 1)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	613 000 €	X	X			
Requalification de la traverse du village (tranche 2)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	1 161 500 €		X	X		
Requalification de la traverse du village (tranche 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	551 500 €				X	X
Aménagement d'une voie douce le long de la RD50	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	900 000 €	X	X			
Transformation de l'ancien presbytère en logements locatifs	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Marzens	Commune de Marzens	500 000 €	X	X			
Transformation de l'ancien presbytère en logements locatifs	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Prades	Commune de Prades	600 000 €	X	X			
Construction de 3 maisons locatives communales	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Viviers-lès-Lavaur	Commune de Viviers-lès-Lavaur	460 000 €	X				
Rénovation d'un appartement communal dans l'ancienne école	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Péchaudier	Commune de Péchaudier	<i>en cours de chiffrage</i>	X				
Rénovation de 4 logements communaux	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Puylaurens	Commune de Puylaurens	<i>à définir</i>	X	X			
Rénovation de l'appartement locatif communal	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Saix	Commune de Saix	80 000 €	X	X			
Requalification de l'appartement locatif au-dessus de l'école	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Carbes	Commune de Carbes	<i>à définir</i>		X	X		
Construction d'un logement locatif communal	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Saint-Sernin-lès-Lavaur	Commune de St-Sernin-lès-Lavaur	150 000 €			X		
Réhabilitation et mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Lavaur	CCTA	1 000 000 €	X				

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une nouvelle crèche intercommunale	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	<i>en cours de définition</i>		X			
Création d'une mini-crèche	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Teulat	CCTA	<i>à définir</i>		X			
Création d'une maison d'assistantes maternelles	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Maurens-Scopont	Commune de Maurens-Scopont	50 000 €	X				
Construction d'un centre de loisirs communautaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Dourgne	CCSA	1 200 000 €	X				
Construction d'un accueil de loisirs communautaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	<i>en cours de définition</i>		X			
Mise en place d'une plaine de jeux d'eau à l'ALAE/ALSH Jean de la Fontaine	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	45 000 €		X			
Création d'une nouvelle cantine scolaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Moulayrès	Commune de Moulayrès	265 000 €	X				
Agrandissement de la cantine scolaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Sémalens	Commune de Sémalens	190 000 €	X				
Construction d'une nouvelle école avec CLAE	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Montcabrier	Commune de Montcabrier	1 500 000 €		X			
Rénovation et extension de l'école et de la cantine	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Cuq	Commune de Cuq	850 000 €		X	X		
Agrandissement de l'école (création d'une 3 ^{ème} salle de classe)	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Teulat	Commune de Teulat	200 000 €			X		
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Puylaurens	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Puylaurens	CCSA	<i>à définir</i>		X	X		

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lautrec	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Lautrec	CCLPA	<i>à définir</i>			X	X	
Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Damiatte	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Damiatte	CCLPA	<i>à définir</i>				X	X
Modernisation de l'EHPAD La Grèze (agrandissement de salle de restauration, création d'une salle d'animation,...)	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Montdragon	CCLPA	<i>en cours de définition</i>		X			
Construction de maisons partagées et d'une résidence autonomie à proximité de l'EHPAD La Grèze	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Montdragon	CCLPA	<i>à définir</i>				X	X
Requalification et extension du cinéma municipal	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Lavaur	Commune de Lavaur	3 000 000 €		X	X		
Construction d'une médiathèque intercommunale à Vielmur	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	<i>en cours de définition</i>		X			
Transformation de l'ancienne chapelle en lieu d'animation culturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Teulat	Commune de Teulat	<i>en cours de définition</i>			X		
Réaménagement de la salle de spectacles René Cassin	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	50 000 €				X	X
Création de nouveaux locaux pour le Conservatoire de Musique	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	450 000 €				X	X
Création d'une salle multiculturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Cambounet-sur-le-Sor	Commune de Cambounet-sur-le-Sor	1 045 000 €	X				
Construction d'une salle multiculturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	1 500 000 €		X	X		

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une salle festive et culturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Lautrec	Commune de Lautrec	<i>à définir</i>		X	X		
Requalification de la salle Polyespace	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	2 500 000 €		X	X		
Réaménagement de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	300 000 €		X			
Rénovation de la salle polyvalente	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Aguts	Commune d'Aguts	150 000 €	X				
Rénovation de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Agnan	Commune de Saint-Agnan	<i>en cours de chiffrage</i>	X	X			
Modernisation de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Genest-de-Contest	Commune de St-Genest-de-Contest	450 000 €	X	X			
Extension de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sernin-lès-Lavaur	Commune de St-Sernin-lès-Lavaur	<i>50 000 €</i>				X	
Travaux de requalification de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Teulat	Commune de Teulat	150 000 €				X	
Réaménagement de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	200 000 €				X	X
Création d'un café participatif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Laboulbène	Commune de Laboulbène	100 000 €		X	X		
Création d'un café associatif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-Agout	<i>à définir</i>		X			
Aménagement de nouveaux locaux pour la MJC	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	500 000 €	X	X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une maison intergénérationnelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	250 000 €			X	X	
Construction d'une salle multifonctions à dominante associative	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Affrique-lès-Montagnes	Commune de St-Affrique-lès-Montagnes	1 000 000 €				X	
Installation de fonds mobiles dans la piscine et la fosse à plongée du futur centre aquatique d'Aquaval	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Lautrec	Castres Sports Nautiques	800 000 €			X	X	
Construction d'un nouveau complexe aquatique	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	CCTA	à définir				X	X
Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Territoire Sor Agout	CCSA	à définir			X	X	
Création d'un nouveau gymnase	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	1 000 000 €				X	
Création d'un complexe sportif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Puylaurens	Commune de Puylaurens	2 000 000 €			X	X	
Construction de vestiaires sportifs sur la plaine de Molétrincade	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	450 000 €				X	X
Implantation d'un terrain multisports	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Damiatte	Commune de Damiatte	83 500 €	X				
Implantation d'un terrain multisports et d'une rampe de skate	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Montdragon	Commune de Montdragon	98 500 €	X				
Création d'un terrain multisports et d'un parcours-santé	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Peyregoux	Commune de Peyregoux	90 000 €	X				
Implantation de terrains multisports et de jeux d'enfants dans le centre-bourg et à Longuegineste	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saïx	Commune de Saïx	200 000 €	X	X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement d'un terrain multisports	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vénès	Commune de Vénès	70 000 €	X				
Implantation d'un terrain multisports	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-Agout	65 000 €	X				
Implantation d'un terrain multisports	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Montcabrier	Commune de Montcabrier	120 000 €			X		
Création d'un espace sportif et récréatif à côté de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	210 000 €		X	X		
Création d'un skate park	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	80 000 €				X	X
Mise en place d'une aire de fitness extérieure	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	25 000 €	X				
Création d'un parcours santé	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	70 000 €	X				

Projets	Objectif stratégique	Fiche- mesure	Localisation du projet	Maîtrise d’ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE3- RENFORCER L’ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT										
Requalification des zones d’activités existantes (signalétique, paysagement, circulations douces)	OS7- Améliorer et adapter l’accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrécois-Pays d’Agout	CCLPA	<i>en cours de définition</i>	X				
Ré-aménagement de la ZA « En Toulze »	OS7- Améliorer et adapter l’accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Sor Agout	CCSA	500 000 €		X	X		
Agrandissement des ZA de « La Marche » (Vénès), « Condoumines » (Fréjeville) et « Borio Novo » (Vielmur)	OS7- Améliorer et adapter l’accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrécois-Pays d’Agout	CCLPA	<i>à définir</i>		X	X	X	X
Construction et aménagement de locaux professionnels à louer	OS7- Améliorer et adapter l’accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrécois-Pays d’Agout	CCLPA	<i>à définir</i>					
Création d’un espace tiers-lieu expérimental à Lavar	OS7- Améliorer et adapter l’accueil des activités et des entreprises	FM14	Lavar	CCTA	<i>à définir</i>		X			
Création d’un commerce multiservices	OS8- Accompagner le développement des filières	FM17	Escoussens	Commune d’Escoussens	260 000 €		X			
Aménagement d’un bistrot de pays	OS8- Accompagner le développement des filières	FM17	Teulat	Commune de Teulat	100 000 €					X
Aménagement du bureau d’informations touristiques de Saint-Sulpice	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saint-Sulpice	CCTA	<i>à définir</i>		X			
Création d’une aire de camping sur la base de loisirs Ludolac	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saint-Lieux-lès-Lavar	CCTA	<i>à définir</i>		X			
Création d’une aire d’accueil pour camping-cars	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	15 000 €	X				
Développement de la base de loisirs Aquaval (réaménagement de l’accueil et du bar, nouveaux jeux, ...)	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Lautrec	CCLPA	<i>à définir</i>			X		
Construction d’un restaurant sur la base de loisirs Les Etangs	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saix	CCSA	1 500 000 €			X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d’ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de nouveaux sentiers de randonnées pédestres et cyclistes	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Lautrécois – Pays d’Agout	CCLPA	<i>à définir</i>	X	X	X	X	X
Aménagement de nouveaux sentiers de randonnées pédestres et cyclistes	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Tarn Agout	CCTA	<i>à définir</i>	X	X	X	X	X

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 5-
ANNEXE FINANCIÈRE**

PRÉFECTURE DU TARN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE 20.. (millésime)**

ENTRE

Le Préfet du département du Tarn,

d'une part,

ET

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Cocagne,
représenté par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 20.. (millésime) liste les actions à engager pour l'année 20.. (millésime).

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique du « PETR du Pays de Cocagne », signé le
(date), et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 20.. (millésime) sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 20.. (millésime), au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 20.. (millésime)

Ces actions, qui seront à engager en 20.. (millésime), sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 20.. (millésime) est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 20.. (millésime), sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 20.. (millésime) correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 20.. (millésime).

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Président du Pôle d'équilibre territorial et rural
du Pays de Cocagne,

Le Préfet du Tarn,

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 6-
MAQUETTE FINANCIÈRE 2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 du Pays de Cocagne

PROGRAMME OPERATIONNEL 2021

Orientations stratégiques	Fiche-mesure	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel		Autofinancement		Financement Etat										Conseil Régional		Conseil Départemental		Fonds européens		Autres	
				HT	Tranches O/N	Montant	%	DETR	%	DSIL Rénovation énergétique	%	DSIL droit commun	%	FNADT	%	Autres	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone	FM3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Amélioration des performances énergétiques du chauffage de la mairie	Commune de Dourgne	36 000 €		12 600 €	35%			18 000 €	50%							5 400 €	15%	5 400 €	15%				
	FM3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie	Commune de Marzens	31 055 €		15 528 €	50%	9 317 €	30%											6 211 €	20%				
	FM3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Rénovation thermique du bâtiment abritant l'école, la mairie et le logement communal	Commune de Massaguel	32 513 €		11 380 €	35%	13 005 €										8 128 €	25%						
	FM3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Déploiement d'outils de gestion énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe	17 883 €		8 942 €	50%			8 941 €	50%														
	FM3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire	Commune de Viviers-lès-Montagnes	95 658 €		47 874 €	50%			47 784 €	50%														
	FM3- Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments + FM10- Diversifier et améliorer l'offre de logements	Aménagement de trois logements locatifs communaux dans l'ancienne gendarmerie	Commune de Cuq-Toulza	66 122 €		18 061 €	27%			33 061 €	50%							15 000 €	23%						
	FM3- Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments + FM10- Diversifier et améliorer l'offre de logements	Rénovation thermique d'un appartement locatif communal	Commune de Serviès	38 940 €		19 470 €	50%			19 470 €	50%														
Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins de la population	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Réalisation de deux plateaux traversants ralentisseurs sur l'avenue Gabriel Péri	Commune de Lavarur	40 754 €		29 389 €	72%	11 365 €	28%																
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Aménagement de l'entrée de ville avenue P. Fabre/ D12 : création d'un cheminement doux	Commune de Lavarur	547 318 €		340 037 €	62%	86 031 €	16%									73 378 €	13%	47 872 €	9%				
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Requalification du cœur de bourg : rue de Viviers-lès-Montagnes	Commune de Saix	267 667 €		55 310 €	21%					80 300 €	30%					80 300 €	30%	51 757 €	19%				
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Aménagement et sécurisation de l'avenue de Mazamet	Commune de Soual	76 053 €		39 731 €	52%	36 322 €	48%			-	-												
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Création d'une piste cyclable le long de l'avenue de Mazamet	Commune de Soual	460 830 €		250 791 €	54%					138 249 €	30%					71 790 €	30%						
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place complémentaire de la vidéo-protection (place du Vieux Marché, Grand Rue, rue Carlesse, passerelle et bords de l'Agout)	Commune de Lavarur	42 732 €		21 366 €	50%	21 366 €	50%																
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place de la vidéo-protection sur 13 secteurs de la commune	Commune de Saix	153 050 €		86 175 €	56%	66 875 €	44%																
	FM8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place de la vidéo-protection sur 6 secteurs de la commune	Commune de Sémalens	60 633 €		30 317 €	50%	30 317 €	50%																
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Aménagement de la place du village	Commune de Jonquières	292 830 €		64 208 €	22%					87 849 €	30%					73 208 €	25%	67 566 €	23%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Requalification de la rue de Lengouzy	Commune de Lautrec	367 120 €		128 492 €	35%					91 780 €	25%					91 780 €	25%	55 068 €	15%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Rénovation de la toiture de la mairie et remplacement des fenêtres du secrétariat	Commune d'Aguts	36 775 €		20 468 €	56%	14 710 €	40%											1 597 €	4%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Aménagement, mise en accessibilité et mise en conformité de l'ancien presbytère et annexe de la mairie	Commune de Cabanès	68 542 €		20 563 €	30%	20 563 €	30%											27 417 €	40%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Réaménagement de l'intérieur de la mairie	Commune de Fiac	86 634 €		25 732 €	30%	25 990 €	30%									20 000 €	23%	14 912 €	20%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Extension et mise aux normes PMR de la Mairie	Commune de Labastide-St-Georges	431 902 €		186 219 €	43%	186 219 €	43%																
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Rénovation des toitures des bâtiments communaux - phase 2 (chapelle, espace bibliothèque et mairie)	Commune de Saint-Lieux-lès-Lavarur	92 820 €		31 051 €	33%	27 846 €	30%									20 000 €	30%	13 923 €	15%				
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Réhabilitation et rénovation de la mairie : façade ouest (phase 1)	Commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux	100 260 €		20 849 €	21%	29 281 €	29%									20 052 €	20%	30 078 €	30%				

Orientations stratégiques	Fiche-mesure	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel		Autofinancement		Financement Etat										Conseil Régional		Conseil Départemental		Fonds européens		Autres	
				HT	Tranches O/N	Montant	%	DETR	%	DSIL Rénovation énergétique	%	DSIL droit commun	%	FNADT	%	Autres	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins de la population	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'Eglise Saint-Etienne	Commune de Cuq	42 993 €		17 197 €	40%	12 898 €	30%								12 898 €	30%							
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Alain	Commune de Prades	29 123 €		11 650 €	40%	8 737 €	30%										8 736 €	40%					
	FM9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Travaux de restauration intérieure de l'église	Commune de Villeneuve-lès-Lavaur	70 590 €		16 236 €	23%	28 236 €	40%								12 000 €	20%	14 118 €	20%					
	FM11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse	Aménagement d'une classe maternelle	Commune de Cambounet-sur-le-Sor	31 375 €		20 394 €	65%	10 981 €	35%										5 819 €	19%					
	FM11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse	Agrandissement et mise aux normes des sanitaires et de la salle de repos de l'école Georges Mazars	Commune de Dourgne	106 887 €		37 410 €	35%	37 410 €	35%								16 033 €	15%	16 033 €	15%					
	FM11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse	Extension du préau de l'école	Commune de Saint-Jean-de-Rives	21 934 €		6 581 €	30%	7 677 €	35%										7 676 €	40%					
	FM11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse	Réaménagement des locaux de l'école primaire (création de sanitaires extérieurs et d'une salle d'activités)	Commune de Saint-Julien-du-Puy	25 709 €		7 713 €	30%	8 998 €	35%										8 998 €	30%					
	FM11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse	Déplacement de la cantine de l'école de Longueineste	Commune de Saix	84 000 €		29 400 €	35%	29 400 €	35%														25 200 €	30%	
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Restauration et mise aux normes de la maison des associations	Commune de Guitalens-L'Albarède	128 764 €		32 191 €	25%	38 629 €	30%								32 191 €	25%	25 753 €	20%					
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Travaux d'aménagement extérieur de la salle des fêtes	Commune de Guitalens-L'Albarède	38 157 €		12 690 €	33%	9 729 €	25%								8 107 €	21%	7 631 €	20%					
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Travaux de zinguerie à la salle Jacques Mazens	Commune de Lautrec	17 185 €		5 156 €	30%	6 874 €	40%										5 156 €	30%					
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Agrandissement du local de stockage du gymnase communal et création de toilettes intérieures et extérieures accessibles	Commune de Saint-Julien-du-Puy	210 364 €		87 255 €	41%	63 109 €	30%								20 000 €	10%	40 000 €	19%					
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Réhabilitation et rénovation de la maison polyvalente (tranche 2)	Commune de Vielmur-sur-Agout	625 028 €		199 215 €	32%	180 813 €	29%								100 000 €	16%	145 000 €	23%					
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Création d'une aire de jeux multisports à côté de l'école	Commune de Cuq-Toulza	102 229 €		22 490 €	22%	30 669 €	30%													49 070 €	48%		
	FM13-Moderniser les équipements publics, sociaux, sportifs et culturels	Création d'un terrain multisports	Commune de Sémalens	71 270 €		19 131 €	27%	21 381 €	30%													30 758 €	48%		
Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement	-	-	-																						
Ingénierie	-	Appui à l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique	PETR du Pays de Cocagne	47 400 €		0 €								47 400 €											
	-	Recrutement d'une chargée de mission développement culturel (VTA)	PETR du Pays de Cocagne	39 495 €		24 495 €								15 000 €											
TOTAL				5 136 594 €		2 033 755 €	-	1 074 747 €	-	127 256 €	-	398 178 €	-	62 400 €	-	0 €	-	680 264 €	-	606 721 €	-	79 828 €	-	25 200 €	-
1 662 581 €																									